

> 1/2000



1110100

1000101110

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION
GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

00010
00101110100001

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

NUMERO 1/2000 JANVIER > MARS

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111 11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

BULLETIN

10001011100001000101110000100010111101000110001100100
01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

011111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111



Service
Information
et Presse

Luxembourg

Photothèque S.I.P.
Cyril Bailleul (P.A.C.)
Inez Forbes (UNESCO)
Teddy Jaans (Luxemburger Wort)

Chris'

Service Information et Presse
Cellule Édition

Imprimerie Centrale S.A.

< PHOTOS

< LAYOUT

< RÉDACTION

< IMPRESSION



BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

GOVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

1110100

3, rue du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg

PUBLICATION DU
SERVICE
INFORMATION
ET PRESSE

00010

1110100001

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

01100100101100010111 11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100
01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

011111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111

S O M M A I R E

À LA UNE

Visite officielle de travail
de M. Juncker à Paris

27 - 28 mars 2000

014

Conférence des femmes de la Francophonie
4 - 5 février 2000

016

VISITES AU LUXEMBOURG

Visite de travail de M. Mart Laar,
Premier ministre d'Estonie

9 - 10 février 2000

023

Visite de travail du ministre turc
des Affaires étrangères, M. Ismail Cem
2 février 2000

023

Rencontre de travail entre
M. Jean-Claude Juncker
et le Premier ministre portugais,
M. Antonio Guterres

7 mars 2000

024

Visite officielle de M. Indulis Berzins,
ministre des Affaires étrangères

de la République de Lettonie

28 mars 2000

025

Réunion de travail entre
M. François Biltgen et le ministre du Travail
et des Affaires sociales du Portugal,
M. Eduardo Ferro Rodrigues

7 janvier 2000

026

Rencontre entre M. Jean-Claude Juncker
et M. Michel Barnier, commissaire en charge
des réformes institutionnelles
de l'Union européenne

19 janvier 2000

026

Visite de travail de M. Jacques Diouf,
directeur général de la FAO

19 janvier 2000

027

Réunion de travail entre
M. Jean-Claude Juncker et M. Elio Di Rupo,
ministre-président de la Région wallonne

27 janvier 2000

027

Visite de travail de
M. Francisco Seixas da Costa,
secrétaire d'Etat aux Affaires européennes
du Portugal

1er février 2000

028

Rencontre entre M. Jean-Claude Juncker
et M. Philippe Maystadt, le nouveau président
de la BEI

15 février 2000

028

Visite de Madame le Dr Michael Schreyer,
commissaire européen chargé du Budget

14 février 2000

029

Visite de travail de M. Antonio Vitorino,
commissaire européen chargé de la Justice
et des Affaires intérieures

15 février 2000

029

Visite d'adieu du Général Wesley Clark,
commandant suprême des Forces alliées
en Europe

22 février 2000

030

Rencontre entre
Madame Erna Hennicot-Schoepges
et M. José Mariano Gago,
ministre de la Science
et de la Technologie du Portugal

1er mars 2000

030

Rencontre entre M. Jean-Claude Juncker
et M. Hans-Gert Pöttering, président
du groupe du PPE

23 février 2000

031

Visite de travail de Madame Laurette Onkelinx,
Vice-Premier ministre et ministre
du Travail belge
9 mars 2000 031

Rencontre entre M. Jean-Claude Juncker
et M. Lir Meta, Premier ministre albanais
21 mars 2000 032

Visite de travail de M. Luc Frieden
à Londres
11 février 2000 040

Rencontre entre M. Tony Blair,
Premier ministre britannique,
et M. Jean-Claude Juncker, à Londres
2 mars 2000 040

AUTRES VISITES

Visite d'une délégation du Sénat tchèque
21 janvier 2000 033

Visite de Madame Shalala, ministre de la Santé
et des Affaires sociales des Etats-Unis
21 mars 2000 033

Visite du ministre de la Culture
de l'Ile Maurice
23 mars 2000 033

VISITES À L'ÉTRANGER

Visite officielle de Madame Lydie Polfer
en Turquie
23 - 24 février 2000 037

Visite de M. Charles Goerens
en Asie mineure
15 - 16 février 2000 038

Rencontre entre Madame Lydie Polfer
et M. Lamberto Dini, ministre
des Affaires étrangères italien, à Rome
19 janvier 2000 039

RENCONTRES INTERNATIONALES

Sommet Bénélux
17 février 2000 045

Réunion commune des conseils des ministres
du Luxembourg et du Land de la Sarre
29 mars 2000 045

CONSEILS UE

Appréciation par le Conseil Ecofin
du programme de stabilité du Luxembourg
pour la période 1999 - 2003
13 mars 2000 051

Le Conseil européen extraordinaire de Lisbonne
23 - 24 mars 2000 051

FAMILLE GRAND-DUCALE

S.A.R le Grand-Duc Héritier visite
le Centre de formation continue à Esch
7 février 2000 057

S.A.R la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte s'est rendue à l'exposition "Light Pieces" au Casino 18 février 2000	057	Signature d'un accord avec l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine 17 janvier 2000	064
Rencontre entre S.A.R la Grande-Duchesse Héritière et le directeur général de l'Unesco 25 février 2000	057	M. Henri Grethen dresse le bilan des accidents de la circulation 7 février 2000	065
Visite de LL.AA.RR le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière au foyer du jour "Stëmm vun der Strooss" 7 mars 2000	057	Rencontre entre Madame Lydie Polfer et les chefs de mission des Etats de la Ligue Arabe 8 février 2000	065
Congrès national pour les soins palliatifs sous le haut patronage de S.A.R la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte 9 - 11 mars 2000	058	Signature d'un accord de coopération avec le Nicaragua 20 février 2000	066
Visite de S.A.R le Grand-Duc Héritier et de son fils aîné au Centre européen de géodynamique et de sismologie 13 mars 2000	058	Visite de M. François Biltgen à la CEBIT à Hanovre 24 février 2000	066
S.A.R le Grand-Duc Héritier invité de la Caravane 2000 29 mars 2000	058	Signature de deux accords bilatéraux en matière de coopération et de développement avec l'Afrique du Sud 25 février 2000	066
		Conférence de presse de M. Fernand Boden sur les quotas laitiers 29 février 2000	067
DIVERS		Conférence diplomatique au Luxembourg 7 - 10 mars 2000	067
Signature de deux accords bilatéraux en matière de coopération au développement avec le Rwanda 11 janvier 2000	063	Conférence de presse de M. Henri Grethen sur la politique industrielle 8 mars 2000	068
Journée luxembourgeoise à l'UNESCO 13 janvier 2000	063	Conférence de presse de M. Luc Frieden, Madame Marie-Josée Jacobs, et M. Charles Goerens sur l'aide au retour des réfugiés des Balkans 16 mars 2000	069
Le Fonds national de la Recherche a lancé ses travaux 14 janvier 2000	064		

Conférence de presse de l'ADEM,
en présence de M. François Biltgen
20 mars 2000

071

Présentation de la carte sanitaire
par M. Carlo Wagner
21 mars 2000

071

Réunion du comité national
de coordination tripartite
27 mars 2000

072

EN BREF

PREMIER MINISTRE

Jean-Claude Juncker invité comme orateur
dans le cadre du cycle de discours
"Reden an der Porta Nigra"
24 février 2000

077

Jean-Claude Juncker, Hans Eichel
et Edmund Stoiber invités
de la nouvelle chaîne allemande Phoenix
27 février 2000

077

M. Jean-Claude Juncker est l'invité
de la Chambre des métiers de Düsseldorf
26 mars 2000

078

TRANSPORTS

Visite de M. Henri Grethen
au port de Mertert
9 mars 2000

078

ECONOMIE

Journée luxembourgeoise à la Hannover Messe
21 mars 2000

079

COOPÉRATION

Visite de M. Charles Goerens
à des membres d'ONG
15 mars 2000

079

ETHIQUE

Avis de la Commission nationale d'Ethique
sur le problème du droit de l'enfant
à connaître ses parents biologiques
8 mars 2000

080

MINISTÈRE D'ÉTAT

Lancement du nouveau site Internet
du gouvernement
5 janvier 2000

080

Rencontre entre les rédacteurs en chef
des organes de presse du Luxembourg
et le Service Information et Presse
13 mars 2000

081

SPORT

Présentation du futur Centre national sportif
et culturel au Kirchberg
8 février 2000

081

CULTURE

Présentation de l'exposition
"Littératures en dialogue"
16 février 2000

082

Présentation des
"Journées sur la littérature québécoise"
21 février 2000

082

Exposition sur la Cartographie
26 février - 26 mars 2000

083

La reconnaissance officielle
du statut de l'artiste
15 mars 2000

083

DIPLOMATIE

Cérémonie en l'honneur
de l'ancien ambassadeur américain
au Luxembourg, Madame Patricia R. Harris
27 janvier 2000

084

Inauguration du Consulat honoraire
du Luxembourg et de la Chambre
de commerce et d'industrie à Trèves
17 mars 2000

085

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le Conseil national de l'Enseignement
Supérieur présente son rapport d'activité
23 mars 2000

085

DISCOURS

Résumé du discours
de M. Jean-Claude Juncker devant
l' "American and Common Market Club"
à Bruxelles
10 janvier 2000

089

Discours de Madame Lydie Polfer
au gala des chambres
de commerce étrangères
26 janvier 2000

090

Discours d'ouverture de la Conférence
des femmes de la Francophonie
de Monsieur Jean-Claude Juncker,
Premier ministre
4 - 5 février 2000

094

Allocution de bienvenue
de Madame Marie-Josée Jacobs
à la Conférence des femmes
de la Francophonie
4 février 2000

096

Discours de Madame Lydie Polfer
à la Conférence des femmes
de la Francophonie
4 - 5 février 2000

097

Intervention de M. Charles Goerens
à la Conférence des Nations Unies
sur le Commerce et le Développement ,
à Bangkok
15 février 2000

099

Résumé du discours
de M. Jean-Claude Juncker
lors d'un déjeuner-débat organisé
par la Chambre française de commerce
et d'industrie de Belgique, à Bruxelles
17 février 2000

101

Discours de M. Jean-Claude Juncker au
"Meeting the challenges of the 21st century"
à Cambridge
1er mars 2000

103

Discours de M. Carlo Wagner à l'occasion
du Congrès International de Soins Palliatifs
"Du droit aux soins palliatifs", au Kirchberg
9 mars 2000

111

Déclaration de politique étrangère
de Madame Lydie Polfer devant
la Chambre des députés
14 mars 2000

113

Discours de Madame Lydie Polfer
à la 56ème Session de la Commission
des Droits de l'Homme
22 mars 2000

124

Déclaration de M. Charles Goerens
sur la politique de coopération
et d'action humanitaire devant
la Chambre des députés

23 mars 2000

127

Discours de M. Charles Goerens
à la Conférence de Financement Régional
pour l'Europe du Sud-Est à Bruxelles

30 mars 2000

136

- > Le Premier ministre luxembourgeois, Monsieur Jean-Claude **Juncker**, accompagné de Monsieur Luc **Frieden**, ministre de la Justice, du Trésor et du Budget, a effectué une visite officielle de travail de deux jours à **Paris**, les 27 et 28 mars 2000.

Visite offic

M. Jean-Claude

014

Des questions européennes

*au cœur des discussions entre
Jacques Chirac et Jean-Claude Juncker*

Dans le cadre d'un déjeuner avec le président de la République française, Monsieur Jacques Chirac, a été évoquée la nécessité d'**améliorer les relations ferroviaires** entre **Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg**. La question d'une ligne TGV-Est a donc été abordée, et le Luxembourg envisage de cofinancer une partie des travaux, côté français. En matière de politique européenne, le Premier ministre luxembourgeois a défendu Strasbourg comme siège des séances plénières du Parlement européen.

En outre, Jean-Claude Juncker et Jacques Chirac ont acquiescé le fait que le sommet de Lisbonne n'a pas suffisamment développé la question sociale. Tous deux ont exprimé le souhait que la France puisse, lorsqu'elle assumera la présidence de l'Union européenne au 2^{ième} semestre de cette année, donner à la dimension sociale la place qui lui incombe, grâce à l'agenda social inscrit dans les conclusions du sommet de Lisbonne. Cet agenda sera à l'ordre du jour du sommet de Nice, en décembre 2000, et fixera des objectifs concrets et des échéances pour **lutter** notamment **contre l'exclusion sociale**, et en faveur du développement de la formation et de la création d'emplois.

ielle de travail

Juncker à Paris - 27 et 28 mars 2000

015

Les Premiers ministres français et luxembourgeois abordent la question de l'harmonisation fiscale

- > Ensuite, M. **Juncker** a rencontré le Premier ministre français, Monsieur Lionel **Jospin**, et ensemble ils ont évoqué les questions liées à l'**harmonisation fiscale**. M. Juncker a rappelé qu'aux yeux du gouvernement luxembourgeois, il était nécessaire d'harmoniser au niveau de l'**Union européenne** la fiscalité des entreprises et la taxation sur les revenus de l'épargne.

Les entretiens avec MM. Chirac et Jospin se sont déroulés dans une atmosphère cordiale.



Rencontre

*avec le président
du Sénat français*

- > Pour conclure sa visite, M. **Jean-Claude Juncker** a rencontré le président du Sénat français, M. **Christian Poncelet**, le 28 mars au matin. Ils ont abordé ensemble les questions de l'élargissement de l'Union européenne, de l'harmonisation fiscale, l'agenda social et le dossier "Autriche". Tous deux ont la même approche d'une Europe sociale, à dimension humaine. A propos de la Russie, ils ont exprimé le souhait de donner une chance à la démocratie, et de poursuivre le dialogue.

4 et 5 février 2000



Conférence des femmes de

016

- > **La Conférence** des femmes de la Francophonie, organisée à Luxembourg, à l'initiative de M. Boutros Boutros-Ghali (secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie) **a réuni** plus de **trois cents délégué(e)s dont trente-sept ministres**. Etaient présents pour le Grand-Duché: Madame **Marie-Josée Jacobs**, en sa qualité de ministre de la Promotion féminine, Madame **Erna Hennicot-Schoepges**, ministre de la Culture, Madame **Lydie Polfer**, ministre des Affaires étrangères et Vice-Premier ministre, et le Premier ministre, Monsieur **Jean-Claude Juncker**.

Au moment où la communauté internationale s'apprête à faire un bilan, cinq ans après la Conférence de Pékin, les délégué(e)s des 55 Etats et gouvernements de la Francophonie ont dressé le bilan de leurs propres actions en faveur de la promotion des femmes, débattu de la place des femmes dans la prise de décision politique et de leur participation au développement socio-économique et échangé des expériences et des pratiques réussies pour **promouvoir l'égalité de droit et de fait entre les femmes et les hommes**. Cette vaste concertation permettra à la Francophonie de marquer sa volonté d'action lors de la réunion de New York, en juin 2000.



F R A

À LA UNE

Adoption de la Déclaration de Luxembourg

La Conférence a clôturé ses travaux à l'unanimité par l'adoption de la Déclaration de Luxembourg, où elle recommande aux Etats et gouvernements de la Francophonie, "d'assurer l'égalité juridique et la garantie des droits fondamentaux des femmes et l'égal accès des femmes et des hommes aux fonctions électives". Estimant que "la recherche d'un dévelop-

pement durable doit assurer aux femmes, en particulier aux femmes rurales, une pleine participation à la vie économique, et doit lutter efficacement contre la pauvreté et sa féminisation", la Conférence demande l'introduction d'un certain nombre de mesures dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la santé, de l'activité économique et de la paix.

La Conférence invite en conséquence l'Organisation internationale de la Francophonie, comme l'ensemble des Etats et gouvernements membres, à renforcer leur action et à dégager les ressources humaines et financières nécessaires, dans les deux domaines prioritaires sur lesquels a porté la Conférence: le pouvoir et le développement.

ce

la Francophonie

017

> A cet effet, la Conférence invite l'Agence intergouvernementale de la francophonie (opérateur principal de la Francophonie) et les opérateurs directs à mettre en œuvre un certain nombre de projets spécifiques comme, par exemple:

- la mise en place d'un mécanisme transversal de conception, de réalisation, de coordination et d'évaluation, chargé de la sensibilisation, de l'information et de la formation au principe de l'égalité des femmes et des hommes;

- la création d'un réseau permanent d'expert(e)s francophones et la diffusion des informations sur l'évolution de l'égalité dans les pays et dans les institutions de la Francophonie.

Cette stratégie d'action doit s'inscrire dans une double approche : le changement et l'évolution des rôles et des responsabilités des femmes et des hommes pour un partenariat nouveau ainsi que la prise en compte systématique de l'approche du genre féminin dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de toutes les politiques.

Mme Marie-Josée Jacobs, ministre de la Promotion féminine du Luxembourg, présidente de la Conférence, s'est félicitée de la participation de nombreuses organisations internationales (ONU, UNESCO, UNICEF, FAO, Union économique et monétaire ouest-africaine, Banque africaine de développement) qui laisse augurer d'une collaboration fructueuse avec ces institutions. Les organisations non gouvernementales constituent, par ailleurs, des acteurs primordiaux d'une action effective sur le terrain.

(voir discours p. 094, 096, 097)

N C O P H O N I E



Origines, fondation et fonctionnement de l'Organisation internationale de la Francophonie



ORIGINES

- > **Le phénomène** de la francophonie se matérialise par l'apparition du mot francophonie avant de prendre peu à peu consistance dans les différentes associations gouvernementales entre les pays francophones du monde pour finalement aboutir à la création de l'Organisation internationale de la Francophonie.

En **donnant naissance** à une **organisation intergouvernementale** dans les **années 70**, la Francophonie est devenue une véritable institution multilatérale.

En 1991, l'**Agence de coopération culturelle et technique** (l'ACCT) est officiellement devenue l'opérateur principal de la francophonie. En **1997**, elle devient l'**Agence intergouvernementale de la francophonie**. Unique opérateur dont les membres sont des Etats et des gouvernements, son budget est alimenté par des contributions statutaires versées par ses membres et par le Fonds multilatéral unique.

Son plus **haut responsable** est le secrétaire général de la francophonie, **Boutros Boutros-Ghali**, président du conseil d'administration.

États membres

Belgique, Bénin, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Nouveau-Brunswick (Canada), Québec (Canada), Cap Vert, Centrafrique, Com. Française de Belgique, Comores Congo (République), Congo (République Démocratique), Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominique, Egypte, France, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Laos, Liban, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Moldavie, Monaco, Niger, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, São Tomé et Príncipe, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tchad, Togo, Tunisie, Vanuatu, Vietnam

Membres associés

Albanie, Macédoine (anc. Rép. Yougoslave)

Etats observateurs

République tchèque, Lituanie, Slovaquie, Pologne

Origines & Missions

019

Missions et champs d'action

de l'Organisation internationale de la Francophonie

- 
- > **L'Agence** met en œuvre les projets de coopération entre les pays membres. Conçues en concertation avec les Etats et gouvernements, les actions qu'elle développe sur le terrain **pour répondre aux besoins** des populations concernent les **domaines** de l'**éducation**, de la **formation professionnelle et technique**, la **culture**, les **médias**, les **nouvelles technologies de l'information et de la formation**, l'**économie**, l'**énergie** et l'**environnement**, la promotion des **valeurs démocratiques** et des **droits de l'homme**, la **consolidation** de l'**Etat de droit** et des **institutions judiciaires**, la **promotion** de la **langue française** et des **langues nationales** (langues partenaires).

Elle est aussi chargée de l'organisation et du suivi des conférences ministérielles sectorielles décidées par les sommets qui se tiennent tous les deux ans.

M I S S I O N S

VISITES AU LUXEMBOURG

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111

11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

0111111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111



M. Jean-Claude Juncker accueille son homologue estonien, M. Mart Laar, au ministère d'Etat

Visite de travail de M. Mart LAAR, Premier ministre d'Estonie

9 - 10 février 2000

S.E. Monsieur Mart LAAR, Premier ministre d'Estonie, s'est rendu le 9 février 2000 au Luxembourg pour une visite de travail de deux jours.

Après avoir accueilli son homologue estonien à l'Hôtel de Bourgogne, M. Juncker s'est retiré avec son hôte pour un tête-à-tête.

Un premier échange de vues sur les relations bilatérales entre les deux pays a eu lieu lors du déjeuner de travail en présence de Madame Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur.

En début d'après-midi, S.E.M. Mart LAAR a été accueilli par Monsieur Nicolas Bettendorf,

vice-président de la Chambre des députés.

Avant la réunion de travail élargie aux délégations lors de laquelle ont été abordés des sujets européens, le Premier ministre Mart LAAR a eu une entrevue bilatérale avec Lydie Polfer.

Lors de la conférence de presse conjointe, M. Juncker a souligné les liens étroits entre les deux pays. Au niveau bilatéral, des hauts fonctionnaires ainsi que des banquiers estoniens ont déjà acquis des expériences dans leur domaine respectif à Luxembourg. Au niveau européen, des sujets tels que l'intégration européenne, la prochaine Conférence intergouvernementale (CIG), de même que la PESC ont été abordés.

Selon Jean-Claude Juncker, il n'y a pas de divergences entre les deux pays dans ces domaines. Il a ajouté en outre que l'élargissement ne constitue en aucune

façon un pas en arrière dans le processus d'intégration européen, bien au contraire, les pays candidats apportent de nouvelles ambitions pour la construction de l'Europe du nouveau millénaire.

De son côté, le Premier ministre estonien s'est félicité des bonnes relations entre les deux pays. Le Luxembourg sert d'exemple quant au rôle d'un petit Etat dans l'Union européenne. A propos de l'architecture future de l'Union européenne, l'Estonie partage entièrement les idées du Luxembourg.

La première journée de visite s'est clôturée par une Conférence intitulée "Le rôle des petits Etats dans l'Union européenne" que le Premier ministre estonien a tenue en début de soirée au Centre Universitaire de Luxembourg.

Visite de travail du ministre turc des Affaires étrangères, M. Ismail Cem

2 février 2000

Monsieur Ismail Cem, ministre turc des Affaires étrangères, a effectué une brève visite de travail au Luxembourg, lors de laquelle il a pu aborder avec Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, une série de questions bilatérales. L'entrevue a également donné lieu à un échange de vues sur les questions d'actualité européenne, notamment sur la situation en



Madame Lydie Polfer et M. Ismail Cem, chef de la diplomatie turque, lors de leur entrevue

Autriche. Autre sujet évoqué lors de l'entretien: les préparatifs du déplacement de Madame Polfer en Turquie. En effet, du 22 au 24 février 2000, Madame Polfer se rendra à Istanbul et à Ankara pour une mission de contact politique et de prospection économique. Elle sera à la tête d'une délégation composée notamment d'entreprises luxembourgeoises travaillant dans le secteur de la construction.

Rencontre de travail entre M. Jean-Claude Juncker et le Premier ministre portugais, M. Antonio Guterres

7 mars 2000

MM. Jean-Claude Juncker et Antonio Guterres se sont rencontrés dans le but de préparer le Conseil européen sur l'Emploi et l'Exclusion sociale, qui se déroulera à Lisbonne, les 23 et 24 mars prochains.

Ce sommet doit être le point de départ d'un renforcement de la coordination économique européenne. Selon M.Guterres, son objectif se définit selon les quatre piliers suivants:

- 1) créer les conditions favorables pour cette politique,
- 2) imposer des réformes économiques pour la compétitivité et l'innovation,
- 3) garantir l'emploi et un renouveau du modèle social,

- 4) développer une politique macro-économique plus favorable à la croissance et l'emploi. Il s'agit, selon lui, de continuer un processus qui a été entamé par le Sommet sur l'Emploi organisé sous présidence luxembourgeoise, en 1997.

Aussi M. Guterres a-t-il insisté sur l'idée que le sommet de Lisbonne ne devra pas entamer un nouveau processus, mais plutôt approfondir et étendre les mesures en faveur de l'emploi décidées au Grand-Duché. En fait, il s'agit d'intégrer ce processus dans une stratégie globale et donc de définir de nouvelles conditions d'application, au sein de l'Union européenne.

Enfin, les deux ministres se sont entretenus sur la politique européenne de défense, avec M. Javier Solana, Haut représentant de la politique étrangère et de sécurité commune, qui accompagnait M.Guterres. Ils ont insisté sur le rôle pacificateur de l'Union européenne, notamment au Kosovo, et M. Juncker a souligné que les efforts fournis par



M. Antonio Guterres, Premier ministre portugais, s'est rendu au Luxembourg pour préparer le Conseil européen sur l'emploi et l'exclusion sociale

L'Union européenne dans cette région devront être davantage coordonnés, pour gagner en cohérence et en crédibilité.

Dans ce contexte, M. Guterres a précisé qu'au sommet de Lisbonne sera également abordée la question de la traduction concrète des décisions prises lors du sommet d'Helsinki en décembre 1999, dans le domaine de la politique étrangère et de la sécurité commune.

Visite officielle de M. Indulis Berzins, ministre des Affaires étrangères de la République de Lettonie au Luxembourg

28 mars 2000

Le 28 mars 2000, Monsieur Indulis Berzins, ministre des Affaires étrangères de la République de Lettonie, a effectué une visite officielle au Grand-Duché de Luxembourg.

Sa visite a commencé par une entrevue avec Madame Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, ainsi qu'avec Monsieur Charles Goerens, ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense.

Monsieur Indulis Berzins a ensuite été reçu en audience au Palais grand-ducal par S.A.R. le Grand-Duc Héritier.

Les délégations luxembourgeoise



M. Indulis Berzins, ministre des Affaires étrangères de la République de Lettonie, a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc Héritier

et lettone se sont retrouvées au ministère des Affaires étrangères pour une réunion de travail. Comme les deux ministres des Affaires étrangères l'ont souligné lors de la conférence de presse commune, immédiatement après la réunion de travail, parmi les principaux sujets abordés figuraient la candidature de la Lettonie à l'Union européenne ainsi que la position des petits Etats au sein de cette même Union. A propos de la politique de défense, d'autres dossiers, comme l'intégration de l'UEO dans l'Union européenne, la candidature d'adhésion de la Lettonie à l'OTAN ainsi que les relations avec la Russie ont également été évoqués. Lydie Polfer a confirmé que le Luxembourg soutiendra la candidature de la Lettonie dans le cadre des négociations d'élargissement. Les deux homologues ont également confirmé que l'initiative de stages de jeunes banquiers lettons au Luxembourg sera poursuivie. Un autre domaine de coopération a été évoqué: désormais, des militaires lettons pour-

ront bénéficier des mêmes cours de langues anglais et français que ceux qui sont proposés à leurs camarades luxembourgeois.

Au cours de l'après-midi, le chef de la diplomatie lettone a été reçu en audience par le président de la Chambre des députés, Monsieur Jean Spautz. Il a ensuite rencontré les membres du Bureau de la Chambre, les présidents des groupes politiques ainsi que les président et vice-président de la Commission des Affaires étrangères et européennes de la Chambre des députés. Outre la candidature de la Lettonie à l'Union européenne et à l'OTAN, le problème des minorités en Lettonie a été discuté à la lumière de l'intégration réussie d'étrangers dans la société luxembourgeoise.

La visite de M. Indulis Berzins s'est conclue par une visite du Musée de la Ville de Luxembourg, visite effectuée en compagnie du bourgmestre, Monsieur Paul Helminger.

Réunion de travail entre M. François Biltgen et le ministre du Travail et des Affaires sociales du Portugal, M. Eduardo Ferro Rodrigues

7 janvier 2000

Monsieur Eduardo Ferro Rodrigues, ministre du Travail et des Affaires sociales du Portugal, qui, depuis le 1er janvier, préside au niveau européen les réunions des ministres de l'Emploi et des Affaires sociales, a rencontré Monsieur François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi luxembourgeois, le 7 janvier 2000.

Au cours de la réunion de travail qui a été jugée extrêmement constructive par les deux ministres, MM. Ferro Rodrigues



> 19 janvier 2000

Monsieur Michel Barnier, commissaire en charge des réformes institutionnelles de l'Union européenne, a choisi de rendre visite au Premier ministre, Monsieur Jean-Claude Juncker, afin de préparer la prochaine Conférence intergouvernementale qui sera appelée à définir les grandes lignes de l'avenir européen.

et Biltgen ont échangé leurs points de vue sur l'ensemble des différents dossiers européens d'actualité. Ont été passés en revue notamment les thèmes

qui figureront à l'ordre du jour du sommet social spécial des chefs d'Etat et de gouvernement, fin mars à Lisbonne. Lors de ce sommet, il s'agira en particulier de développer au niveau européen des instruments politiques pour une économie plus compétitive basée sur l'innovation, la connaissance et la cohésion sociale.

Par ailleurs, M. Ferro Rodrigues s'est entretenu avec M. Biltgen sur la façon de compléter la législation communautaire en matière de temps de travail ainsi que sur les propositions récentes de la Commission pour instaurer un cadre législatif européen en matière de non-discrimination ou bien encore sur les moyens qu'il faudra développer pour répondre aux difficultés auxquelles sont confrontés les régimes de protection sociale.



Monsieur Eduardo Ferro Rodrigues, ministre du Travail et des Affaires sociales du Portugal, et M. Biltgen devant le ministère du Travail et de l'Emploi

Visite de travail de M. Jacques Diouf, directeur général de la FAO

19 janvier 2000

Monsieur Jacques Diouf, directeur général de la Food and Agriculture Organisation (FAO) des Nations unies s'est rendu le 19 janvier 2000 au Luxembourg, où il a été reçu par Monsieur Charles Goerens, ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense, ainsi que par Monsieur Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.

La FAO a pour objectif la lutte contre la famine et la pauvreté, l'encouragement du développement agricole et l'intervention en cas de crise alimentaire.

Lors d'une conférence de presse commune, M. Diouf a présenté le travail de la FAO. Le principal souci de l'organisation est de réduire de manière systématique la faim dans le monde. La FAO agit notamment en formant les agriculteurs à une meilleure utilisation de l'eau. Son champ d'action s'étend également aux facteurs sociaux (par exemple, la difficulté d'accès au crédit ou aux moyens de transport) qui peuvent être à l'origine de déficits alimentaires.

M. Goerens, à son tour, a évoqué les actions de soutien entreprises par le Luxembourg en faveur de la FAO. Ainsi, le Luxembourg compte augmenter de 25% sa participation au fonctionnement de la FAO. En outre, le Lux-



M. Jacques Diouf, directeur général de la FAO, en présence des ministres Charles Goerens et Fernand Boden

embourg intervient directement dans des régions comme le Cap-Vert ou le Kosovo pour améliorer la situation alimentaire. Lors de son intervention, M. Goerens a également souligné qu'il faudra davantage aborder la question des besoins alimentaires dans des forums internationaux en charge du commerce et des échanges économiques, à l'échelle planétaire.

Réunion de travail entre M. Jean-Claude Juncker et M. Elio Di Rupo, ministre- président de la Région wallonne

27 janvier 1999

Le ministre-président de la Région wallonne, Monsieur Elio Di Rupo, effectuait une visite de travail au Premier ministre luxembourgeois Monsieur Jean-Claude Juncker, pour faire le point sur les relations qui unissent le Luxembourg et la

Wallonie. Tous deux s'accordent à parler d'entente parfaite, surtout depuis que la Région wallonne est officiellement devenue un "sujet de droit international" avec la régionalisation de l'Etat belge, et que leurs relations se sont sensiblement intensifiées.

Ce nouveau statut juridique a d'ailleurs fait l'objet de toutes les discussions entre les deux responsables politiques, puisque chacun s'est engagé à respecter l'accord-cadre signé le 6 mai dernier par le Grand-Duché, la Communauté française et la Région wallonne. Cet accord vise à étendre la coopération et à développer des projets communs qui s'inscrivent dans le contexte du programme européen Interreg, dans le domaine des infrastructures, de la recherche, de l'agriculture ou du développement rural. "Un tel accord ouvre la voie à de nombreux projets communs", ont-ils affirmé de concert. Et M. Juncker d'ajouter que, "dans une Europe où les Etats vont perdre en influence au profit des régions", la Wallonie



M. Elio Di Rupo, ministre-président de la Région wallonne, reçu par M. Juncker au ministère d'Etat

va enfin pouvoir s'ancrer juridiquement dans les institutions de la Grande Région Sarre - Rhénanie-Palatinat - Lorraine - Luxembourg - Wallonie.

Par ailleurs, MM. Juncker et Di Rupo ont traité de l'urgente nécessité de moderniser la ligne ferroviaire entre Luxembourg et Bruxelles. Des travaux qui s'élèveraient à 10 milliards de francs belges et qui n'attendent plus que leur inscription dans le nouveau programme décennal de la SNCB.

dans le cadre des préparatifs de la Conférence intergouvernementale (CIG) dont le lancement est prévu pour le 14 février 2000. Il a été reçu par Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre et Madame Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères.

Au centre des discussions figurait la réforme de l'Union européenne. Cette rencontre fut également l'occasion pour le Luxembourg de réaffirmer ses

positions. Ainsi, Madame Polfer et Monsieur Juncker ont notamment souligné que chaque pays membre de l'Union devrait avoir droit à un représentant au sein de la Commission européenne.

Rencontre entre M. Jean-Claude Juncker et M. Philippe Maystadt, le nouveau président de la BEI

15 février 2000

Le Premier ministre, Monsieur Jean-Claude Juncker a reçu la visite de Monsieur Philippe Maystadt, le nouveau président de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), basée au Luxembourg. Tous deux se connaissent depuis longtemps puisque M. Maystadt a été, entre 1996 et 1998, Vice-Premier ministre, ministre des Finances et du Commerce extérieur en Belgique et a travaillé durant vingt ans au service de l'Etat belge, dans le domaine de l'économie et

0 2 8

Visite de travail de M. Francisco Seixas da Costa, secrétaire d'Etat aux Affaires européennes du Portugal

1er février 2000

Monsieur Francisco Seixas da Costa, secrétaire d'Etat aux Affaires européennes du Portugal, a effectué une visite de travail au Luxembourg, visite qui s'inscrit



M. Francisco Seixas da Costa, secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, rencontre M. Juncker pour préparer la Conférence intergouvernementale



> 14 février 2000

Madame le Dr Michaela Schreyer, commissaire européen chargé du Budget, accompagnée de son chef de cabinet, Monsieur Eckhardt Guth, s'est rendue au Luxembourg pour une brève visite. Elle y a rencontré le Premier ministre, Monsieur Jean-Claude Juncker ainsi que le ministre du Trésor et du Budget, Monsieur Luc Frieden.

L'entrevue a notamment permis d'aborder le budget 2001 de l'Union européenne.

des finances. Il fut également président du comité intérimaire du Fonds Monétaire International (FMI) de 1993 à 1998.

C'est dans une atmosphère amicale qu'ils ont abordé ensemble

la question de la place actuelle de la BEI au sein de l'Union européenne, et des projets de la Banque dans l'élargissement de l'Union européenne.

La BEI a pour fonction d'assu-



M. Philippe Maystadt, en sa qualité de nouveau président de la BEI, rend visite au Premier ministre luxembourgeois

rer la cohésion économique et sociale des pays membres de l'Union européenne grâce à une gestion financière rigoureuse, et doit donc s'adapter en permanence à l'évolution des politiques communautaires. Ainsi, après avoir prêté l'année dernière 32 milliards d'euros pour la mise en place des politiques de l'Union européenne, la BEI s'apprête, selon M. Maystadt, à concentrer ses efforts sur les pays d'Europe centrale et orientale afin d'encourager et faciliter leur intégration dans l'Union européenne

Visite de travail de M. Antonio Vitorino, commissaire européen chargé de la Justice et des Affaires intérieures

15 février 2000

Le ministre de la Justice Monsieur Luc Frieden a reçu le 15 février Monsieur Antonio Vitorino, commissaire européen chargé de la Justice et des Affaires intérieures. Les entretiens ont porté sur la mise en œuvre des décisions du Conseil européen de Tampere, sur l'espace européen de justice, de liberté et de sécurité.

Le commissaire européen de nationalité portugaise se rend dans les capitales européennes pour connaître les priorités des pays de l'Union européenne concernant la mise en œuvre des décisions du conseil de Tampere.

M. Frieden a informé le commissaire européen des priorités du Grand-Duché. Tout d'abord, il a rappelé la nécessité de créer des procédures communes pour l'accueil des demandeurs d'asile, et plus précisément d'harmoniser les définitions et les procédures d'accueil.

La deuxième priorité du gouvernement luxembourgeois concerne la lutte contre le crime organisé. A ce sujet, le ministre luxembourgeois a rappelé deux points importants:



La justice était au centre des discussions entre le commissaire européen M. Antonio Vitorino et M. Luc Frieden

- 1) la nécessité de définir les délits de façon à harmoniser les peines au niveau européen;
- 2) dans les domaines de la traite des mineurs et des femmes, de la pédophilie, du trafic de drogue et des délits via les nouvelles technologies, il convient d'harmoniser le travail des autorités judiciaires afin de le rendre plus efficace.



030

> 22 février 2000

Le Commandant suprême des Forces alliées en Europe, le général Wesley Clark, rendait une dernière visite officielle au Grand-Duché avant de céder le témoin, en mai, à son compatriote Monsieur Joseph Ralston. Pour l'occasion, il s'est rendu au ministère des Affaires étrangères pour y recevoir, des mains de Monsieur Charles Goerens, ministre de la Défense, la médaille le promulguant au rang de "Grand officier de l'ordre du mérite du Grand-Duché de Luxembourg". Après quoi, il a été accueilli par le Premier ministre, Monsieur Jean-Claude Juncker, et reçu en audience par le Grand-Duc Héritier.

A la tête de la structure militaire de l'OTAN depuis juillet 1997, le général Clark s'est engagé en faveur de la stabilité et de la paix en Bosnie et au Kosovo, notamment grâce aux efforts conjugués de la SFOR et de la KFOR.

Rencontre entre Madame Erna Hennicot-Schoepges et M. José Mariano Gago, ministre de la Science et de la Technologie du Portugal

1er mars 2000

Madame Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a reçu son homologue portugais Monsieur José Mariano Gago, ministre de la Science et de la

Technologie du Portugal, et président en exercice du Conseil des ministres européens chargés de la recherche.

Cette entrevue avait pour objectif de préparer la réunion informelle des ministres européens chargés de la recherche, les 6 et 7 mars, à Lisbonne. Celle-ci portera sur un renforcement de la politique européenne en matière de science et de recherche et sur le projet de la création d'un espace européen fondé sur l'innovation et les connaissances.

L'entrevue a aussi permis aux deux ministres d'évoquer le plan quinquennal en matière de recherche scientifique. Madame Hennicot-Schoepges a expliqué l'intention du Luxembourg de devenir membre de la European Science Foundation (ESF). Cet organisme indépendant existe depuis 1974, regroupe 67 organisations membres de 23 pays d'Europe, et promeut un développement élevé de la science sur le plan européen,



> 23 février 2000

Le Premier ministre Monsieur Jean-Claude Juncker a reçu au ministère d'Etat, Monsieur Hans-Gert Pöttering, le président du groupe du Parti Populaire Européen (PPE) au Parlement européen. Ce groupe est composé de démocrates-chrétiens et de chrétiens-sociaux.

Lors de leur entrevue, Messieurs Juncker et Pöttering ont notamment abordé la situation en Autriche ainsi que la Conférence intergouvernementale sur la réforme des institutions européennes.

une coopération européenne ainsi que la libre-circulation des chercheurs et des idées.

Visite de travail de Madame Laurette Onkelinx, Vice-Premier ministre et ministre du Travail belge

9 mars 2000

Le 9 mars 2000, Madame Laurette Onkelinx, Vice-Premier ministre et ministre du Travail belge s'est rendue au Luxembourg afin d'y rencontrer le Premier ministre, M. Jean-Claude Juncker, et M. François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, dans le cadre de la préparation du sommet de Lisbonne sur l'emploi et l'intégration sociale, les 23 et 24 mars.

Le Luxembourg a signé le texte



M. José Mariano Gago, ministre de la Science et de la Technologie du Portugal, et son homologue luxembourgeois, ont abordé les questions européennes en matière de science et de recherche



Dialogue social entre Madame Laurette Onkelinx, Vice-Premier ministre et ministre du Travail belge, et M. François Biltgen

Rencontre entre M. Jean-Claude Juncker et M. Lir Meta, Premier ministre albanais

21 mars 2000

Monsieur Lir Meta, Premier ministre de la République d'Albanie depuis octobre 1999, a rencontré le Premier ministre luxembourgeois Monsieur Jean-Claude Juncker.

exposant la position de la Belgique, de la France et de l'Italie, intitulé: "Pour une Europe du plein emploi et de la cohésion sociale". M. Biltgen a tenu à souligner que cet accord se traduirait par un véritable dialogue social et par une action législative dans tous les pays membres. Les deux ministres ont particulièrement insisté sur l'idée que l'Union européenne est avant tout une union de valeurs morales dont il faut faire la démonstration, à travers la lutte contre l'exclusion sociale.

Aussi la position commune des quatre pays s'articule-t-elle autour de plusieurs axes principaux:

- renforcer la stratégie de l'emploi de l'Union européenne, en développant des politiques macroéconomiques adaptées et des politiques volontaristes de l'emploi en vue d'atteindre une croissance annuelle de 3% au niveau européen;
- renforcer le système d'évaluation des plans d'actions nationaux instaurés par le

Sommet sur l'emploi qui s'est tenu en 1997 à Luxembourg, et promouvoir un emploi de qualité;

- intensifier l'objectif social, en instaurant de véritables plans nationaux de lutte contre l'exclusion, et en tenant compte des associations concernées.

Madame Onkelinx a rappelé que l'Europe sociale doit poursuivre le processus entamé, en approfondissant ses mesures en faveur de l'emploi décidées lors du dernier Sommet sur l'emploi en 1997, sous présidence luxembourgeoise.

Les deux Premiers ministres se sont entretenus sur la politique de réforme de l'Albanie: toutes les institutions, les administrations et les organes de sécurité seront modernisés.

Il a aussi été question de la stabilité économique en Albanie, et notamment du programme de privatisation. L'Albanie attend beaucoup des investissements étrangers. En présence de Monsieur Luc Frieden, ministre du Budget et du Trésor, il a été décidé que des experts financiers albanais viendraient au Luxembourg pour faire un stage pratique.



M. Jean-Claude Juncker rencontre M. Lir Meta, Premier ministre albanais

Enfin, M. Meta a tenu à remercier le Luxembourg pour son soutien apporté pendant la crise du Kosovo.

> Autres visites

- Visite d'une délégation du Sénat tchèque - *21 janvier 2000*
- Visite de Madame Shalala, ministre de la Santé et des Affaires sociales des Etats-Unis - *21 mars 2000*
- Visite du ministre de la Culture de l'Île Maurice - *23 mars 2000*

VISITES À L'ÉTRANGER

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111

11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

0111111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111



La délégation luxembourgeoise a rencontré des représentants du patronat turque

Visite officielle de Madame Lydie Polfer en Turquie

23 - 24 février 2000

Après la cérémonie de dépôt de gerbe au tombeau d'Ataturk, la première journée de la visite officielle en Turquie de Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, était marquée par une réunion de travail avec le chef de la diplomatie turque, Ismail Cem, une rencontre avec le Premier ministre Bulent Ecevit et une entrevue avec le ministre d'Etat Recep Önal, en charge du Trésor, de la Banque Centrale et des marchés de capitaux. La veille, le ministre Cem avait pris soin d'inviter son homologue luxembourgeois à un dîner privé.

Cette première visite bilatérale d'un ministre luxembourgeois des Affaires étrangères en Turquie, depuis 1993, avait été organisée dans le souci d'évaluer la situation après la décision historique d'Helsinki où l'Union européenne avait attribué à la Turquie le statut

de candidat à l'adhésion. En même temps, la visite devait contribuer à une intensification des relations bilatérales, aussi bien économiques que politiques, entre le Luxembourg et la Turquie, et contribuer à étoffer la connaissance et la compréhension mutuelles.

Parallèlement aux réunions politiques, la délégation commerciale qui accompagnait la ministre a eu, à Ankara, des entretiens au ministère des Travaux publics, au

ministère de l'Energie et avec l'Union des Constructeurs.

En marge des réunions officielles, Lydie Polfer a également rencontré des représentants d'ONG actives dans le domaine des droits de l'homme, pour évoquer avec eux l'évolution de la situation de la Turquie au regard du respect des libertés individuelles.

Au cours des discussions, Lydie Polfer a rappelé à ces organisations, comme aux interlocuteurs du gouvernement turc, que la décision du Conseil d'Helsinki marquait une nouvelle étape dans l'intensification des relations entre la Turquie et les pays de l'Union européenne. Elle a noté que la Turquie s'est engagée à respecter les valeurs communes aux pays européens et déterminées par les critères de Copenhague.

Les discussions avec le ministre turc des Affaires étrangères, Monsieur Ismail Cem, menées



Mme Lydie Polfer en compagnie de M. Yüksel Yalova, ministre d'Etat chargé des Privatisations et des Affaires européennes

dans une ambiance cordiale, ont par ailleurs permis de faire le point sur les préparatifs turcs en vue de l'ouverture des discussions devant mener au Partenariat pour l'adhésion, ainsi que sur des sujets bilatéraux d'intérêt commun, notamment dans les domaines financier et touristique.

Après les discussions politiques avec les autorités gouvernementales à Ankara, la deuxième journée de la visite officielle de Lydie Polfer en Turquie a conduit la délégation à Istanbul, où l'intensification des relations commerciales entre la Turquie et le Luxembourg se trouvait au centre des préoccupations.

Afin de présenter les potentialités des marchés turc et luxembourgeois que peuvent offrir aux entreprises les deux pays, un séminaire a été organisé au siège de la Garanti Bank.

Au cours de son intervention, Madame Polfer a notamment mis l'accent sur les points forts de l'économie luxembourgeoise, caractérisée par un degré d'ouverture à l'extérieur élevé et sur les performances des entreprises luxembourgeoises présentes dans la délégation.

Figurait également au programme de la délégation luxembourgeoise une rencontre avec Monsieur Yücaoglu, président de l'Association du patronat turc. Au cours de cet entretien très informatif ont été évoquées la transformation profonde de l'économie turque et l'adaptation du cadre légal, dans le but d'une ouverture complète et d'une intégration réussie de la

Turquie dans l'économie européenne et mondiale.

Une deuxième manifestation de taille, organisée par le Foreign Economic Relations Board, rassemblait une centaine d'invités, parmi lesquels le ministre d'Etat chargé de la privatisation et des Affaires européennes, Monsieur Yalova.

Au cours de son intervention, Madame Polfer s'est félicitée des récentes décisions historiques qui consolident l'ancrage politique et économique de la Turquie en Europe. Concluant sur une note résolument optimiste, et tirant le bilan des discussions politiques particulièrement constructives avec les autorités gouvernementales et des contacts prometteurs avec les milieux des affaires, Lydie Polfer a notamment déclaré: "Les entretiens politiques que j'ai eus hier à Ankara me permettent de conclure que la ferme volonté

existe aussi bien du côté turc que du côté luxembourgeois pour donner une qualité nouvelle à nos relations bilatérales, politiques et économiques, afin qu'elles puissent développer tout leur potentiel. Je suis par ailleurs très heureuse de noter que les relations d'amitié et de compréhension mutuelle ont pu être renforcées par cette visite qui aura aussi permis de convenir, entre autres, de la conclusion d'un accord culturel entre nos deux pays, alors que nous sommes actuellement en train de finaliser un accord de non-double imposition."

Visite de M. Charles Goerens en Asie mineure

15 - 16 février 2000

Le ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la



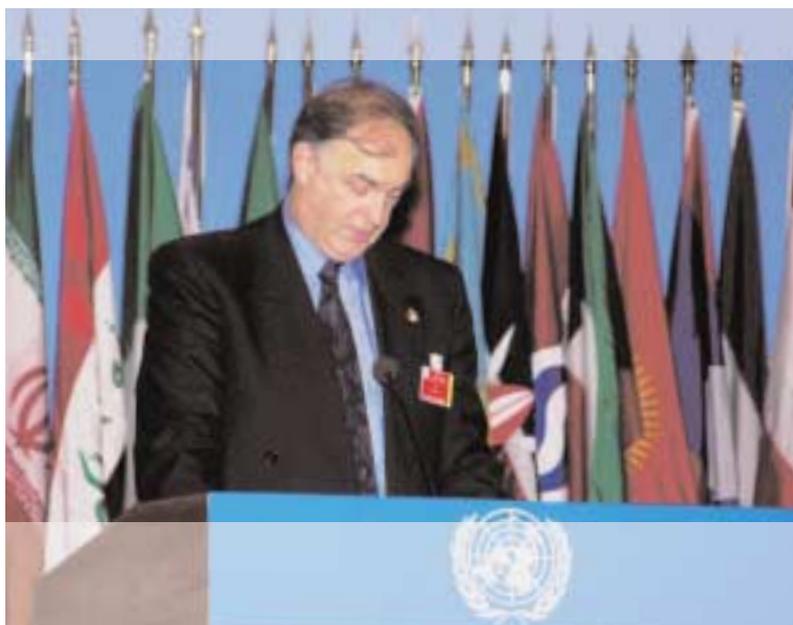
M. Charles Goerens signe un accord de coopération avec le Laos

Défense, Monsieur Charles Goerens, a effectué une visite en Asie mineure, avec un double objectif: faire le point sur les résultats et les projets de la coopération du Luxembourg au Laos, et participer à la Conférence des Nations-Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED).

Le 15 février, Charles Goerens a rencontré le ministre des Affaires étrangères du Laos, Somsavat Lengsava. Depuis 1997, le Laos est l'un des pays cibles de la coopération luxembourgeoise. Un accord général a été signé engageant le Luxembourg à participer au développement de différents projets existants. Rien que pour l'année en cours, le montant d'aide s'élèvera à 175 millions de LUF.

L'un des projets soutenus par le Luxembourg consiste à déplacer les populations montagnardes vers les vallées pour leur permettre l'accès aux soins médicaux et aux formations éducatives. Un autre consistera à améliorer la conservation de médicaments, des réserves de sang et d'organes lors des transports. Par ailleurs, il faudra lancer une campagne d'information sur les risques croissants d'infection par le virus du Sida. La collaboration dans le secteur de la santé sera certainement renforcée, et Charles Goerens a d'ailleurs souligné à ce propos la nécessité de tirer profit des expériences de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Le 16 février 2000 a eu lieu l'Assemblée générale de la Conférence des Nations-Unies sur le Commerce et le Développement. Charles Goerens y a



M. Charles Goerens à la tribune de la Conférence des Nations-Unies sur le Commerce et le Développement

rappelé que le Luxembourg a augmenté son budget d'aide au développement à 0,7% du PIB, accentué sa collaboration avec les organisations non gouvernementales, et axé ses programmes d'aide au développement essentiellement sur le soutien médical et le développement rural. A l'issue de cette conférence, Charles Goerens a insisté sur la nécessité de créer de nouveaux espaces de solidarité au sein d'un monde de plus en plus globalisé.

Charles Goerens s'est aussi entretenu avec les représentants des pays avec lesquels le Luxembourg collabore, et il en est ressorti une grande satisfaction au niveau des collaborations avec le Burkina Faso et le Cap Vert. Enfin, M. Goerens a annoncé que le Luxembourg ouvrira au Sénégal un bureau de représentation pour une coopération durable.

(voir discours page 099)

Rencontre entre Madame Lydie Polfer et M. Lamberto Dini, ministre des Affaires étrangères italien, à Rome

19 janvier 2000

Le 19 janvier, Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, s'est rendue à Rome pour y rencontrer son homologue italien, Monsieur Lamberto Dini.

Les entretiens ont essentiellement porté sur des questions européennes, à savoir la préparation du prochain Conseil Affaires générales, la Conférence intergouvernementale, la situation dans les Balkans occidentaux ainsi que le programme de la présidence italienne du Conseil de l'Europe.

La visite a également été l'occa-

sion d'aborder les questions ayant trait aux relations bilatérales.

Visite de travail de M. Luc Frieden à Londres

11 février 2000

Le ministre de la Justice, du Trésor et du Budget, Monsieur Luc Frieden, a effectué une visite de travail en Grande-Bretagne pour s'entretenir avec le ministre de l'Intérieur Jack Straw sur la justice, la liberté et la sécurité au niveau européen, ainsi qu'avec son homologue britannique Dawn Primarolo, sur des questions financières.

0 4 0

Rencontre entre M. Tony Blair, Premier ministre britannique, et M. Jean-Claude Juncker, à Londres

2 mars 2000

Dans le cadre d'une visite de travail à Londres, Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre, a rencontré son homologue britannique Monsieur Tony Blair, le jeudi 2 mars 2000, au numéro 10 de la Downing Street.

Monsieur Juncker était accompagné du ministre de la Justice, Monsieur Luc Frieden et de l'ambassadeur luxembourgeois à Londres, Monsieur Joseph Weyland.

L'entrevue entre les deux chefs de gouvernement, qui a duré

une heure, a porté notamment sur la préparation du Conseil européen extraordinaire consacré à l'emploi, prévu pour les 22 et 23 mars à Lisbonne. Lors de ce sommet, les Quinze se pencheront sur la cohésion sociale au sein de l'Union européenne.

M. Juncker et son homologue britannique ont exprimé le souhait que le Conseil européen extraordinaire de Lisbonne parvienne à dégager des résultats concrets et vérifiables. Les initiatives et les objectifs futurs ne devraient pas revêtir un caractère quantitatif, mais plutôt viser à établir des paramètres qui permettront une comparaison plus juste entre les différents Etats membres. Les deux chefs de gouvernement ont plaidé en faveur de plus de transparence et ont souligné qu'il fallait tirer les leçons de toutes les expériences déjà faites par chaque Etat membre.

En matière fiscale, les deux parties ont revendiqué le maintien

du vote à l'unanimité, s'opposant ainsi à la proposition de la Commission d'ouvrir certaines questions fiscales (accises, TVA, retenue à la source) au vote à la majorité qualifiée. Par ailleurs, M. Juncker a tenu à préciser qu'en dehors du dossier fiscal, le Luxembourg revendique une extension du vote à la majorité qualifiée. Dans le domaine de la coordination fiscale, M. Tony Blair plaide pour un système d'échange d'informations entre les administrations fiscales des Etats membres de l'Union européenne, alors que le Premier ministre luxembourgeois privilégie le modèle de coexistence.

Et d'ajouter que quelle que soit la décision prise par les Quinze dans ce dossier, elle ne devrait pas nuire aux places financières européennes. En effet, il faudra, d'une part, éviter une fuite des capitaux à l'extérieur de l'Union européenne et, d'autre part, négocier avec des pays et territoires tiers qui appliquent des régimes fiscaux favorables ris-



Discussion animée entre M. Jean-Claude Juncker et M. Luc Frieden et des étudiants de Cambridge

quant ainsi d'attirer les capitaux intéressants.

A l'occasion de son séjour, M.

Juncker s'est également rendu à Cambridge où il a prononcé un discours dans le cadre des "Cambridge European Trust

Lectures" portant sur l'avenir de l'Union européenne.

(voir discours page 103)

RENCONTRES INTERNATIONALES

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111

11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

0111111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111

Sommet Benelux

17 février 2000

Le sommet Benelux a eu lieu au Château Val-Duchesse à Bruxelles, sous la présidence du Premier ministre Monsieur Jean-Claude Juncker, en présence de Madame Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur. Le ministre de l'Intérieur belge, Monsieur Antoine Duquesne, et le secrétaire d'Etat néerlandais, Monsieur Job Cohen, participaient également au sommet. Il y a été question notamment du Conseil européen sur l'emploi à Lisbonne et de la Conférence intergouvernementale.

Les ministres du Benelux ont insisté sur la nécessité de traduire sans tarder en directives européennes les décisions retenues en octobre 1999 au Conseil européen de Tampere. Ils ont échangé leurs points de vue sur l'application de la convention de Dublin, les demandes d'asile dans les trois pays du Benelux ainsi que sur la reconduction dans leur pays d'origine des personnes ne jouissant pas du statut de réfugié.

Réunion commune des conseils des ministres du Luxembourg et du Land de la Sarre

29 mars 2000

Lors de la conférence de presse



Bilan positif à l'issue des rencontres entre les conseils des ministres luxembourgeois et sarrois

commune à l'issue des conseils des ministres luxembourgeois et sarrois à Schengen, le Premier ministre luxembourgeois et son homologue du Land de la Sarre, Monsieur Peter Müller, ont retenu que parmi les principaux objectifs politiques à poursuivre devraient figurer les défis européens actuels discutés dans le cadre de la Conférence intergouvernementale 2000, l'élargissement de l'Union européenne ainsi que l'approfondissement de la coopération transfrontalière dans la région Saar-Lor-Lux. Messieurs Peter Müller et Jean-Claude Juncker ont, d'ailleurs, tiré un bilan positif de cette coopération.

Les rencontres entre les deux conseils des ministres sont devenues une tradition bien ancrée. Les partenaires de la Lorraine, du Rhénanie-Palatinat et de la Wallonie seront informés des résultats des réunions et invités à prendre part aux projets envisagés.

A Schengen, les projets trans-

frontaliers dans le domaine de l'économie, du tourisme et de l'environnement figuraient au centre des discussions. Les deux gouvernements souhaitent entreprendre des actions afin d'améliorer l'image de marque de la Grande Région notamment en ce qui concerne le tourisme et l'économie.

Ainsi, dans le domaine de l'environnement, il a été décidé, entre autres, de faire réaliser une étude de faisabilité pour la construction d'un village écologique couvrant les trois régions. Au niveau de la santé, une coopération interrégionale pour la surveillance des aliments et l'inspection sanitaire est prévue. Sur le plan économique ont été conclus des accords pour une coopération dans le domaine touristique.

Les deux gouvernements se sont également exprimés en faveur d'une coopération dans les domaines du transport de personnes, de l'aménagement du territoire et des eaux usées.

Par ailleurs, une autre série de projets se propose de rapprocher les hommes et femmes de la région Saar-Lor-Lux à travers différentes initiatives comme l'organisation d'un concours dans le domaine de la recherche

scientifique. Il a également été retenu de créer un groupe de réflexion commun sur l'égalité des chances entre hommes et femmes.

Le 3 mai, à Liège, aura lieu le

prochain sommet interrégional. Les participants comptent y fixer d'importants objectifs pour un développement durable dans le domaine de l'emploi, de l'économie et du patrimoine culturel.

CONSEILS UE

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111

11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

0111111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111

Appréciation par le Conseil Ecofin du programme de stabilité du Luxembourg pour la période 1999-2003

13 mars 2000

Le Conseil Ecofin a donné son avis sur la situation économique du Luxembourg et approuvé le programme de stabilité qui couvre la période 2000-2003. Alors que la croissance du PIB s'élevait à 4,9% en 1999, le programme de stabilité estime à 5% les taux de croissance pour 2000 et 2003. Ainsi, le Luxembourg continue d'avoir une croissance supérieure à ses pays limitrophes.

Les salaires moyens devraient s'accroître, provoquant ainsi une croissance de la consommation des ménages. Le taux de chômage devrait passer de 3,1 en 1998 à 2,6% en 2003.

Quelques conseils de prudence ont été néanmoins donnés par les ministres des Finances, notamment en ce qui concerne la politique budgétaire du pays, en cas de tensions inflationnistes.

Le Luxembourg entend donc poursuivre une politique budgétaire rigoureuse, afin de conserver ses atouts, et renforcer son économie.

En marge du conseil Ecofin, le Premier ministre M. Jean-Claude Juncker s'est entretenu avec le président de la Commission européenne, M. Romano Prodi,



Conférence de presse de Madame Polfer et de M. Juncker lors du Conseil européen extraordinaire consacré à l'emploi

à propos du Conseil européen extraordinaire sur l'emploi de Lisbonne, prévu pour les 23 et 24 mars 2000. Il proposa la tenue d'un sommet social, chaque printemps, qui permettrait un suivi et un examen mutuels des progrès effectués en matière d'emploi et d'intégration sociale. Le Premier ministre souhaiterait que l'on accorde une place appropriée à l'exclusion sociale, et approuve notamment l'idée de mettre en place des droits sociaux minimaux, intégrés dans les plans d'actions nationaux.

Le Conseil européen extraordinaire de Lisbonne

23 - 24 mars 2000

Sous la présidence du Premier ministre portugais Monsieur Antonio Guterres, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne se sont réunis les 23 et 24 mars 2000 à

Lisbonne, pour un Conseil européen extraordinaire consacré à l'emploi. Son objectif: le plein emploi d'ici 2010.

Un tel sommet avait déjà eu lieu sous présidence luxembourgeoise, en 1997.

Le Luxembourg était représenté par le Premier ministre, Monsieur Jean-Claude Juncker, Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Henri Grethen, ministre de l'Economie, et Monsieur François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi.

La première journée fut marquée par l'objectif que se sont fixé les Quinze de devenir, d'ici dix ans, la première puissance économique mondiale.

La nouvelle stratégie européenne repose sur quatre piliers:

- préparation de l'économie à la société de la connaissance,
- promotion des réformes éco-

nomiques pour la compétitivité et l'innovation,

- modernisation du système de protection sociale, lutte contre l'exclusion sociale,
- poursuite d'un dosage des politiques macro-économiques pour favoriser une croissance durable.

Unis par la volonté de créer une Europe du plein emploi, les pays européens se sont fixé des objectifs communs de croissance annuelle, de l'ordre de 3%. Les Quinze devraient créer 20 millions d'emplois d'ici 2010 au sein de l'Union Européenne, notamment grâce à Internet.

En effet, "L'Europe de l'innovation et de la connaissance", axée sur les nouvelles technologies, figurait à l'ordre du jour comme objectif pour 2002. Aucune catégorie de la société ne devra rester en marge du développement d'Internet. Et la baisse des

coûts d'accès à Internet, par la création de réseaux interconnectés de faible coût, devrait faciliter ce processus.

Dans le cadre d'une protection sociale mieux adaptée, les différents pays promettent de valoriser la place des femmes sur le marché du travail, de rendre plus flexible le passage à la retraite, et de faire de la formation une réalité tout au long de la vie. Quant aux petites entreprises, qui connaissent de réelles difficultés financières, elles seront davantage soutenues à l'avenir.

En décembre 2000 sera proposé, sous la future présidence française, un Agenda social européen qui fixera des objectifs et des échéances auxquels les pays membres devront se tenir.

Au terme du sommet, Monsieur Juncker s'est réjoui que celui-ci ait poursuivi le processus de Luxembourg. A ce propos, un forum aura lieu, en juin 2000,

rassemblant les institutions de l'Union européenne, pour faire le point sur le processus de Luxembourg.

En revanche, le Premier ministre luxembourgeois a regretté que ce sommet n'ait pas rempli toutes les attentes, en n'étant pas un sommet essentiellement social "spécial emploi". En effet, il y a été surtout question de croissance économique et de réformes structurelles. Mais, le prochain sommet sous présidence française portera exclusivement sur l'exclusion sociale, avec des propositions de mesures adaptées, notamment au chômage de longue durée.

Enfin, Monsieur Juncker a relevé que la mise en place de la société de la connaissance allait certainement créer de vrais emplois pour les enfants et adolescents d'aujourd'hui, mais a exprimé un doute quant au fait que cette nouvelle stratégie économique pourrait, à elle seule, résorber le chômage de longue durée.

FAMILLE GRAND-DUCALE

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111

11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

011111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111

S.A.R le Grand-Duc Héritier visite le Centre de formation continue à Esch

7 février 2000

En compagnie de Madame Anne Brasseur, ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, de Monsieur François Schaack, maire de Esch-sur-Alzette, et de Monsieur François Ortolani, directeur du Centre national de formation professionnelle continue (CNFPC), le Grand-Duc Héritier a visité les nouveaux locaux du CNFPC de Esch-sur-Alzette, inaugurés en avril 1999. Le Centre forme des jeunes peu qualifiés, inscrits à l'administration de l'emploi, ou des personnes actives qui profitent des cours du soir du CNFPC pour se spécialiser.

Lors de sa visite, le Grand-Duc Héritier a pu découvrir les différents ateliers et s'entretenir avec les élèves.

S.A.R la Grande-Duchesse Joséphine - Charlotte s'est rendue à l'exposition "Light Pieces" au Casino

18 février 2000

S.A.R. la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte s'est rendue le 18 février au Casino Luxembourg - Forum d'art



Le couple grand-ducal héritier en lecteurs attentifs du journal produit par l'association "Stëmm vun der Strooss"

contemporain afin d'y visiter l'exposition "Light Pieces". Cette exposition est composée d'œuvres faisant appel à la lumière et notamment au tube de néon. Elle regroupe des reconstitutions d'œuvres d'artistes connus ayant marqué la deuxième moitié du 20e siècle ainsi que des œuvres de jeunes artistes.

Visite de LL.AA.RR. le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière au foyer de jour "Stëmm vun der Strooss"

7 mars 2000

En compagnie du ministre de la

0 5 7



> 25 février 2000

Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Héritière, en sa qualité d'Ambassadeur de Bonne Volonté de l'UNESCO, s'est rendue au siège de l'UNESCO, à Paris, afin d'y rencontrer le directeur général, Monsieur Koïchiro Matsuura. Tous deux ont évoqué leurs projets et leurs priorités. La Princesse a réitéré son désir de concentrer ses interventions sur certains sujets: les femmes et la culture de la paix, l'éducation et les droits des enfants.

Santé et de la Sécurité sociale, Monsieur Carlo Wagner, le couple grand-ducal héritier a visité les locaux du foyer du jour pour sans-abri "Stëmm vun der Strooss". L'objectif poursuivi par cette association est la réinsertion de personnes exclues. A l'instar d'initiatives lancées dans d'autres pays, cette association aide également les sans-abri à s'exprimer par l'intermédiaire d'un journal.

Congrès national pour les soins palliatifs sous le haut patronage de S.A.R la Grande-Duchesse Joséphine -Charlotte

9 - 11 mars 2000

L'association OMEGA 90, engagée dans la sensibilisation de la société face à la maladie et la mort, ainsi que dans la diffusion des traitements anti-douleur et des soins palliatifs, a organisé, au Kirchberg, un congrès réunissant plusieurs centaines de personnes venues d'Allemagne, de Belgique, de France et du Luxembourg. Ce congrès a été organisé sous le haut patronage de S.A.R la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, qui a assisté à l'une des conférences, ainsi que du ministère de la Famille et du ministère de la Santé.

L'association entend faire valoir le droit de la personne malade à mourir dans un encadrement



> 13 mars 2000

Le Grand-Duc Héritier Henri, accompagné de son fils aîné, le Prince Guillaume, a visité le laboratoire souterrain du Centre européen de géodynamique et de sismologie de Walferdange. Tous deux ont attentivement écouté les explications concernant les installations nécessaires à l'enregistrement de la moindre secousse sismique.

adapté et suivi, et encourager également l'accompagnement de la famille. D'un point de vue éthique, il paraît essentiel que le malade puisse voir ses souffrances soulagées, et mourir dignement.

A l'issue de ce congrès a été évoqué l'intérêt d'une coopération transfrontalière, englobant la Grande Région.

S.A.R le Grand-Duc Héritier invité de la Caravane 2000

29 mars 2000

Dans le cadre de "Caravane 2000", et lors d'une table ronde sur la société multiculturelle

luxembourgeoise, les lycéens de Wiltz ont eu la surprise de découvrir que l'invité d'honneur n'était autre que le Grand-Duc Héritier. Des discussions animées ont très vite permis de rendre l'atmosphère détendue et le moment inoubliable.

Les élèves ont pu, entre autres, parler sincèrement des difficultés d'intégration rencontrées par les réfugiés à l'école, et ont suggéré plus d'activités extra-scolaires qui permettraient aux élèves luxembourgeois et aux nouveaux immigrants de mieux se connaître les uns les autres, et de se rapprocher. Aussi le Grand-Duc Héritier a-t-il plaidé en faveur de mesures concrètes pour favoriser la rencontre et les échanges entre jeunes luxembourgeois et réfugiés.

DIVERS

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111

11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

0111111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111



> 11 janvier 2000

Monsieur Charles Goerens, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire et de la Défense et de Dr. Jacques Bihozagara, ambassadeur de la République du Rwanda, ont signé deux accords bilatéraux en matière de coopération au développement, le 11 janvier 2000, au ministère des Affaires étrangères.

Le premier accord bilatéral concerne un projet de réhabilitation et de développement rural au Bugesera, une région au Sud-Est de Kigali. Il s'agit d'un projet à vocation principalement agricole, mais avec une très forte implication dans le secteur de la formation ainsi que de la réinsertion socio-économique de la population. La contribution financière du Luxembourg est de 75 millions de LUF sur une durée de 3 ans.

Le deuxième accord bilatéral concerne un projet d'appui à l'insertion des jeunes Rwandais dans la vie professionnelle active, pour un montant de 90 millions de LUF sur une durée de 4 ans.

Matsuura, le nouveau directeur général de l'UNESCO, avec lequel elle a évoqué en particulier les perspectives de réforme de l'organisation mondiale dédiée à la promotion de l'éducation, de la science et de la culture. L'état de la coopération entre l'UNESCO et le Luxembourg a également fait l'objet d'un échange de vues approfondi.

Rappelons à cet égard que le Luxembourg est le 57ème contributeur au budget de l'organisation, et participe de manière spécifique à un certain nombre d'activités et de programmes dans les domaines de la communication (Cap-Vert, Laos, Vietnam et dans les territoires palestiniens), et de la protection du patrimoine (Angkor, Mostar, Sibiu).

A la suite de cet entretien, Madame la ministre a présenté au directeur général une tapisserie de l'artiste luxembourgeoise, Madame Sus Feider-Hierzeg, qui constitue la contribution du Luxembourg aux collections du Musée International de la Nativité à Bethlehem.

0 6 3

Journée luxembourgeoise à l'UNESCO

13 janvier 2000

Le 13 janvier 2000, Madame Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Education supérieure et de la Recherche a rendu une visite au siège parisien de l'UNESCO. A cette occasion, elle a eu un entretien avec Monsieur Koïchiro



Présentation d'une tapisserie luxembourgeoise au directeur général de l'UNESCO

Devant un public nombreux et attentif, M. Matsuura et Mme Hennicot-Schoepges ont ensuite inauguré la grande exposition sur "Le rayonnement culturel de l'Abbaye d'Echternach au 18ème siècle" organisée par le ministère de la Culture (Service des Sites et Monuments nationaux) et la Délégation permanente du Luxembourg auprès de l'UNESCO, en collaboration avec le secrétariat de l'UNESCO.

A cette occasion, tant le directeur général que la ministre luxembourgeoise ont souligné l'importance centrale d'une politique volontariste de protection du patrimoine. Après une présentation audiovisuelle de M. Georges Calteux, directeur du Service des Sites et Monuments nationaux, l'exposition composée d'une quarantaine de maquettes, de panneaux explicatifs et d'une projection vidéo a pu être visitée à loisir lors de la réception qui a conclu le vernissage.

Le Fonds national de la Recherche a lancé ses travaux

14 janvier 2000

Le Fonds national de la Recherche, créé par la loi du 31 mai 1999 a lancé ses travaux lors d'une séance officielle à l'Institut supérieur de technologie au Kirchberg, en présence de la ministre de la Recherche, Madame Erna Hennicot Schoepges.

Le Fonds aura pour mission, entre autres, d'entretenir un processus de réflexion continu, en vue de l'orientation de la politique nationale de recherche et de développement technologique. La mission essentielle du Fonds sera d'élaborer des propositions relatives aux objectifs de la politique nationale en matière de recherche et développement technologique, ainsi que de fédérer les efforts nationaux autour d'un nombre limité de

thèmes jugés particulièrement porteurs d'avenir.

Signature d'un accord avec l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine

17 janvier 2000

Le Luxembourg et l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine (ARYM), représentés respectivement par Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur et Monsieur Jovan Tegovski, ambassadeur de l'ARYM au Grand-Duché de Luxembourg, ont signé le 17 janvier 2000 l'accord d'exécution relatif au projet de mise en place d'un Centre de veille technologique à Skopje.

L'objectif de ce projet de 2.000.000 LUF, financé par le gouvernement luxembourgeois,



Madame Erna Hennicot-Schoepges entourée des représentants du Fonds national de la Recherche

est de promouvoir le développement économique en Macédoine en permettant aux entreprises de ce pays d'obtenir, grâce au concept de veille technologique, l'information stratégique nécessaire à leur survie économique et à leur développement dans un contexte de globalisation et de multiplication des sources d'information scientifiques, techniques et économiques.

Les participants au projet sont le ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, le ministère de l'Économie (Service de la propriété intellectuelle), le Centre de veille technologique du Centre de recherche public Henri Tudor (CVTL), l'Office de la propriété industrielle de Macédoine et l'Office européen des Brevets (OEB).

M. Henri Grethen dresse le bilan des accidents de la circulation

7 février 2000

Lors d'une conférence de presse, Monsieur Grethen, ministre des Transports, a présenté le bilan des accidents de la circulation au cours de l'année 1999. En 1999, le nombre d'accidents sur nos routes a augmenté de plus de 17% par rapport à l'année 1998. 58 personnes ont été tuées sur nos routes en 1999, dont 17 pendant le seul mois de septembre, particulièrement meurtrier. A noter également que 28 des 50 personnes décédées ne portaient pas leur ceinture. Une enquête réalisée en

décembre dernier a d'ailleurs révélé que, pour un quart des occupants de véhicules, le port de la ceinture n'est toujours pas devenu un réflexe.

Parmi les causes présumées des accidents mortels, la vitesse est citée comme principal facteur. Elle aurait provoqué 32 des 53 accidents mortels en 1999.

Face à ce triste bilan, les autorités ont décidé d'introduire un certain nombre de mesures tablant à la fois sur la dissuasion et la répression. Ainsi les contrôles de vitesse, de port de la ceinture de sécurité et de taux d'alcoolémie seront intensifiés. Le ministère des Transports a chargé la Sécurité routière de lancer une campagne de sensibilisation sur les risques liés à la vitesse. La police grand-ducale compte également renforcer sa présence, notamment pendant la nuit. Dans les prochains mois, elle procédera à une série de contrôles, dont certains seront annoncés au préalable.

Rencontre entre Mme Lydie Polfer et les chefs de mission des Etats de la Ligue Arabe

8 février 2000

Madame Lydie Polfer, Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, a rencontré les chefs de mission des Etats de la Ligue Arabe accrédités à Luxembourg, lors d'un déjeuner de travail, le mardi 8 février. Les discussions se sont déroulées dans un excellent état d'esprit et ont été très constructives.

La délégation arabe était composée des ambassadeurs de l'Arabie Saoudite, du Yémen, de la Jordanie, de l'Egypte, du Soudan, des Emirats Arabes Unis, de l'Algérie, du Liban et du Koweït, du secrétaire du Bureau Populaire de la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste, du délégué général palestinien, des



Madame Lydie Polfer en présence des chefs de mission des Etats de la Ligue Arabe

chargés d'affaires de l'Irak, du Maroc, de Syrie, de la Tunisie ainsi que de la Mission permanente de la Ligue Arabe.

Le but de cette rencontre était de faire le point sur l'état des relations entre l'UE et les pays arabes, en particulier le dialogue euro-méditerranéen et les récents développements du processus de paix au Moyen-Orient. L'état des relations entre l'UE et le Conseil de Coopération du Golfe a également été à l'ordre du jour. Les deux délégations ont finalement eu un bref échange de vues sur la situation en Irak.

Signature d'un accord de coopération avec le Nicaragua

20 février 2000

Le ministre des Affaires étrangères de la République du Nicaragua, Monsieur Eduardo Montealegre, et le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Monsieur Charles Goerens, se sont rencontrés au Luxembourg pour signer un accord général de coopération entre les deux pays. Six protocoles d'accord pour des projets concrets ont été signés, portant notamment sur l'amélioration des conditions sanitaires et d'hygiène avec la création d'un réseau d'eau potable à Estero Real, la reconstruction d'écoles et d'orphelinats, ou encore le soutien financier apporté à 350 familles victimes de l'ouragan Mitch.



> 24 février 2000

Monsieur François Biltgen, ministre délégué aux communications, a visité la CEBIT à Hanovre, l'événement mondial majeur du monde de l'informatique.

Le ministre s'est informé sur l'évolution des technologies de communication, particulièrement dans l'optique de leur impact sur le marché de l'emploi à Luxembourg.

Il a profité de l'occasion pour rencontrer les entreprises luxembourgeoises présentes dans le cadre du pavillon érigé par le ministère de l'Economie.

Signature de deux accords bilatéraux en matière de coopération et de développement avec l'Afrique du Sud

25 février 2000

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Monsieur Charles Goerens, et l'ambassadeur de la République d'Afrique du Sud, Monsieur Elias Links, se sont rencontrés au Luxembourg pour signer deux accords bilatéraux en matière de coopération et de développement.

Le premier accord concerne le

projet de réhabilitation de l'Hôpital de Butterworth, dans la région du Eastern Cape, où étaient regroupées les populations noires pendant l'apartheid; il s'agit de réorganiser les services et de renforcer la gestion technologique des infrastructures et des équipements. Dans un esprit de partenariat, le montant du projet qui s'élève à 87.250.000 LUF sera à charge conjointe du Luxembourg (80%) et de l'Afrique du Sud (20%).

Le second accord concerne le "Projet d'Appui à l'Education Agricole" dans la même région, et vise à fournir aux jeunes orientés vers l'entrepreneuriat, une formation adaptée. Le projet se

concentre sur l'école agricole de Phandulwazi, dans laquelle sera développé un système de gestion, d'éducation et d'administration. En plus sera mis sur pied un système d'appui dans les environs de l'école de Phandulwazi, afin de rendre les agriculteurs plus productifs.

Conférence de presse de M. Boden sur les quotas laitiers

29 février 2000

Afin de calmer les esprits au sein de la communauté agricole, Monsieur Fernand Boden, ministre en charge de l'Agriculture, a expliqué et justifié les toutes nouvelles dispositions sur la vente des quotas laitiers, qui viennent d'être approuvées par le conseil du gouvernement. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la politique de libéralisation du marché des produits laitiers, programmée à terme pour 2008.

"Il est important que nos pro-

ducteurs laitiers s'y préparent dès maintenant", a déclaré le ministre. Une adaptation progressive des modifications réglementaires devrait ainsi être étalée en poursuivant trois objectifs prioritaires: supprimer le lien strict entre les surfaces fourragères et les quotas laitiers, renforcer la position des producteurs actifs par un transfert définitif des quotas qui, jusqu'alors, étaient loués et permettre l'échange de quotas laitiers contre des droits de prime à la vache allaitante.

Concrètement, la grande nouveauté de ce règlement grand-ducal, pour l'exploitant actif, réside donc dans le transfert définitif et sans terres agricoles de ces quotas, qui en font le détenteur et non plus le simple locataire. Autre modification notable, l'écrêtement appliqué au transfert passe de 35% à 10%, jusqu'au 31 mars 2002, et à 15% à partir de cette date. Par ailleurs, les quotas supplémentaires alloués depuis 15 ans au moins (10 ans pour ceux provenant du pool) ne retournent plus à la réserve nationale, mais

deviennent transmissibles entre producteurs.

"L'essentiel ce ne sont pas les quotas", affirme M. Boden. "Ce que nous voulons, c'est une agriculture performante, avec des exploitations rentables et bien structurées". Une continuité dans le travail qui est encore renforcée par le droit de priorité accordé aux actuels locataires de quotas lorsque ledit contrat de location arrive à son terme et que l'exploitant décide de ne pas reprendre la production laitière.

Les derniers délais pour introduire ses offres de vente des quotas laitiers sont fixés au 30 avril 2000.

Conférence diplomatique au Luxembourg

7 - 10 mars 2000

Sous la présidence de Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères, et de Monsieur Charles Goerens, ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense, s'est tenue la première Conférence diplomatique depuis 1996, au cours de laquelle les ambassadeurs et chefs de missions diplomatiques et consulaires se réunissaient pour définir les priorités de la diplomatie luxembourgeoise durant les mois à venir.

Les grands dossiers européens ont été abordés, tels que l'élargissement de l'Union européenne, la Conférence intergouvernementale, ou encore la poli-



Lors d'une conférence de presse, M. Fernand Boden communique les détails sur les quotas laitiers



Les participants de la Conférence diplomatique ont été reçus au Palais grand-ducal

tique européenne de sécurité et de défense.

Lydie Polfer a rappelé que la représentation du Luxembourg dans les pays de l'Union européenne était nécessaire: il n'est donc plus question de supprimer certaines ambassades, comme cela avait été envisagé il y a quelques années.

Cette idée s'inscrit dans une volonté de renforcer la diplomatie luxembourgeoise dans les pays membres, et dans les pays candidats à l'Union européenne. En effet, le Luxembourg, de par sa petite taille, doit d'autant plus imposer sa présence que la Communauté européenne s'agrandit.

Enfin, Madame la ministre a constaté avec regret le manque de moyens humains mis au service de la diplomatie luxembourgeoise.

Charles Goerens a souligné le grand apport de la présence luxembourgeoise à New York, Genève, Vienne, Bruxelles et

Rome. D'autres bureaux de représentation ouvriront leurs portes en Inde, avec un peu de retard, ainsi qu'au Sénégal, à Dakar, pour surveiller l'exécution de projets de développement financés par le Luxembourg.

Le Luxembourg envisage des efforts en matière de défense et prévoit la constitution d'un corps civil pour des interventions humanitaires. En effet, M. Goerens a insisté sur la volonté du Grand-Duché d'intervenir à l'étranger avec des moyens humains, et non pas seulement financiers.

Le Luxembourg tient plus que jamais à affirmer son rôle sur la scène internationale, notamment dans le cadre de la coopération au développement.

A ce propos, M. Goerens a précisé que le financement de la politique de coopération au développement allait subir désormais un contrôle strict de la part du ministère des Finances, notamment en ce qui concerne

les ONG. De même, un suivi qualitatif de l'aide au développement se fera à travers la vérification systématique du bon fonctionnement des projets réalisés.

Au terme de cette conférence, il a été convenu que, désormais, une telle rencontre serait organisée chaque année.

Conférence de presse de M. Henri Grethen sur la politique industrielle

8 mars 2000

Le 8 mars 2000, Monsieur Henri Grethen, ministre de l'Economie, avait convoqué la presse afin de lui présenter trois aspects concernant la politique industrielle:

- la nouvelle programmation "objectif 2" des fonds structurels communautaires,
- le nouveau régime d'aide régionale pour les investisseurs avec la présentation du nouveau projet de loi,
- les résultats de la politique de diversification 1999.

> [La nouvelle programmation "objectif 2" des fonds structurels communautaires](#)

Vu les bonnes performances économiques du Grand-Duché, la Commission européenne s'est montrée réticente à maintenir le niveau de soutien accordé auparavant pour le programme 1994-

1999. Aussi pour la période 2000-2006, la zone éligible dans le cadre de "l'objectif 2" passe-t-elle de 46 communes à 20, ne couvrant ainsi que 118.000 habitants au lieu de 163.000 habitants auparavant. Dans le programme antérieur, encore 42,45% de la superficie tombaient sous la zone "objectif 2" tandis qu'à l'heure actuelle seulement 28,41% restent éligibles. Ces zones se situent au sud et au nord du pays. La somme globale accordée pour la période 2000-2006 par l'Union européenne au Luxembourg s'élèverait à 40 millions euro.

> **Le nouveau régime d'aide régionale pour les investisseurs**

A côté des aides communautaires, certaines régions, représentant 20 communes, pourraient également bénéficier d'aides nationales. Ces aides prendraient la forme soit de subvention directe, soit de dégrèvement fiscal.

Les propositions pour les nouvelles zones "objectif 2" ainsi que le projet de loi sur le régime d'aide régionale pour les investissements ont été soumis à la Commission européenne en novembre dernier et attendent son feu vert.

> **Résultats de la politique de diversification 1999**

Lors de sa conférence de presse, Monsieur Grethen a également souhaité dresser le bilan de la politique de diversification menée au cours de l'année 1999. Ainsi, il a précisé que des investissements s'élevant à 13,412 milliards LUF ont été accompagnés d'aides publiques permettant la création de 870 nouveaux emplois.

Dans le domaine de la recherche et du développement, des investissements à concurrence de 5 milliards LUF ont été déboursés par l'Etat, favorisant ainsi la création de 133 nouveaux emplois.

Dix nouvelles entreprises représentant un volume d'investissement global de 1,2 milliards LUF se sont implantées en 1999, au Luxembourg.

Conférence de presse de M. Luc Frieden, Madame Marie-Josée Jacobs et M. Charles Goerens sur l'aide au retour des réfugiés des Balkans

16 mars 2000

Avant de passer à la présentation détaillée du programme d'aide au retour des réfugiés des Balkans, Monsieur Luc Frieden a tenu tout d'abord à souligner que la politique d'asile du gouvernement luxembourgeois se base sur une stratégie globale. Celle-ci s'articule autour de quatre axes principaux:

- En vertu de la Convention de Genève, le Luxembourg accueille et aide les personnes provenant d'autres régions du globe et qui sont poursuivies en raison de leur opinions politiques ou religieuses.
- Le Luxembourg s'engage en faveur d'une procédure d'asile rapide et efficace. En cas de flux massifs de réfugiés, ces derniers se verront d'abord accorder un statut de protection temporaire. En outre, tous les dossiers de demande d'asile seront directement traités par le ministre de la Justice, sans passer par la Commission consultative.



La politique industrielle au cœur de la conférence de presse tenue par M. Henri Grethen



Conférence de presse conjointe de trois ministres luxembourgeois pour exposer le programme d'aide au retour des réfugiés des Balkans

- Les personnes qui se verront refuser le statut de réfugié devront retourner dans leur pays d'origine.
- Enfin, le Luxembourg se montrera solidaire des pays d'origine des demandeurs d'asile en intervenant sur place, soit en accordant une aide humanitaire, soit en contribuant à améliorer la situation économique des régions en question.

Madame Marie-Josée Jacobs, à son tour, a présenté le nouveau programme d'aides accordées au retour des réfugiés tout en insistant sur le fait que chaque réfugié accueilli au Luxembourg bénéficie d'une série d'aides, allant du logement à l'aide médicale gratuite, en passant par des cours de langues.

En 1999, le Luxembourg a admis 2.921 réfugiés, ce qui représente un chiffre important par rapport à sa population totale, et un des taux les plus élevés en Europe.

Le nouveau programme d'aide au retour s'adresse aux personnes qui souhaitent elles-mêmes retourner dans leur pays

d'origine ainsi qu'aux personnes dont la demande d'asile a été refusée. Par le biais de cette initiative, le gouvernement espère notamment encourager le rapatriement, dès la fin de cette année scolaire, des personnes qui se verraient refuser le statut de réfugié.

Le programme intervient à plusieurs niveaux:

1) Service Conseil en vue d'un retour au pays d'origine:

Les personnes souhaitant bénéficier du programme d'aide au retour obtiendront des informations pratiques au bureau d'information qui sera établi par le ministère de la Justice, le ministère de la Famille et le ministère des Affaires étrangères. Ce bureau fonctionne à partir du 3 avril 2000 (tél.: 478 - 4565).

2) Système d'appui financier individuel en trois phases:

Ce soutien individuel sera accordé par le ministère de la Famille. La procédure commence le jour de la notification par le ministère de la Justice du refus du statut de réfugié à la personne concer-

née. Tout réfugié qui opérerait pour un retour volontaire avant l'aboutissement de la procédure d'examen d'asile peut également bénéficier du montant accordé pendant la phase 1.

Phase 1:

(Jour de notification + 3 mois)
48.000 LUF pour 1 adulte
+ 24.000 LUF par enfant mineur

Phase 2:

(entre le 3e et le 5e mois)
32.000 LUF pour 1 adulte
+ 16.000 LUF par enfant mineur

Phase 3:

(entre le 5e et le 6e mois)
16.000 LUF pour un adulte
+ 8.000 LUF par enfant mineur.

3) Aide dans les pays d'origine:

Lors de la conférence de presse, Monsieur Goerens a insisté sur le fait que le Luxembourg participe activement aux efforts de la Communauté internationale et en particulier de l'Union européenne visant à promouvoir la stabilité politique et économique dans toute la région des Balkans. Ainsi, en avril 2000, 25 soldats luxembourgeois seront envoyés sur le terrain dans le cadre de la KFOR, la force de maintien de la paix de l'OTAN.

Le Luxembourg interviendra au niveau humanitaire et matériel afin d'améliorer le sort des personnes sur place. L'aide luxembourgeoise ciblera les quatre pays qualifiés par l'ONU de régions en développement: le Kosovo, la Macédoine, le Monténégro et l'Albanie.

Dans ce contexte, le gouverne-

ment luxembourgeois tiendra compte de la situation spécifique de chaque région. Pour ce faire, le gouvernement poursuivra un dialogue continu avec les autorités nationales et régionales concernées ainsi qu'avec les organisations humanitaires internationales et les ONG.

4) Aide à la reconstruction:

Deux Luxembourgeois sont établis à Pristina pour s'occuper du retour des réfugiés. Cette action sera poursuivie au cours de cette année. En outre, des projets favorisant la création d'emplois sur place seront identifiés dans le but d'accélérer la réinsertion socio-économique des réfugiés dans leur région d'origine.

Le programme d'aide au retour des réfugiés figure parmi les programmes les plus généreux en Europe. Ce programme ne pourra cependant pas éviter qu'à l'avenir le gouvernement devra procéder à des rapatriements forcés de personnes déjà débou-tées, ayant refusé de répondre aux invitations de retour que le ministère de Justice leur aura adressées.

Conférence de presse de l'ADEM en présence de M. François Biltgen

20 mars 2000

Lors de la conférence de presse, le 20 mars 2000, Monsieur François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, en compagnie de Monsieur Jean-Marie

Mousel, directeur de l'Administration de l'Emploi, a présenté le rapport d'activité de l'ADEM pour 1999.

C'est la première fois que l'ADEM présentait son rapport d'activité lors d'une conférence de presse, répondant ainsi au souhait explicite de Monsieur François Biltgen de rendre le travail de l'ADEM plus transparent.

A l'occasion de cette conférence de presse, le directeur de l'ADEM a souligné qu'au cours de l'année 1999, les emplois nouvellement créés ont connu une hausse de 5%, représentant 12.081 nouveaux postes, ce qui correspond à une évolution record. Ainsi, le nombre d'employés au Luxembourg a pu atteindre le chiffre de 236.446 fin octobre 1999.

A l'heure actuelle, les frontaliers représentent 34,3% du nombre total d'employés au Luxembourg.

Entre 1997 et 1999, le nombre de demandeurs d'emploi a diminué de 8,9%. Environ 90% des demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM étaient des ressortissants de l'Union européenne. Parmi ces 90%, seulement 43% étaient de nationalité luxembourgeoise.

En ce qui concerne les catégories d'âge des demandeurs d'emploi, le nombre des personnes à la recherche d'un emploi âgées de moins de 26 ans a diminué de 2% alors que le pourcentage des demandeurs d'emploi entre 31 et 60 ans a augmenté de 2%.

22% des demandeurs d'em-

ploi ont recherché un emploi pendant une période supérieure à un an. Souvent, ces chômeurs de longue durée ne disposent pas de qualifications professionnelles suffisantes. 19% des personnes à la recherche d'un emploi sont inscrites pendant une durée inférieure à un mois à l'Administration de l'Emploi, et 60% des demandeurs d'emploi retrouvent un emploi dans un délai de six mois.

De manière générale, Monsieur François Biltgen a exigé que les mesures contre le chômage soient renforcées et que le rôle des administrations de l'emploi soit consolidé. En outre, il a plaidé en faveur de l'apprentissage tout au long de la vie.

Présentation de la carte sanitaire par M. Carlo Wagner

21 mars 2000

Le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Monsieur Carlo Wagner, a présenté à la presse la "carte sanitaire" dans le cadre d'une perspective de planification hospitalière à plus long terme. Première version d'un document pourtant prévu depuis longtemps par la loi, elle est censée dresser un état des lieux du secteur hospitalier en se basant sur un inventaire des établissements hospitaliers existants, de leurs services, de leur taux d'utilisation, sur un relevé du personnel, de leurs activités ou de leurs diagnostics pour l'année 1998.



M. Carlo Wagner, ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, présente la carte sanitaire à la presse

Objectif de l'opération: le développement du plan hospitalier, c'est-à-dire en repenser les critères de fond en comble, privilégier la qualité des services prestés et leur efficacité, ainsi que mieux cerner les besoins effectifs aux quatre coins du pays. Toutefois, "il ne faut surtout pas confondre carte sanitaire et plan hospitalier" précise le ministre en personne. Si la première servira inévitablement à l'élaboration du second, il ne s'agira que d'un "instrument" à titre illustratif.

Aussi complète soit-t-elle, cette première carte sanitaire comportera néanmoins des lacunes inhérentes à son absence de repères évolutifs dans le temps. C'est pourquoi, dorénavant, une nouvelle carte sanitaire sera établie chaque année; et ceci "tant dans un souci de transparence pour les décideurs politiques que

pour les bénéficiaires des soins", affirme M. Wagner.

Concrètement, il a fait comprendre qu'il fallait s'attendre à une série de réorganisations et de concentrations dans certains services hospitaliers. Ainsi, le nombre de lits, jugé trop élevé par rapport aux normes internationales, devrait être abaissé à cinq pour mille habitants d'ici 2005: soit une suppression globale de 200 à 250 lits.

Réunion du comité national de coordination tripartite

27 mars 2000

La réunion du comité national de coordination tripartite a eu lieu le

27 mars 2000, au ministère des Affaires étrangères. Le gouvernement, les syndicats et le patronat devaient débattre de la façon dont le Luxembourg pourrait transposer les décisions du sommet de Lisbonne, en matière de politique de l'emploi; en fait, il y a été seulement question de l'application du Plan d'action national en faveur de l'emploi (PAN).

En avril 1998, le PAN avait été adopté lors d'une telle réunion. Depuis la formation du nouveau gouvernement, c'était la première fois que les initiateurs du PAN se revoyaient en tripartite.

Les syndicalistes Monsieur Robert Weber, président du LCGB, et Monsieur John Castegnaro, président de l'OGBL, ont déclaré à la sortie de la réunion que celle-ci avait notamment porté sur les conflits entre syndicats et patronats, dans leurs négociations sur le temps de travail.

Par ailleurs, les partenaires de la réunion pensent tous qu'il faut agir concrètement pour aider les chômeurs, défendre les intérêts de ceux qui travaillent et prendre des initiatives dans la perspective de la société de l'information.

Le sujet de la flexibilité du temps de travail figure à l'ordre du jour de la prochaine réunion tripartite.

EN BREF

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111

11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

0111111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111

PREMIER MINISTRE

> Jean-Claude Juncker invité comme orateur dans le cadre du cycle de discours "Reden an der Porta Nigra"

24 février 2000

Un cycle de discussions intitulé "Reden an der Porta Nigra - An der Schwelle zum neuen Jahrtausend" tente d'aborder les problèmes et les perspectives qui marqueront l'avenir.

Dans le cadre de ce cycle, Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre, a prononcé un discours sur l'intégration européenne et l'avenir de l'Union européenne. Le discours introductif a été prononcé par Monsieur Helmut Schröder, maire de la ville de Trèves.

A travers son intervention, Jean-Claude Juncker a fourni une image très vivante de l'Union européenne en citant de nombreuses anecdotes. Lors de son discours, le Premier ministre luxembourgeois a notamment abordé l'introduction de l'euro et son évolution. Dans ce contexte, il s'est montré persuadé que l'euro possède un fort potentiel d'appréciation par rapport au dollar et au yen et que la croissance en Europe va s'accélérer, à condition bien sûr que les conditions économiques restent favorables.

Cette intervention a été également l'occasion d'insister sur le rôle du Luxembourg en matière de politique fiscale. Ainsi, Monsieur Jean-Claude Juncker a souligné que le Luxembourg s'est toujours engagé en faveur de l'harmonisation fiscale et de taux minima d'imposition.

En matière d'élargissement de l'Union européenne, le Premier ministre a préconisé la patience et invité les Quinze à se restructurer d'abord. Dans ce contexte, Monsieur Juncker a revendiqué le droit pour chaque pays de l'Union européenne de bénéficier d'un membre au sein de la Commission européenne.

> Jean-Claude Juncker, Hans Eichel et Edmund Stoiber invités de la nouvelle chaîne allemande Phoenix

27 février 2000

Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre luxembourgeois, Monsieur Hans Eichel, ministre des Finances allemand, Monsieur Jürgen Stark, vice-président de la banque centrale allemande ainsi que Monsieur Edmund Stoiber, ministre-président de Bavière étaient les invités de l'émission "Forum Residenz" de la nouvelle chaîne allemande Phoenix.

Cette dernière est une initiative commune des chaînes allemandes ARD et ZDF et s'est spécialisée dans l'actualité et les documentaires. Elle vient de lancer une nouvelle série de tables rondes intitulée "Forum Residenz", consacrée à l'actualité politique et sociale.

Dimanche 27 février 2000, le sujet de la table ronde était "L'euro - monnaie forte ou faible?". Dans ce contexte, le Premier ministre luxembourgeois s'est montré rassurant face aux difficultés actuelles de l'euro. Son collègue allemand, Hans Eichel, partage d'ailleurs l'avis de Jean-Claude Juncker: tous deux sont convaincus que l'économie européenne redémarrera au cours de cette année et contribuera ainsi à renforcer l'euro.

TRANSPORTS

> M. Jean-Claude Juncker est l'invité de la Chambre des métiers de Düsseldorf

26 mars 2000

Le 26 mars 2000, Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre, était l'invité de la Chambre des métiers de Düsseldorf qui a fêté son 100ième anniversaire en présence de 1.554 jeunes maîtres-artisans de la promotion 1999.

A cette occasion, Monsieur Jean-Claude Juncker a tenu un discours sur "l'Europe, une chance pour la jeunesse".

La cérémonie a eu lieu au Congress Center à Düsseldorf.

> Visite de M. Henri Grethen au port de Mertert

9 mars 2000

Le ministre des Transports, Monsieur Henri Grethen, a effectué une visite au port de Mertert pour voir les potentialités offertes par les trois modes de transport que sont la navigation intérieure, la route et le rail et qui offrent une interopérabilité.





> Journée luxembourgeoise à la Hannover Messe

21 mars 2000

La Hannover Messe, qui s'est déroulée du 20 au 25 mars 2000 à Hannovre, a été annoncée comme la "Foire internationale de l'industrie, de l'automation et de l'innovation".

Le mardi 21 mars, à l'occasion de la "Journée luxembourgeoise", Monsieur Henri Grethen, ministre de l'Economie, a rendu visite aux exposants luxembourgeois.

> Visite de Monsieur Charles Goerens à des membres d'ONG

15 mars 2000

Monsieur Charles Goerens, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, a rencontré un groupe de membres d'ONG, suivant une formation spécifique.

Cette formation, offerte par le ministère des Affaires étrangères, reçoit le soutien de "South Research", une association belge spécialisée dans l'appui méthodologique des ONG. Cette formation a pour but d'aider les ONG dans leur organisation d'un projet que ce soit un projet de développement ou simplement de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise. Les ONG agréées d'aide au développement, ainsi que des agents de la direction de la coopération au développement du ministère des Affaires étrangères, peuvent en bénéficier.

Ce service de formation s'inscrit dans une volonté globale du ministère de coopérer de manière plus stratégique à l'avenir avec les partenaires des ONG dans les pays en voie de développement.

> Avis de la Commission nationale d'Ethique sur le problème du droit de l'enfant à connaître ses parents biologiques

8 mars 2000

Lors d'une conférence de presse donnée le 8 mars 2000, en présence du ministre de la Culture Madame Erna Hennicot-Schoepges, la Commission nationale d'Ethique a rendu public son avis sur le problème du droit de l'enfant à connaître son identité.

La Commission d'Ethique avait été saisie par le gouvernement, en 1996, pour élaborer son avis sur le problème de l'anonymat des parents dans les trois cas suivants: l'accouchement anonyme, l'anonymat du ou des parents biologiques dans le cas de la procréation médicalement assistée, et l'adoption.

La Commission a écarté deux solutions extrêmes, soit le maintien rigoureux de l'anonymat d'un côté, soit la possibilité d'accès sans restriction au dossier parental de l'autre.

Ainsi, l'anonymat en matière d'accouchement ou de procréation médicalement assistée serait maintenu, mais certaines informations "non-identificatrices" - telles que le physique ou le niveau d'études, par exemple - seraient mises à la disposition de l'enfant ayant atteint l'âge de maturité. Et dans certains cas bien définis, il est prévu que l'enfant puisse accéder à des données sur l'identité de ses parents biologiques. Dans le cadre de l'adoption, l'accès des enfants à leur acte de naissance devrait leur être facilité.

Toutefois, la Commission ne s'est pas prononcée sur les instances habilitées à prendre ces décisions ou à conserver ces données confidentielles.

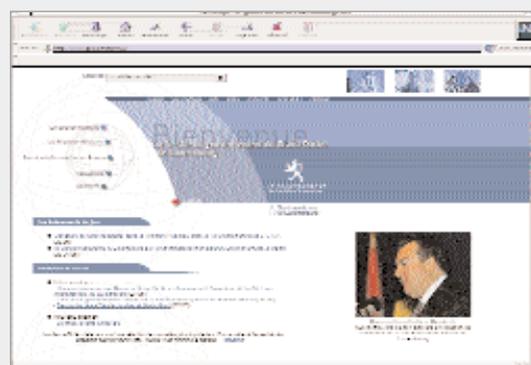
> Lancement du nouveau site Internet du gouvernement

5 janvier 2000

Lors d'une conférence de presse au château de Senningen, le Service Information et Presse a présenté le nouveau site Internet du gouvernement luxembourgeois.

Depuis le 5 janvier 2000, les internautes ont pu rechercher toutes sortes d'informations sur le gouvernement luxembourgeois et ses activités sous l'adresse suivante:

www.gouvernement.lu



En créant une présence plus cohérente et plus efficace de l'Etat et du Grand-Duché de Luxembourg sur Internet, le site contribuera à véhiculer une image moderne et cohérente à l'étranger.

L'objectif du site est de fournir une information régulière et actualisée sur la politique nationale et les événements importants concernant le Luxembourg. Ainsi, la rubrique "actualités" présente quotidiennement les communiqués et informations à la presse les plus importants.

SPORT

Le site offre la possibilité de s'inscrire sur différentes listes de diffusion. Il permet en outre de contacter le webmaster, de commander des brochures en ligne, ...

Le site est constitué de 5 rubriques principales, régulièrement mises à jour:

1. Le Gouvernement
2. Le Premier ministre
3. Service Information et Presse
4. Actualités
5. Dossiers

> Rencontre entre les rédacteurs en chef des organes de presse du Luxembourg et le Service Information et Presse

13 mars 2000

Le Service Information et Presse avait invité les rédacteurs et rédactrices en chef des organes de presse présents au Luxembourg afin de permettre à ces derniers de découvrir les nouveaux locaux du SIP ainsi que les membres du personnel. Cette rencontre a également donné lieu à un échange de vues sur la collaboration entre le SIP et les organes de presse.

> Présentation du futur Centre national sportif et culturel au Kirchberg

8 février 2000

En visite au chantier du Centre national sportif et culturel du Kirchberg, Madame Erna Hennico-Schoepges, ministre des Travaux publics, et Monsieur Roger Taillibert, architecte en charge du projet, ont pu juger de l'état d'avancement des travaux et se faire une meilleure vue d'ensemble du projet.

Pour rappel, les travaux ont débuté en 1998 et devraient être terminés fin 2001. Le futur complexe, relié à la piscine olympique, aura pour principal objectif de constituer un point fort sur le plateau du Kirchberg, et ceci dans une optique d'animation, par-delà ses premières fonctions sportives et culturelles.



CULTURE

Cette volonté confirme le souhait de transformer le plateau du Kirchberg en un quartier de vie et d'activités.

La polyvalence de ce futur Centre national sportif et culturel devrait permettre d'accueillir un ensemble de compétitions internationales de haut niveau, toutes disciplines confondues, et d'en faire dès lors un haut lieu de fréquentation et d'animation.

En tout, l'ensemble des gradins offrira en permanence 3.000 places assises mais, selon les besoins de la manifestation, il y aura moyen d'en augmenter la capacité à 8.000 places.

> Présentation de l'exposition "Littératures en dialogue"

16 février 2000

Présentée par le Bureau du livre de jeunesse de Francfort et le Goethe Institut de Nancy, en collaboration avec le Centre culturel français, cette exposition est une invitation à un "parcours de lecture" bilingue, et propose 200 livres pour enfants, en français et en allemand. Le Luxembourg, de par sa situation linguistique, est le lieu idéal pour cette exposition. Celle-ci a deux visées majeures : établir un dialogue franco-allemand par l'intermédiaire du livre, pour démontrer, à terme, que l'avenir de l'Europe réside dans sa diversité culturelle. Enfin, en se consacrant aux livres pour enfants, cette exposition montre qu'aujourd'hui, malgré la présence des multimédias, la littérature pour la jeunesse n'est pas un art mineur : c'est le meilleur moyen de communication dont dispose l'enfant pour se tourner vers son voisin.

> Présentation des Journées sur la littérature québécoise

21 février 2000

Dans le cadre d'une conférence de presse tenue par Madame Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par les représentants de la délégation générale du Québec à Bruxelles, l'exposition "Journées sur La Littérature Québécoise" (les 23 et 24 mars 2000) a été présentée. Celle-ci s'organise autour de deux rencontres avec la présence d'auteurs et d'éditeurs.

Du 11 au 31 mars, la Bibliothèque Nationale a également reçu une exposition jumelée consacrée plus particulièrement à l'histoire de l'édition québécoise et à la reliure d'art. Cette découverte de la littérature québécoise rend compte du dynamisme de la politique culturelle du Québec et de ses nombreuses initiatives en faveur de l'édition.



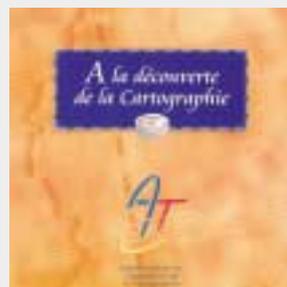
> Exposition sur la Cartographie

26 février - 26 mars 2000

Du 26 février au 26 mars, l'Administration du cadastre et de la topographie (ACT) a organisé une exposition intitulée "A la découverte de la Cartographie" au musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg.

Les buts de l'exposition sont multiples:

- sensibiliser le public à un domaine peu connu, la cartographie;
- accroître la transparence des activités de l'ACT, ce qui s'intègre parfaitement dans le cadre de la réforme administrative;
- présenter la cartographie de manière didactique: le matériel de l'exposition sera d'ailleurs utilisé dans le cadre de l'enseignement secondaire.



Dans le cadre de cette exposition, l'ACT, en collaboration avec le Service information et presse du gouvernement, a également publié une brochure "A la découverte de la cartographie", distribuée à chaque visiteur.

L'exposition en elle-même présente tous les éléments nécessaires pour lire, comprendre et réaliser une carte. C'est ainsi que le visiteur apprend, de manière didactique, les bases, et les technologies utilisées pour concevoir une carte.

> La reconnaissance officielle du statut de l'artiste

15 mars 2000

Lors d'une conférence de presse, le ministre de la Culture, Madame Erna Hennicot-Schoepges, a présenté la nouvelle loi du statut de l'artiste professionnel indépendant. Cette loi, entrée en vigueur le 1er janvier 2000, sera en "phase test" pendant 2 ans.

Celle-ci doit permettre aux créateurs d'obtenir un statut officiel et de bénéficier par conséquent d'une couverture sociale et d'avantages fiscaux. Cependant, certaines conditions sont requises pour être reconnu comme artiste professionnel indépendant: avoir effectué depuis 3 ans au moins un travail artistique de façon indépendante, et sans que celui-ci

DIPLOMATIE

n'aie à l'encontre des bonnes mœurs ou de l'ordre public. Le demandeur du statut devra être inscrit pendant 3 ans à la sécurité sociale, période réduite à 12 mois si le demandeur a fait des études spécialisées et a donc un titre officiel. L'artiste peut exercer une activité secondaire, pendant une période limitée à 90 jours par an.

La reconnaissance du statut entraîne le droit à différentes aides accordées par le Fonds social culturel, notamment le salaire social minimum pendant 24 mois, et aux prestations des caisses sociales. De plus, des bourses peuvent être attribuées aux jeunes artistes, professionnels ou non professionnels, pour faciliter leurs débuts dans la création.

0 8 4

L'intermittent du spectacle, quant à lui, a désormais droit à la sécurité sociale et peut bénéficier d'allocations de chômage.

Une "commission consultative" a été créée, composée de douze membres, notamment des représentants du ministère de la Culture et du Travail, et des artistes ou des intermittents du spectacle. La mission de celle-ci est d'étudier les demandes, et d'orienter les personnes du ministère de la Culture chargées d'attribuer le statut d'artiste professionnel indépendant et les aides sociales qui en découlent.

> Cérémonie en l'honneur de l'ancien ambassadeur américain au Luxembourg, Madame Patricia R. Harris

27 janvier 2000

Le 27 janvier 2000 a eu lieu à Washington une cérémonie organisée en l'honneur de Madame Patricia Harris, la première femme américaine d'origine africaine à avoir été nommée ambassadeur des Etats-Unis et cela au Luxembourg. Récemment, celle-ci a été choisie par la Poste américaine pour figurer sur un timbre poste, dans la série "Black Heritage" qui commémore les réalisations remarquables de dirigeants noirs américains.

Madame Harris a également été la première femme noire américaine à faire partie du gouvernement américain, et ceci à deux reprises après son retour de Luxembourg.



ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

> Inauguration du Consulat honoraire du Luxembourg et de la Chambre de commerce et d'industrie à Trèves

17 mars 2000

Désormais le Consulat honoraire du Luxembourg et la Chambre de commerce et d'industrie de Trèves se trouveront à la même adresse, à savoir dans les anciennes casernes militaires françaises entièrement rénovées, à Trèves. En présence de Monsieur Jean-Claude Juncker, de Madame Lydie Polfer ainsi que de Monsieur Kurt Beck, le ministre-président de Rhénanie-Palatinat, les nouveaux locaux ont été inaugurés. Lors de la cérémonie d'inauguration officielle et en présence de nombreuses personnalités de la vie publique, le Premier ministre luxembourgeois a tenu un discours dans lequel il a analysé des sujets européens à la lumière de la coopération régionale. Parmi les autres orateurs figuraient Monsieur Kurt Beck ainsi que Wolfgang Natus, président de la Chambre de commerce et d'industrie de Trèves et Hans Peter Stihl, président de la Chambre de commerce et d'industrie allemande.

> Le Conseil national de l'enseignement supérieur présente son rapport d'activité

23 mars 2000

C'est à l'occasion d'une conférence de presse que le Conseil national de l'enseignement supérieur (CNES), existant depuis deux ans, a présenté son rapport d'activité. Monsieur Robert Mackel, président du conseil, tenait particulièrement à rendre public ses activités et les recommandations adressées au ministre de l'Enseignement supérieur, Madame Erna Hennicot-Schoepges. La veille, il avait été reçu par le Grand-Duc Héritier, au Palais grand-ducal.

Ce conseil a créé des lignes directrices susceptibles de développer de nouveaux projets d'enseignement du troisième cycle, élaborés en fonction de standards internationaux.

Parmi les recommandations faites au ministre, le CNES a défendu la transparence en matière d'enseignement supérieur, et proposé la publication, dans les brochures publiques, des fonctions et de la qualification des enseignants.

Le CNES a également proposé un système d'évaluation des cours des professeurs par les étudiants, qui aurait le mérite de renforcer la communication entre eux, et la création d'un organe officiel d'évaluation, qui contrôlerait la qualité de l'enseignement, et permettrait donc à un petit pays comme le Luxembourg de mieux s'affirmer dans l'enseignement et la recherche, à l'échelle européenne.

DISCOURS

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111

11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

0111111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111



Résumé du discours de Monsieur le Premier Ministre

devant l'"American and Common Market Club"

Bruxelles, 10 janvier 2000

Sur invitation du "American and Common Market Club", le Premier ministre a prononcé le 10 janvier à Bruxelles un discours sur "l'Europe et ses défis". Le président de l'ACMC, M. Alfred Cahen, a introduit l'orateur en le situant dans la continuité des pères fondateurs de l'Europe.

Le Premier ministre a mis en évidence les défis les plus immédiats de l'Union européenne, défis que, selon lui, l'on peut regrouper en deux catégories: les projets en chantier depuis longtemps, mais qu'il s'agit de parachever; et ceux qui n'en sont qu'au début de leur réalisation.

M. Juncker s'est dit inquiet de la lassitude entourant l'achèvement du Marché intérieur. Trop souvent, la Commission est obligée de confronter les Etats membres avec des mises en demeure. Dans ce contexte, le Premier ministre a rappelé que le gouvernement luxembourgeois va redoubler d'efforts afin d'améliorer les performances luxembourgeoises en matière de transposition de directives.

Le Premier ministre a rappelé que l'Union économique et monétaire est un succès européen indubitable. Il s'agit maintenant de s'attaquer au cortège des corollaires de l'UEM: coordination des politiques économiques, harmonisation sociale, harmonisation fiscale. En effet, les Etats participant à l'euro doivent gérer ensemble les principaux agrégats économiques et coordonner leurs politiques fiscales et budgétaires - la politique économique doit en quelque sorte répondre à l'unicité de la politique monétaire. Sur le plan social, des règles minimales en matière de droit du travail doivent être élaborées. Dans une Europe où douze des quinze gouvernements sont socialistes, il devrait être possible de mettre en place un socle de droits sociaux minima. A propos de l'harmonisation fiscale, M. Juncker a reconnu que "l'affaire reste dif-

ficile". Il a rappelé que le paquet fiscal pose des problèmes de fond à bon nombre d'Etats membres et il s'est félicité dans ce contexte de l'excellente coopération avec la Belgique.

Parmi les chantiers plus récents qui ont été ouverts, le Premier ministre a cité l'élargissement et la défense. Concernant l'élargissement, il a rappelé qu'il s'agit d'une question de paix et de guerre. Le temps des "solo" historiques est révolu. Les jeunes démocraties de l'Europe centrale et orientale ont fait le choix de partager leur souveraineté. M. Juncker a poursuivi en expliquant dans quelle mesure l'élargissement à venir se distingue des élargissements précédents, en ajoutant que l'UE devra entamer une réflexion sur les frontières de l'Europe, question à laquelle M. Juncker a reconnu ne pas avoir de réponse à ce stade. Au cours de l'année 2000, l'UE devra décider comment meubler la maison européenne pour la rendre habitable par davantage de propriétaires: c'est le défi de la CIG. Dans cet ordre d'idées, il a rappelé les mérites de l'amendement des dispositions du Traité d'Amsterdam sur la coopération renforcée dans le sens d'une plus grande flexibilité d'application et de la suppression du droit de veto. Le Premier ministre a insisté pour que l'UE veille à ce qu'elle ne dérape pas vers une sorte de zone de libre-échange élaborée, construction trop simpliste pour un continent européen compliqué. En matière de défense, le Premier ministre s'est félicité des décisions prises aux Conseils européens de Cologne et Helsinki, estimant que les choses vont dans la bonne direction. La crise au Kosovo a cruellement rappelé aux Européens leurs faiblesses en matière de défense.

Pour conclure, M. Juncker a dit que pour relever tous ces défis et pour achever la construction européenne, il faudra, comme par le passé, de la patience, de la détermination et des convictions profondes.

Discours prononcé par Mme Lydie Polfer,
ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur,
à l'occasion du dîner de gala des Chambres de commerce étrangères établies à Luxembourg
Hôtel Le Royal, 26 janvier 2000

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous dire combien j'ai été honorée d'avoir été choisie pour être l'orateur à ce tout premier dîner de gala des chambres de commerce étrangères à Luxembourg. C'est donc avec grand plaisir que j'ai accepté l'invitation à prendre la parole devant vous ce soir.

On m'a demandé de vous entretenir de la politique luxembourgeoise en matière de commerce extérieur. Je crois que, pour bien situer les orientations actuelles de la politique de promotion du commerce extérieur, il est indispensable de faire un petit tour en arrière. En effet, il est clair que la structure de nos échanges est le fruit des mutations qu'a subies l'économie luxembourgeoise dans son ensemble tout au long de la période d'après-guerre.

En 1960, les métaux représentaient 83.1% des exportations luxembourgeoises; en 1998 leur part relative était tombée à 30.9%. D'autre part, au niveau de la structure de l'économie, l'importance des services dans la somme des valeurs ajoutées est passée de 43% en 1970, à 78.2% en 1997. Ces chiffres illustrent à eux tous seuls l'ampleur des changements structurels intervenus au niveau de l'économie luxembourgeoise pendant ces derniers 40 ans.

Que s'est-il passé pendant cette période?

Comme beaucoup de pays européens, le Luxembourg a été fortement affecté par la crise sidérurgique du milieu des années 70. Pourtant, une véritable récession a pu être évitée.

Pourquoi? D'une part, un vaste programme de restructuration de l'industrie sidérurgique a été lancé, programme qui, je pense, a porté ses fruits si l'on considère que l'Arbed est aujourd'hui le 3e producteur

d'acier au monde. D'autre part, il y a eu une prise de conscience de la part de nos décideurs politiques dès les années 60, que le monolithisme qui caractérisait alors l'économie luxembourgeoise, la rendait très vulnérable aux événements extérieurs, voire risquait de déstabiliser le pays dans son ensemble en cas de crise dans ce secteur. Plutôt que de remédier à cette situation en adoptant une attitude protectionniste, les gouvernements de l'époque ont résolument prôné l'ouverture et la diversification de notre économie.

Les premiers efforts ont été lancés dans les années 50 et c'est de cette époque que date la première vague des implantations d'entreprises étrangères, surtout américaines. Depuis lors, les gouvernements successifs ont systématiquement encouragé l'implantation d'entreprises étrangères, avec, je crois, un succès assez considérable. Aujourd'hui, en effet, le Luxembourg est de loin celui qui, de tous les pays européens, attire le plus important flux d'investissements étrangers par tête d'habitant.

Aux services financiers sont venus s'ajouter plus récemment d'autres types de services, notamment dans le domaine des médias et des communications. Grâce au dynamisme extraordinaire des services, la balance des paiements courants, contrairement à la balance commerciale, qui est déficitaire depuis 1975, n'a pas cessé d'être largement excédentaire tout au long des années.

Je me permets d'ajouter que dans une économie mondiale où les services ne cessent de gagner du terrain par rapport aux autres secteurs, il me semble d'ailleurs plus pertinent d'utiliser le solde de la balance courante plutôt qu'uniquement la balance commerciale comme référence pour mesurer la performance d'une économie. En effet, le déficit de la balance commerciale n'est pas nécessairement un phénomène exclusivement négatif, mais peut représenter un investissement qui a des conséquences

positives pour le secteur des services. J'en veux pour exemple, l'importation d'aéronefs, qui a représenté un des éléments importants du déficit de notre balance commerciale, alors que la vente de services aériens, qui en est la conséquence, a des répercussions positives sur la balance des services.

De nos jours, mon pays peut s'enorgueillir d'une économie particulièrement dynamique et prospère. Pour une petite économie, largement ouverte sur l'extérieur, comme celle du Grand-Duché, tributaire des marchés extérieurs pour 85% de sa production, le dynamisme des échanges commerciaux est un élément décisif du progrès économique et social. Il n'est donc pas étonnant que les responsables luxembourgeois aient toujours conduit dans ce domaine une politique résolument volontariste, en étroite concertation avec les secteurs concernés.

Pour ma part, je tire plusieurs conclusions et enseignements des développements qui sont intervenus dans la période d'après-guerre au niveau de notre économie.

Premièrement, la performance actuelle de notre secteur sidérurgique, comme d'ailleurs de nombreuses PME, prouve que ce type d'industries peut continuer à jouer un rôle important dans une économie moderne et que nous devons à l'avenir, continuer à miser aussi sur les secteurs traditionnels de notre économie. En même temps, le processus de diversification économique a contribué à la stabilité du pays et doit rester le fil conducteur de nos politiques économiques.

Deuxièmement, l'évolution structurelle de l'économie luxembourgeoise n'a pas été un fruit du hasard. Le succès de la diversification industrielle, l'émergence d'une place financière de première importance, la création d'une plate-forme pour le secteur des communications, n'ont pas été des développements accidentels. Les mutations structurelles qui se sont produites, sont intervenues grâce aux impulsions des décideurs du monde politique et économique de l'époque qui ont su, grâce à leur clairvoyance, prendre au bon moment les décisions stratégiques qu'il fallait pour orienter le développement du pays dans la direction appropriée.

Savoir reconnaître les forces et les faiblesses du pays, identifier les créneaux porteurs, être attentif à ce qui

se passe au-delà de nos frontières: voilà les préalables à toute politique économique réussie. Ces préalables sont aujourd'hui encore les mêmes qu'il y a quarante ans. Je dirais même qu'à l'époque de la mondialisation, ils sont plus pertinents que jamais.

Cela m'amène à mon troisième point. L'histoire a montré que la décision d'ouvrir l'économie luxembourgeoise au monde a été capitale pour l'essor du pays. Cette approche devrait aussi à l'avenir constituer une caractéristique essentielle de notre politique économique.

Si nous pouvons tirer ces leçons du passé, il n'en reste pas moins que le monde d'aujourd'hui n'est plus le même qu'il y a quarante ans. Aussi notre stratégie en matière de promotion économique doit-elle être adaptée à l'environnement actuel, aux conditions que nous impose la mondialisation.

De manière générale, je pense que, pour le Luxembourg, la mondialisation devrait représenter des défis et des opportunités, plutôt que des dangers. Je pense d'ailleurs qu'un certain nombre de conditions de départ sont d'ores et déjà réunies pour réussir la percée du Luxembourg dans l'ère de la mondialisation. L'économie luxembourgeoise est:

- saine et dynamique, caractérisée notamment par une croissance soutenue et des finances publiques en équilibre
- largement ouverte sur le monde - l'Heritage Foundation aux Etats-Unis a classé le Luxembourg comme l'économie la plus ouverte en Europe
- diversifiée dans la mesure où malgré la prédominance des services, le Luxembourg a su maintenir une base industrielle dynamique et moderne. Le poids du secteur industriel dans l'ensemble de l'économie est identique à ce que l'on constate dans d'autres économies avancées. Le Luxembourg dispose d'ailleurs actuellement d'un certain nombre d'industries de pointe sophistiquées qui n'ont rien à envier aux entreprises que l'on trouve dans les pôles de croissance ailleurs en Europe.

Il n'en reste pas moins que de nombreux défis attendent d'être relevés. Tout d'abord, vu le rythme auquel les choses évoluent, nous devons, plus que nos pré-

décisseurs, être en mesure d'adapter les développements internes aux changements qui interviennent au niveau de l'environnement international, voire de prendre le devant sur ces changements. Cela présuppose que nous devons être capables d'innover, de réagir rapidement, d'être flexibles.

Pour le gouvernement luxembourgeois, le défi majeur de la mondialisation consistera à maintenir voire à développer un environnement d'affaires qui donne aux forces économiques la possibilité de saisir pleinement les nouvelles opportunités qui s'offrent à eux, tout en restant à même d'influencer les développements qui s'opèrent dans le pays. Or, il ne fait pas de doute qu'aujourd'hui, dans un monde caractérisé par une intégration économique de plus en plus poussée, la marge de manoeuvre des autorités publiques est beaucoup plus réduite.

Toutes les considérations que je viens d'énoncer sont à la base de la politique économique extérieure du gouvernement luxembourgeois actuel. Assurer la continuité en consolidant les acquis des dernières décennies, tout en restant capables d'innover et de nous adapter à un monde en mutation rapide: voilà notre objectif.

Le Luxembourg devra accueillir dans les années à venir de nouvelles entreprises opérant dans les secteurs d'avenir. La taille du pays autant que le réservoir en main d'œuvre imposent cependant un développement favorisant les activités à haute valeur ajoutée, à potentiel économique élevé et ayant un impact contrôlé sur l'environnement.

Concrètement, cela signifie que nous allons notamment essayer de développer la position du Luxembourg dans le domaine des médias et des communications et, bien sûr, dans le secteur financier.

En visant ces secteurs à haute valeur ajoutée, que l'on considère d'ailleurs comme les industries à croissance élevée en ce début du XXI^e siècle, nous espérons atteindre une croissance économique qualitative, qui garantit un développement durable et qui coïncide avec les aspirations de nos citoyens.

Nous pensons que les structures existantes dont nous disposons sont une bonne base sur laquelle nous pouvons bâtir pour développer les activités que je

viens de mentionner. Une adaptation de notre cadre légal et juridique sera toutefois nécessaire. A cet effet, le gouvernement a notamment annoncé les mesures suivantes:

- augmenter l'investissement public dans la recherche et le développement de 0.1% à 0.3% du PNB
- réduire l'impôt sur les sociétés en-dessous du seuil de 35%
- développer l'éducation supérieure, notamment en offrant des cours post-universitaires spécialisés dans certains domaines où le Luxembourg détient une expertise spécifique, tels que le secteur bancaire ou les médias.

De cette philosophie générale de la politique découle la politique de promotion du commerce extérieur, puisque les entreprises qui s'installent à Luxembourg déterminent, à fortiori, la structure de nos échanges, c.-à-d. que c'est la qualité et l'offre de la production intérieure qui conditionnent largement le commerce extérieur.

Le rôle du ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur est de mettre à la disposition des entreprises des outils qui leur facilitent l'exploration de nouveaux marchés ou le développement de leurs exportations. A cet effet, il dispose d'une série d'instruments de promotion, dont les missions de promotion commerciale sont sans doute les mieux connues. Au-delà je considère qu'il a aussi une responsabilité dans le domaine de la présentation du Luxembourg et de son image économique à l'étranger.

Même si, selon certaines définitions, le terme de commerce extérieur ne désigne, stricto sensu, que les échanges de marchandises, je pense que dissocier biens et services dans le cadre d'une stratégie de promotion à l'étranger ne fait plus beaucoup de sens aujourd'hui. Les frontières entre les deux deviennent d'ailleurs de plus en plus floues, et nos statisticiens ont le plus grand mal à ranger certains produits dans l'une ou l'autre catégorie (un programme informatique, par exemple, doit-il être considéré comme un service ou une marchandise?).

Si donc l'économie luxembourgeoise se développe selon les lignes que nous venons d'esquisser - et je

suis optimiste quant aux résultats - il est essentiel de disposer d'une stratégie cohérente et inclusive en matière de promotion du commerce extérieur.

Plutôt que de projeter à l'étranger une image fragmentée de ce que représente le Luxembourg, il me paraît plus efficace de le présenter dans toute sa diversité. Je ne me lasse pas d'expliquer, lors de mes visites à l'étranger, que l'économie luxembourgeoise ne se limite pas au secteur financier, et de souligner que la part de l'industrie dans la valeur ajoutée est, au Luxembourg, comparable à ce qu'elle représente dans nos pays voisins.

Dans un petit pays comme le Luxembourg, unir les forces pour défendre ensemble nos intérêts est la seule voie envisageable pour une stratégie de promotion commerciale réussie. Concrètement, cela implique une plus grande coordination entre tous les acteurs en charge de la promotion économique à l'étranger.

Un premier pas dans cette direction a d'ores et déjà été fait à travers la redynamisation du Comité consultatif du commerce extérieur, organe de concertation, réunissant des représentants des secteurs public et privé et dont la mission est de définir les grandes orientations de la promotion du commerce extérieur luxembourgeois. Lors de mon entrée en fonction, j'ai décidé de revaloriser ce Comité et d'élargir le cercle de ses participants de manière à mieux refléter les réalités économiques actuelles. Je souhaite en faire un véritable organe d'impulsion pour la promotion commerciale du Luxembourg et la promotion de son image de marque.

Le Comité a vocation de définir et de coordonner les grandes lignes de la promotion commerciale du Luxembourg et de son image à l'étranger. A terme, un renforcement de la coopération entre ses membres pourrait ainsi déboucher sur une stratégie de promotion plus coordonnée que tel n'a été le cas jusqu'ici.

Quel est maintenant le rôle des Chambres de commerce étrangères au Luxembourg? Il n'y a pas de doute que ce rôle est éminent, que vous avez d'ailleurs toujours joué avec dévouement et détermination. Vous êtes une sorte de trait d'union entre les entreprises de votre pays et les force vives du Grand

Duché. Votre mission est de rapprocher les acteurs économiques de votre pays d'origine et du Grand-Duché. Cela se reflète d'ailleurs dans votre structure même, car vos membres sont typiquement des sociétés originaires de vos pays et des sociétés luxembourgeoises. En d'autres termes, vous êtes de véritables ambassadeurs des milieux d'affaires de vos pays, et en cela, votre contribution est inestimable.

Je voudrais profiter de cette occasion pour vous exprimer mes remerciements très chaleureux pour ces efforts que vous fournissez au jour le jour, mais aussi pour tout l'appui que vous nous avez toujours donné lorsque nous avons organisé des missions de promotion dans vos pays. En effet, vu l'exigüité des ressources, en particulier humaines, dont nous disposons, votre contribution s'est souvent avérée essentielle pour garantir la réussite de nos efforts.

Je me félicite que les représentants de plusieurs de nos plus grands partenaires commerciaux soient réunis ici ce soir. Le marché français est aujourd'hui la deuxième destination des produits luxembourgeois après l'Allemagne. Nos exportations vers l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni ont connu des progressions impressionnantes au cours des dernières années. Les Etats-Unis restent bien évidemment notre partenaire commercial principal en dehors de l'Union européenne. Enfin, nous entretenons depuis quelques années déjà des relations commerciales privilégiées avec le Chili.

Cette soirée a été une excellente occasion pour apprendre à mieux nous connaître et pour échanger nos points de vue sur la manière dont les échanges extérieurs du Luxembourg avec vos pays d'origine respectifs peuvent être développés davantage à l'avenir. Le ministère des Affaires étrangères se tient à votre disposition pour vous aider dans le cadre d'activités visant à promouvoir vos exportations vers le Luxembourg et, bien sûr, nous espérons pouvoir continuer à compter sur votre appui pour l'organisation d'initiatives de promotion luxembourgeoises dans vos pays.

Je pense que nous avons maintenant assez de matière à discussion et je me tiens à votre disposition pour toute question éventuelle que vous voudrez soulever.

Je vous remercie de votre attention.

Conférence des femmes de la Francophonie

Discours d'ouverture de Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre

Kirchberg, 4 - 5 février 2000

J'ai souvent l'occasion de souhaiter la bienvenue à des visiteurs étrangers. En règle générale, je le fais, parce que mes obligations protocolaires m'y contraignent. Parfois, beaucoup plus rarement, je le fais parce que tels sont mon désir et ma volonté. Les paroles de bienvenue que j'ai le plaisir de vous adresser aujourd'hui, s'inscrivent résolument dans cette deuxième catégorie.

Oui, nous sommes heureux que vous soyez là. Vous qui représentez les cinquante-cinq nations des pays qui ont le français en partage, qui nous venez des cinq continents et qui me faites songer à ces cent millions d'hommes et de femmes qui par leur talent, leur énergie, leurs rêves ne cessent d'animer la Francophonie.

Je vous souhaite la bienvenue au nom de mon gouvernement, et, au-delà de tous les Luxembourgeois. Et je voudrais tout particulièrement remercier de sa présence Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, présence royale qui souligne que la Francophonie trouve chez nous un accueil spontané et une sympathie naturelle.

Le Grand-Duché, petit pays à géographie et démographie modestes, veut être un constructeur de Francophonie et un artisan de la Francophonie. Il veut l'être parce qu'il est lucide et fidèle dans ses amitiés. Blotti entre deux vieilles Nations européennes, la France et l'Allemagne, il a toujours trouvé dans sa grande voisine de l'Ouest, la France, un allié sûr, qui a su partager ses douleurs lorsque la tempête s'abat-tait sur le pays et qui avec nous a partagé les mêmes voies, qui très souvent étaient les conséquences directes des adversités communes.

Lucides, fidèles dans ses amitiés, le Grand-Duché veut être constructeur et acteur de la Francophonie parce que le français et la Francophonie sont des composantes essentielles de sa personnalité. Rien de ce qui est français nous est étranger et tout ce qui touche à la Francophonie nous est familier.

Le français est une des langues officielles du pays. Nous le pratiquons avec presque la même aisance que le luxembourgeois, notre langue maternelle et notre langue nationale, et nous comparons la beauté, la musique, les caprices de la langue de Voltaire aux multiples méandres de celle de Goethe, l'Allemand, qui n'a guère de secrets pour nous. Telle est en effet notre singularité, un petit pays, deux grands voisins, trois langues qui chacune à sa façon ajoute sa richesse aux richesses des autres.

Constructeur et artisan de Francophonie, nous voulons l'être parce que comme Pascal, nous aimons les choses qui vont ensemble. Nous pensons, nous souhaitons, nous voudrions qu'entre Francophonie et démocratie, il n'y ait pas de ligne de démarcation mais des ponts qui les relient. A quoi sert une langue commune si elle n'est pas prolongée par un idéal commun, la langue - oui, mais je revendique pour la Francophonie un supplément d'art, une ambition commune, celle de la démocratie, de la tolérance, du respect d'autrui, des droits de l'homme, qui doivent être universels et francophones d'abord.

Cette quête d'une ambition commune, cette volonté ardente de servir l'homme et de le libérer de toutes les servilités, doit distinguer, doit devenir le génie francophone. Oui - la Francophonie a des choses à dire au monde et pour dire avec crédibilité les principes directeurs qui doivent forger notre époque irritante, moderne, elle doit imposer chez elle l'exigence de la démocratie et des droits de l'homme.

Cette exigence que nous devons nous imposer à nous-mêmes connaîtra succès et réussite si elle s'accompagne d'un effort de compréhension réciproque, d'esprit, de mesures, de patience parfois, de volontarisme réfléchi toujours.

Vous êtes venus, Mesdames, Messieurs, à Luxembourg pour la Conférence des femmes de la Francophonie. Je sais bien que le grand public mau-

dit les grandes conférences et qu'il estime que les sommets très souvent ne sont que collines. Il n'a pas toujours tort, mais il n'a pas raison à chaque fois. Cette conférence pourra être une étape importante dans la longue marche des femmes vers l'égalité et donc vers leur dignité accomplie, si elle sait éviter le piège de la déclamation sans suite ni effet.

La conférence ne doit pas être un sommet de bonnes intentions mais un rendez-vous qui déclenche une vaste action politique partout là, où la Francophonie voudra dire des choses au monde. Le succès ne sera pas dans les conclusions de la Conférence, mais bien dans son suivi.

A partir d'aujourd'hui naîtra entre nous une compétition noble, la compétition de ceux qui, chacun à son rythme, traduiront dans des faits concrets, tangibles, mesurables, les actions urgentes que demande la grande cause qui nous unit.

Toute politique en faveur des femmes, qu'elles soient

francophones ou non, doit se doter d'instruments de travail, de mécanismes de suivi, de méthodes de surveillance multilatérale.

Toute politique en faveur des femmes doit d'abord concerner, c'est-à-dire rendre concernés les hommes, qui doivent réfléchir et agir de concert avec les femmes.

Oui, l'avenir des femmes est aussi l'avenir des hommes. Toutes les grandes ambitions que nous pouvons avoir, tous les grands projets que nous pouvons nourrir, tout ce qui demain fera le bonheur de l'humanité présuppose et exige le concours de deux volontés fortes. Celle des femmes d'abord, qui doivent avoir la volonté d'agir, celle des hommes ensuite, qui doivent avoir la volonté de suivre.

Oui, nous membres de la Francophonie, nous avons des choses à dire au monde, alors dites-les.

Je vous en remercie.

Conférence des femmes de la Francophonie

Allocution de bienvenue de Mme Marie-Josée Jacobs, ministre de la Promotion féminine

Kirchberg, 4 février 2000

Altesse Royale,
Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Chers collègues et chères collègues,
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Monsieur l'Administrateur général de l'Agence
intergouvernementale de la Francophonie
Mesdames et Messieurs les Député(e)s
Mesdames et Messieurs, distingué(e)s invité(e)s

C'est pour moi un immense plaisir de vous souhaiter la bienvenue à Luxembourg. L'honneur me revient de présider cette conférence des femmes francophones, dont le Luxembourg est fier d'être le pays hôte.

Je regrette infiniment que l'initiateur de la conférence, le secrétaire général Monsieur Boutros Boutros-Ghali ne puisse être des nôtres suite à une infection virale. Il a toujours manifesté un très grand engagement pour la tenue de cette conférence. J'espère que la conférence pourra satisfaire ses aspirations et que les résultats contribueront à l'amélioration de la situation de la femme dans nos pays. Il nous reste qu'à lui souhaiter un prompt rétablissement.

L'intitulé de la conférence "Femmes, Pouvoir et Développement" indique clairement l'option prise pour nos échanges d'expériences et de pratiques pendant ces deux journées.

En effet, les femmes représentent plus de 50% de la population de nos pays respectifs. Est-ce que vous les voyez représentées à 50% aux postes de décision au niveau politique, économique et social? Nos structures démocratiques devraient pourtant y veiller, je dirais plutôt, garantir une représentation paritaire des femmes et des hommes à la prise de décision.

Les femmes devraient participer à égalité au développement de nos pays. Pour moi, le développement se décline non seulement au niveau économique, mais aussi au niveau des changements des sociétés. Je me réjouis que la déclaration prévoit une partie sur la paix. L'investissement pour la paix devrait être le premier objectif de notre action politique. Je ne pense pas seulement à l'état de paix en opposition à l'état de guerre. Je pense aussi à une culture de paix entre les sexes, culture qui intègre les changements et l'évolution des rôles des femmes et des hommes dans leurs rapports.

Notre mission d'aujourd'hui et de demain est capitale. Elle consiste d'abord à consolider nos engagements pris à Pékin. Nous voulons les affirmer et contribuer en juin à New York à la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies intitulée "La femme en l'an 2000, égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle".

Si nous, les 55 États et pays membres de la Francophonie, dont 50 délégations participent à cette conférence, nous mobilisons pour la réalisation de l'égalité de droit et de fait entre les femmes et les hommes, nous pouvons influencer le changement de nos sociétés en direction d'une culture d'égalité entre les femmes et les hommes.

En tant que présidente de cette conférence et en ma qualité de ministre de la Promotion Féminine de Luxembourg, je m'engage à œuvrer en ce sens. Je compte sur votre appui!

Je passe la parole à Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre de Luxembourg, pour l'ouverture de notre conférence.

Conférence des femmes de la Francophonie

Discours de Madame Lydie Polfer, Vice-Président du gouvernement,
ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur
Kirchberg, 4 - 5 février 2000

Altesse Royale,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite une chaleureuse bienvenue à Luxembourg, et j'espère que vous passerez un agréable séjour dans notre cité millénaire.

Vous vous retrouvez aujourd'hui à Luxembourg pour faire étape entre Pékin et New York, c'est-à-dire entre deux grandes conférences que l'ONU consacre aux femmes. Cette étape luxembourgeoise offre à la francophonie la première occasion de se pencher sur ce thème d'importance qui nous concerne tous. J'y vois le signe d'une vigueur retrouvée de la francophonie.

Depuis le Sommet de Hanoi, l'Organisation Internationale de la Francophonie a changé de vitesse, se transformant en une institution internationale à part entière, qui met en œuvre une action politique et diplomatique active. L'identité francophone se fonde sur des valeurs partagées et sur la confiance que leur défense inspire aux Etats membres.

Après les conférences de Monaco et de Moncton, la conférence de Luxembourg est un pas de plus sur la voie d'une francophonie plus politique, plus visible et donc plus présente.

S'appuyant sur notre culture, notre langue et notre éducation communes, cette nouvelle francophonie aborde les problèmes politiques, économiques et sociaux. Elle mérite notre plein appui.

La discussion des droits de la femme prend dans le contexte de la francophonie une signification toute particulière. Elle se place dans la droite lignée des grandes déclarations des droits de l'homme et du citoyen avec leurs revendications de liberté et d'égalité.

Les déclarations de 1789 et 1793 se voulaient univer-

selles et rationnelles. Or, en 1791, une jeune femme, Olympe de Gouges, s'offusqua de l'exclusion des femmes de la Constituante malgré l'affirmation du caractère universel des droits de l'homme et publia un texte révolutionnaire, qui aujourd'hui encore étonne par sa modernité. Sa "Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne" affirme en 17 articles l'égalité en droits de l'homme et de la femme dans une société définie comme la conjonction de l'homme et de la femme. Les femmes partagent avec les hommes, à parts égales, les mêmes droits, les mêmes devoirs, les mêmes responsabilités.

Olympe de Gouges paya de sa vie le courage de ses opinions politiques, elle qui avait affirmé que puisque la femme avait le droit de monter à l'échafaud, elle devait également avoir celui de monter à la tribune de l'Assemblée.

Fidèles à l'esprit d'Olympe de Gouges, les femmes de la francophonie relèvent le défi d'un humanisme rationaliste et volontariste que leur a légué le siècle des lumières. Nous revendiquons une pensée, une tradition politiques. Parties à la conquête de leurs libertés, les femmes se sont tôt posé la question du rapport politique, du pouvoir. La trop grande insécurité matérielle et des inégalités criantes posent aujourd'hui avec acuité le problème du pouvoir économique et du développement.

La tâche qui est devant nous reste énorme. D'après le dernier rapport de l'Union interparlementaire, on ne compte que 13% de députés femmes dans 190 pays, et je regrette de ne pouvoir compter dans le monde que 14 collègues femmes parmi les ministres des Affaires étrangères. Sur les 1,3 milliard de personnes vivant dans la pauvreté extrême, 70% sont des femmes. Ces quelques chiffres illustrent l'urgence et la gravité de la problématique qui nous occupe ici.

On peut dire que la question de la condition féminine

est celle de la condition humaine. A travers les femmes elle touche directement les enfants, qu'elles élèvent, et les hommes, dont elles partagent la vie. La société humaine s'articule et s'invente autour des deux pôles complémentaires que sont le masculin et le féminin. Mais l'équilibre souvent fragile entre ces deux pôles ne saurait se faire aux dépens de l'un ou de l'autre. C'est donc ensemble et sans exclusions que nous devons avancer si nous voulons redresser les déséquilibres et les injustices, sans en créer de nouvelles. Au-delà des lois et des institutions, c'est un changement des mentalités qu'il faut initier, un changement qui mettra à la portée de chaque femme, comme de chaque homme, les moyens d'assumer son choix de vie.

S'il est vrai que c'est un travail en commun qui nous attend, il est vrai aussi que les femmes n'ont pas attendu pour partir à la conquête de leur monde, quitte à le partager par la suite. Souvent elles ont dû assumer seules, parfois en désespoir de cause, les responsabilités qui allaient de pair avec les droits qu'elles ont été amenées à revendiquer.

On a pu dire du 20e siècle qu'il a été celui de la libération progressive d'une moitié de l'humanité. Et bien souvent les militantes, les femmes actives dans le siècle furent francophones. Au risque d'être injuste je n'en citerai que deux pour représenter toutes les autres: la scientifique Marie Curie, dont la vie prouva que "les Femmes savantes" étaient bien plus qu'une comédie de Molière, et Simone de Beauvoir, la philosophe, maître à penser du féminisme moderne.

La longue liste de femmes actives montre à l'évidence qu'il n'y a pas de domaine où les femmes n'aient pas fait leurs preuves: littérature, poésie, art plastique et peinture, bien sûr, mais aussi sciences, mathématiques, journalisme, politique, économie. Mais, plus que des noms célèbres, il me tient à cœur de mentionner les millions de femmes sans nom qui par leur vie quotidienne luttent pour leur liberté et leur dignité individuelle autant que pour l'égalité de toutes. Sans elles la cause des femmes n'existerait pas.

Pour l'accomplissement de notre tâche il n'y a pas de modèle unique. Nous devons être à la fois vision-

naires et pragmatiques. Les valeurs sont universelles. Mais la manière de les transposer dans la réalité sociale est nécessairement fonction des mentalités et des données historiques et culturelles de chaque pays. A chaque personne et à chaque pays de tenter ses propres expériences, à la lumière de ses particularismes mais aussi des enseignements des autres.

Pour sa part, le gouvernement luxembourgeois entend traduire également dans son action extérieure sa politique de promotion positive des femmes. Aussi la coopération au développement luxembourgeoise a-t-elle introduit un chapitre spécifique "femmes et développement" dans sa stratégie de développement.

Dans les pays cibles de la coopération luxembourgeoise, une importance particulière est accordée à la promotion des femmes à travers de nombreux projets bilatéraux, surtout dans les domaines de la santé et de l'éducation. La plupart de nos projets ne s'adressent pas exclusivement aux femmes, mais ils donnent tous une attention particulière à leur promotion avec un volet dédié à la condition féminine.

Nous sommes convaincus qu'une politique de promotion bien réfléchie des femmes est une des clés du développement de nos sociétés. Les investissements dans l'éducation, les moyens accrus consacrés à la politique familiale, les améliorations dans le domaine de la santé, les crédits alloués aux petites entreprises sont autant de moyens pour aider et faire progresser la condition féminine.

A travers les femmes, c'est toute la société qui est visée.

Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions d'avoir choisi le Luxembourg comme pays hôte de cette conférence. C'est avec plaisir et fierté que nous avons accepté la proposition du Secrétaire Général de tenir à Luxembourg une conférence des femmes francophones. Puisse-t-elle contribuer à développer une stratégie politique qui vise l'amélioration du statut des femmes au sein de la francophonie et dans le monde.

Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement

Dixième session

Intervention au débat général de M. Charles Goerens,
ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense
Bangkok, Thaïlande, 15 février 2000

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'abord de vous demander de bien vouloir transmettre mes félicitations au président de la Conférence à l'occasion de son élection. Je tiens aussi à remercier le secrétariat de la CNUCED et l'ambassadeur Philippe PETIT pour nous avoir aidés à nous préparer dans un esprit constructif. Ce dynamisme est rassurant alors que la conjoncture place la Xème session de la CNUCED devant l'échec de la 3ème conférence ministérielle de l'OMC.

Rubens RICUPERO emprunte à l'esthétique la notion "d'oeuvre ouverte" pour décrire la globalisation comme un phénomène en partie maîtrisé en partie aléatoire, autrement dit: un processus qui invite au ressaisissement, à la vigilance et à l'action. Les protestations contre la globalisation traduisent cette incertitude. Mais peut-on se limiter à dire non quand se mettent en place de nouveaux paramètres du développement?

Quand, sous l'effet de la mondialisation, les inégalités s'accroissent aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays en développement, la problématique du développement demande à être envisagée comme traversant de part en part un monde de plus en plus interdépendant. Je partage le point de vue que le Portugal a présenté à cette tribune en tant que présidence du Conseil de l'Union européenne.

En tant qu'Etat-membre de l'UE, je tiens à relever le succès récent des négociations entre l'Union européenne et les pays ACP avec la conclusion d'un accord de partenariat politique et économique d'une nouvelle génération.

Je voudrais rappeler aussi que garantir rapidement un accès hors franchise et hors quota essentiellement à tous les produits en provenance des PMA reste une de nos priorités.

Monsieur le Président,

La coopération luxembourgeoise au développement est relativement récente. La part du développement dans le PIB atteint aujourd'hui 0,7% et mon gouvernement s'est fixé l'objectif de 1% pour 2004. Ces chiffres qui ne sont pas en phase avec le déclin général de l'aide directe, ne font que refléter une prise de conscience accrue de notre opinion publique en matière de coopération au développement.

L'action bilatérale du gouvernement luxembourgeois cherche à stimuler l'intégration économique des plus pauvres en intervenant d'abord dans les domaines de la santé, de l'éducation et du développement rural. Cette action peut, le cas échéant, prendre la forme d'une coopération trilatérale avec la mise en place de mécanismes qui s'inscrivent dans le cadre des relations Sud-Sud.

Notre effort de coopération se concentre aujourd'hui sur 10 pays cibles dont plusieurs sont concernés par des conflits armés. Sur ces dix pays cibles, un seul est un pays d'émigration vers le Luxembourg.

Mentionnons aussi l'engagement de la société civile: environ 80 ONG luxembourgeoises sont actives dans une cinquantaine de pays et bénéficient pour la plupart d'entre elles du soutien du gouvernement luxembourgeois. Par ailleurs, le débat sur la société civile suscite d'autres formules participatives comme par exemple des jumelages de municipalités avec des localités dans les pays cibles. Avec la multiplication des partenariats, notre action directe devient plus complexe, plus exigeante en termes de gestion et de transparence, mais elle acquiert aussi les caractéristiques d'un processus démocratique en mouvement. Les liens de solidarité qui constituent à l'intérieur de toute société les défenses les plus efficaces contre l'éclatement du tissu social en sortent renforcés.

Toutefois, alors que les intérêts économiques et financiers se globalisent et ne coïncident plus avec les entités politiques, culturelles et sociales existantes, de nouveaux liens de solidarité deviennent nécessaires.

C'est dans ce contexte que le travail d'analyse et l'assistance technique des organisations internationales sont sollicités; c'est là que pourra et devra se vérifier leur légitimité.

En tant que forum de dialogue Nord-Sud, la CNUCED est particulièrement bien placée pour préparer ceux qui le demandent aux négociations commerciales multilatérales, d'où le besoin de mieux cibler son offre de formation. Mais la CNUCED a aussi la responsabilité de promouvoir l'intégration de la dimension du développement dans la globalisation: ce qui suppose la capacité d'impulser les réflexes correspondants dans la culture institutionnelle de l'OMC entre autres. Or ce rôle d'interface demande encore à s'affirmer.

La recherche d'une meilleure coopération entre les institutions et les agences concernées par la globalisation est un des éléments de cohérence nécessaires à l'intégration équitable de tous les pays dans l'économie mondialisée. Le dialogue qui est en train de se nouer entre les chefs d'agences et d'institutions implique aussi la mise en place des facilités administratives qui permettent par exemple les détachements de fonctionnaires d'une institution à l'autre.

Depuis sa création, la CNUCED essaie de traiter de façon interactive les problèmes liés au commerce et au développement tels que l'accès au crédit. Le Luxembourg est aujourd'hui un des principaux contributeurs au projet de "marché virtuel de la micro-finance". Ce projet met en place un site Internet visant à rassembler toute information susceptible de contribuer à rapprocher les institutions de micro-

finance dans les pays en développement des marchés traditionnels de la finance.

En cherchant ainsi à promouvoir la canalisation des flux de capitaux, notamment privés, vers les micro-entreprises, dans le but d'assurer à un nombre grandissant d'entre elles la perspective d'une autonomie financière, ce projet vise la structuration à terme des secteurs informels concernés, avec les conséquences que cela peut comporter dans les domaines de la santé et de la sécurité du travail, de la protection de l'enfance... bref de tout ce qui forme dans l'esprit de Juan SOMAVIA, directeur général de l'OIT, la notion d'un travail décent. En l'absence de cette perspective, les micro-entreprises ne resteront malheureusement que des micro-solutions.

Monsieur le Président,

La CNUCED X ne peut et ne doit pas se transformer en séance de rattrapage par rapport à Seattle. Les difficultés que connaît l'OMC ont mis en évidence la nécessité de définir en commun les responsabilités de chacun pour une globalisation profitant équitablement à tous.

Ici, à Bangkok, nous avons l'opportunité de relancer le dialogue et la coopération pour placer la globalisation dans la perspective du développement durable. Nous devons associer à cet effort ceux qui profitent de la globalisation, ceux qui en redoutent les effets négatifs et ceux qui sont encore ou déjà à l'écart des circuits de l'économie du savoir: face à l'immense besoin que nous avons de construire la paix, le profit de la globalisation ne peut pas prendre les traits d'un délit d'initiés.

Je vous remercie.

"Le Luxembourg, place financière européenne"

Résumé du discours de M. Jean-Claude JUNCKER, Premier ministre du Grand-Duché de Luxembourg

Déjeuner - débat, organisé par la Chambre française de commerce et d'industrie de Belgique

Bruxelles, 17 février 2000

Sous la présidence de Madame Christine MORIN-POSTEL, administrateur-délégué de la Société Générale de Belgique, une centaine de personnes du monde économique et financier s'était retrouvée dans les salons de l'Hôtel Métropole pour écouter le Premier ministre du Luxembourg.

Parmi les invités, il y a lieu de relever l'ambassadeur de France Jacques RUMMELHARDT, l'ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg Jean-Jacques KASEL ainsi que l'ancien gouverneur de la Banque Nationale de Belgique, Alfons VERPLAETSE.

Le Premier ministre a tour à tour abordé les questions majeures qui émaillent l'agenda européen durant les présidences portugaise et française pour traiter ensuite de la place financière du Luxembourg.

I L'EUROPE

Jean-Claude Juncker n'a pas caché son inquiétude devant les nombreux sujets difficiles qu'il y a lieu de traiter au même moment et dans un laps de temps relativement bref: qu'il s'agisse de la CIG, de l'élargissement, de la politique européenne de Sécurité et de Défense, comme de l'affaire autrichienne.

Le Premier ministre a mis en évidence les dangers d'une "Europe molle" et dépourvue d'ambitions: et de préciser "notre vieux continent est bien trop compliqué pour se cantonner dans une zone de libre échange".

Il a ensuite rappelé les positions du gouvernement luxembourgeois quant à la composition des futures Commissions, de la repondération des voix et de l'extension du champ d'application des votes à la majorité qualifiée au sein du Conseil.

Récusant par avance l'existence d'un problème

"grands - petits Etats membres" en tant que frein au processus d'intégration, le Premier ministre a tracé les modalités de futures coopérations renforcées en tant que moyen pour conjurer simultanément l'écueil de l'immobilisme comme celui d'une "Europe à la carte".

II LUXEMBOURG, PLACE FINANCIERE

Dans sa deuxième partie, le chef du gouvernement luxembourgeois a traité de la place financière sous l'angle de l'harmonisation fiscale et de l'opportunité, souhaitée par certains, de passer dans ce contexte de l'unanimité à la majorité qualifiée.

Comme précédemment, le Premier ministre a affirmé: "Le Luxembourg continuera à exiger le maintien de la règle de l'unanimité en matière fiscale".

Par le biais d'un bref rappel historique, il a démontré à ses auditeurs que les deux rapprochements-harmonisations enregistrés à ce jour au niveau européen l'ont été chaque fois sous présidence luxembourgeoise:

- la TVA en 1991
- et le code de bonne conduite ainsi que les éléments devant conduire à une harmonisation en matière de fiscalité de l'épargne.

Pour étayer son approche, le Premier ministre n'a pas manqué de souligner qu'en matière de TVA, l'absence d'unanimité depuis 1991 aurait conduit immanquablement à faire passer le taux de base de 15 à 20%.

Jean-Claude Juncker a ensuite fait part de son insatisfaction sur le traitement du dossier "concurrence fiscale dommageable" où, curieusement, les 300 cas initialement identifiés se trouvent être réduits à 60.

Il a saisi cette occasion pour rappeler sa proposition faite en octobre de l'année passée, visant à instaurer sur l'épargne un impôt libérateur dont le produit pourrait constituer une cinquième ressource propre.

Tirant avantage des questions qui lui furent posées, le Premier ministre a récusé avec force les attaques charriées en particulier par la presse française, belge et allemande vis-à-vis du Luxembourg.

Il n'est pas dans les intentions du gouvernement

luxembourgeois d'assurer la survie de cette place par des extravagances fiscales.

Le Luxembourg dispose d'une législation très stricte en matière de blanchiment d'argent, domaine dans lequel il a été le premier à transposer la directive communautaire régissant cette matière.

Pour conclure, le Premier ministre a annoncé un projet de loi qui interdira à l'ensemble des établissements financiers installés à Luxembourg le financement de ventes d'armes, que celles-ci soient légales ou illégales.

IGC 2000 - meeting the challenges of the 21st century?

by His Excellency Mr. Jean-Claude Juncker, Prime Minister of the Grand Duchy of Luxembourg
Cambridge European Trust Lectures, 1st March 2000

I have been asked to speak about the Intergovernmental Conference on institutional reform that has been opened on February 14th this year. For me it is the 4th IGC as a member of the Luxembourg Government, so I suppose you will believe me when I say that I know what I am talking about.

I would like in particular to confront the agenda - or, let us rather say the likely agenda, because this question is not settled yet - with the challenges that lie ahead of the European Union. Let me thus start by addressing these challenges.

The *raison d'être* of the European Union can be described with just one word: peace. Two generations of Europeans have by now been brought up in times of peace - in fact they take the absence of war for granted.

When discussing Europe with young people, I always have to explain that peace remains the paramount aim of European integration and that it still is a challenge at the beginning of this century.

You know that the founding fathers of Europe had just one concern: to ban the demons of war from the European continent. I consider it naive to believe that those vicious demons, which brought terror and pain over our peoples have been chased away forever. They are still there - waiting to be woken up by those who are ready to invoke them.

Just look back one hundred years to the start of the 20th century: Europeans felt safe and secure; they were expecting a bright and peaceful future.

But, at that time, those monsters, which would be responsible for the death of millions of people and for the suffering of even more millions were already born. Yes, Hitler and Stalin were already born. So, can

we be sure that similar monsters are not among us today? Who can tell? The atrocities of Bosnia and Kosovo should remind us of the looming danger.

The zone of peace and stability we know today in the Western part of Europe has to be extended to Central and Eastern Europe - that is the EU's challenge at the start of the 21st century: build in that part of Europe what the mothers and fathers of my generation did for us.

This will consume a lot of our energy, but there is absolutely no alternative. At the end of the day, we will all be winners, because enlargement is nothing else than peace policy.

Enlargement is not only a historic chance, it is also a political and historic necessity. We have to reconcile European history with European geography.

You know, when I speak to Central and Eastern Europeans, I come to understand one thing: that they have always been there, and that they have always known where they are belonging to; it was us who had forgotten them. Over here in the West, we seemed to discover our Eastern neighbours only after the revolutionary period of 1989-91.

By the way, there is no such thing as the end of history - I hardly heard anything more weird. In reality European history has accelerated and the EU is struggling to keep pace with change.

In the preamble to the Treaty of Rome we appealed also to the peoples of Central and Eastern Europe to join us. It was not our merit that the old world order came to an end. It was them who, after having suffered under the weight of history for decades, set themselves free. So, who would we be to tell them now, that we are not willing to make some sacrifice in order to enable them to join our peaceful and wealthy family? Solidarity is one of the fundamentals

on which the European Union has been built all over the years.

And we should stop being paternalistic - enlargement is a give-and-take exercise. There are many virtues which we can learn from these new democracies - modesty being one of them.

But the key question is: how can the EU integrate so many countries which all bring in their culture, their history, their traditions, their language, their hopes and their fears? Have we completely understood on what geo-strategic journey we have embarked upon? Managing diversity will not be easy.

When enlarging the EU to the current candidates, the EU's territory will grow by 58%, the population will increase by 45%, whereas GDP will grow by a mere 7%. If we leave out the rather special case of Turkey, the corresponding figures are 34% for territory, 28% for population and 5% for GDP. The EU will be enriched by about 20 new peoples - and I do not even take Turkey into consideration here: there are about 45 ethnic groups in Turkey alone.

And while enlarging, we have to deepen too. We have to build a Europe that is prosperous, a social Europe, a Europe that stands as an answer to globalisation, a secure Europe. Only then can we broaden acceptance by our citizens and answer critics saying that we have too much Europe already. Deepening Europe is peace policy too. I said a few years ago that the common European currency, the Euro, the example for deepening, is peace policy with different means.

Where the EU still has to deliver is to find an appropriate and credible answer to the plague of unemployment and social exclusion - a terrible waste of human talent and energy. It is no wonder that those people who live in social misery have become disillusioned by traditional politics and are tempted to vote for parties at the extreme-right or extreme-left of the political scene.

And it really is perverse that the shares of a firm are rising when this company announces lay-offs, whereas shares are falling when the company announces job creation. It should thus not come as a surprise that some conclude from this that Europe

and its political classes are only working for the rich and powerful.

Europe is also a matter of the heart and we have to ask ourselves how we can foster a sort of "Europeaness" in an age where citizens are afraid that globalisation and an enlarged European family will make them loose both their identity and their well-being.

Well, I am convinced that nations are no temporary phenomena of history. In the Europe of tomorrow, just as in the Europe of today, national and regional identities are going to be preserved. The abundance and variety of cultures, languages and traditions is a universal asset and the source of new impulses and ideas.

I am among those who consider that the so-called Monnet method has outlived its usefulness. The period when we could bring Europe further by promoting economic integration in order to attain a political objective - without any precise idea of that objective - well, this period has come to an end. I am of the opinion that we should not nurture this ambiguity any longer. It is time now to think more seriously about the final picture.

I am aware that academics tend to try to fit the European Union into models of federalism. But do not forget that the EU constitutes a unique form of integration - that it is a sui generis construction and more complex than any theoretical model can ever be.

Now, what has the IGC to do with all of this? You have noted that I have put a question mark at the end of the title of my speech and I am certainly not taking away any suspense when answering the question now: the answer is definitely "no". The IGC will not meet all the challenges of the 21st century!

In other words, the EU needs more than one IGC - and more than IGC's as such - to manage the next one hundred years. The question is thus to what extent the IGC 2000 can contribute towards making the EU able to cope with the challenges ahead.

I have said that one IGC is not enough - so you might ask why EU governments are not just deciding to get it right with the ongoing IGC? And you probably

know the answer: because some changes to the institutional framework have to be made right now, before the EU can open up for the next enlargement.

We cannot just ask candidates for accession to achieve painful transformation processes - we ourselves have to get ready - and our reforms are certainly less exhausting than theirs. As the first candidates will be ready by 2003 onwards, the Fifteen have set themselves a deadline for finishing the current IGC under the French Presidency at the end of this year in the City of Nice.

Now I am not of those who consider that the broader the agenda the more time it takes to conclude negotiations. No, if there are more issues to settle, there are also more possibilities of compromise. But I agree that we must not sink the boat by trying to do everything at once.

I also said that the EU needs more than IGC's as such to get ready for the challenges of this century. What do I mean by this? Well, that we need visions, ideas, courage and political will.

Currently we could achieve much more with those instruments that are at our disposal today - but unfortunately we do not have the political will to make full use of them. On the other hand, you can fulfil ambitions with hardly any instruments - after all what instruments did our mothers and fathers - or, for some in this room, your grandmothers and grandfathers - have when they started building up Europe on the ruins of the Second World War? They had a vision - they had a dream.

I would like to stress this point because especially this IGC 2000 is what I would call a "technical" or "instrumental" IGC. Indeed, an intergovernmental conference cannot be a goal in itself. This particular IGC is neither mobilising nor inspiring. It is rather defensive in nature and merely aimed at oiling the wheels of the EU's institutions.

I do not want to give you the impression that I am of the opinion that this IGC is not important - no, on the contrary: there can be no strong Europe with weak and ill-functioning institutions.

Our institutions do not always work properly, yes, we

have indeed to reform them, although I would like to reply to those who criticise the slow decision-making process that quick decisions are only taken in autocratic systems.

Allow me also another thought. As with this IGC we do not seem to address directly the concerns of our citizens, we have to be careful not to alienate them from Europe. The arguments that national governments have about the set-up of the EU's institutions and the subtle decision-making process will leave our citizens unimpressed. Yes, they might wonder whether their governments have nothing more important to do.

What's more, we explain to our citizens that we need this IGC because of enlargement. Five years ago already, I was claiming that enlargement would become the single most unpopular exercise - and I was right, unfortunately. So here too, politicians have a job to do.

Before entering into the different elements of the IGC, let me emphasise that a particular feature of our common venture is the harmonious living together of small and large entities. This will become even more important after successive enlargements to mainly small and medium-sized countries. With this institutional build-up we have brought the European continent to peace - my point is: let's be careful before reinventing the construction completely and dismantling the fundamentals.

I say this because when hearing some representatives of larger member states speak about the IGC, I sometimes get the impression that they want to use the IGC to crush the smaller ones. Well, demography and democracy are not the same. The EU is not a mathematical construction.

Anyway, there is no such thing as a 'small nation' - there are small countries, but only big nations with governments facing their own national public opinion. So, no arbitrary polemics please and no IGC as a playground for a boxing fight between big and small.

Let us apply common sense - although I am aware that this can be difficult as common sense has been unevenly spread by nature. Large member states

should also recall that a flea can drive a lion nuts, but that there has never ever been a lion capable of harming a flea in the same way...

Let me now turn to the so-called left-overs of Amsterdam, which are no "left-overs" at all, but extremely delicate and complicated issues.

First of all the Commission. It is the most original institution of the European Union. It is the guardian of the treaties, acts in the interest of the collective and has in Community areas the sole right of initiative. Especially small member states are very much attached to this role of the Commission.

Here in the midst of the world of academia, I am probably venturing on dangerous ground now. I suppose that many essays on the Commission have been written in this University, essays coming to the conclusion that:

- 1) not every member state has to nominate a commissioner in a college representing the interest of the Community as such and
- 2) for reasons of efficiency the college of commissioners should not exceed a certain number.

Well, I am looking at the question of the number of commissioners from a political point of view. And I can tell you that every national sensibility has to be reflected in the college of Commissioners. I stress the word 'reflected' - I did not say 'represented'.

I just said above that the Commission has the exclusive right of initiative. Well, I am sure the British Commissioner does not know how a particular draft directive will affect Greece. Nor does a Luxembourg Commissioner know the effects of a regulation on Eastern Poland.

Furthermore, can you seriously envisage that the candidate countries would quietly acquiesce to not having a Commissioner in Brussels? After all, these governments will have to sell the accession treaty to their national parliaments and to their people who made great sacrifices before being allowed to join the EU.

And then, is it not contradictory that on the one hand we are entrusting the Commission with more and more tasks, and that on the other hand some claim

that there is not enough work for 27 Commissioners? If my sources are correct, here in Britain, there are about 90 positions in government, from ministers to parliamentary under-secretaries.

I agree that the Commission should be better organised and that its functioning should be streamlined. I am also very much in favour of strengthening further the power of the President of the Commission and to write down into the treaty that if the President is asking a commissioner to step down - he or she has to comply.

What I am fervently against is individual responsibility of commissioners before the Parliament - because we would then end up with a different composition of the Commission every week. Just recall that the allegations against the former commissioner Marin proved to be wrong - with individual responsibility he would have been unjustly sacked by Parliament.

The issue of the re-weighting of votes in the Council, the second left-over of Amsterdam, is an overestimated one. It is absolutely clear that in compensation for the loss of the second commissioner, large member states are entitled to an increase in their relative weight in the Council. This has already been decided in Amsterdam.

It is also perfectly understandable that because of almost all the newcomers being small and medium-sized countries, big states want to have their weight somewhat increased.

But demography cannot be the exclusive criteria on which voting is based. Don't forget the principle of equality of states and that the essence of any federal-like system is that smaller entities are over-represented.

By the way, I have been attending Council meetings since 1982, be it as Minister for Employment, Minister of Budget, Minister of Finance. Never ever has there been a voting configuration where the large member states were outvoted by the wild pack of dwarfs.

This is pure theory - this is fiction. It has never occurred that the large member states wanted to make Europe progress and were hindered by the reluctant smaller members. If only big countries had always been able to agree! Then Europe would have been farther for a long time.

Based on my experience of the Amsterdam negotiations, I would favour the introduction of dual simple majority, meaning the following: each member state has one vote and you need a majority of votes for a decision to be adopted. In addition, it would be checked whether this majority of states also represents a majority of the population.

Equality of states would be balanced by a demographic safety net. This system would also enable us to avoid another clash between Belgium and the Netherlands, address the concern of France with Germany and hopefully meet Spanish requests too.

So, again, let us not over-dramatise this weighting issue. You very well know that all animals are equal but that some are more equal than others. Large European states have always preserved their special influence, due to their size, their resources, their history, their experience. Nothing can change that and nobody is trying to.

I think you know that very often when a large member state has a problem with a European directive to be adopted by qualified majority in the Council, the issue is not put to vote precisely because it is a large state that has a problem. The same can't be said if a small state is in the same situation. That is the reality of things.

The third left-over of Amsterdam concerns the passage from unanimity to qualified majority voting. European-minded as I am, I consider that a great number of the 75 articles still governed by the rule of unanimity should pass to qualified majority and that it should be the general rule.

We should be ambitious here and brave, but not foolhardy or blinded by a quasi-religious ideology. We should always be aware what the introduction of qualified majority means in terms of national parliamentary sovereignty.

Unanimity guarantees that the point of view of each member state is heard. With qualified majority you can stop the debate once you have gathered a sufficient number of votes - I know what I am talking about because I have done this a great number of times when chairing the EU Council. I do not have to explain in this country that democracy is about deba-

ting and then voting, and not about voting without debate.

So let us be very careful when we venture into fields where sovereignty is directly touched. Let me take a very prominent example: taxation. Do you really think that I would allow my European partners to decide by qualified majority an increase in the European tax level because they have to raise money to finance their deficits resulting from unsound financial and budgetary policies? Thank you, but I have a budget surplus and public debt at 4,3% of GDP - so I prefer to keep control over the tax level in Luxembourg.

For the unconditional defenders of qualified majority in all fields, I have a question: are they willing to do away with the so-called Luxembourg compromise, this very 'un-european thing'? You remember that the Luxembourg compromise dates back to 1965/66 when France boycotted the EU's institutions after a deadlock in negotiations on agriculture. The Luxembourg compromise was a way out of this deadlock and represents in fact a right of veto for reasons of 'vital national interest' in areas where qualified majority applies.

I am of the opinion that it is more appropriate to keep a veto possibility inside the treaty - by keeping unanimity - rather than have it outside and available for the big member states only. Because the smaller states cannot make use of the Luxembourg compromise - that would not be accepted by the big countries.

As far as the European Parliament is concerned the IGC should deal with the issue of the number of parliamentarians after successive enlargements. You know that in Amsterdam the upper limit was fixed to 700 MEPs and this ceiling should not be touched. In my view the reallocation of seats should be done by linear regression - with a lower limit of course.

I very often hear that in order to respond to the so-called democratic deficit the powers of the European Parliament should be increased. I say 'so-called' because in my view there is no such democratic deficit.

The European Parliament is not the only legitimate representative of the people's of Europe. National parliaments and national governments have their

place in the decision-making process, they have their role to play.

Are you aware of the following: in almost all cases the parliament follows the opinion of the rapporteur designated for a particular draft directive or draft regulation. This means in practice that an MEP from Sicily can co-decide on the composition of English Christmas pudding! I think that is a very weird thing. I am in favour of introducing co-decision everywhere where the Council decides at qualified majority, but we should be aware of what that could mean in reality.

Finally, I consider that we need in the treaty an article empowering the European Council to dissolve the parliament under certain circumstances; for example when Parliament is repeatedly refusing to invest the Commission. This is elementary in parliamentary democracies. I do not know many Parliaments in the world that cannot be dissolved. So this is a matter of checks and balances and a way to resist the attempts of the European Parliament to make out of the Commission a sort of executive secretariat.

Now do not get the impression that I am an opponent of the Parliament. On the contrary, I am very often in Brussels and Strasbourg to discuss with parliamentarians a variety of issues and most of them are doing a brilliant job. But institutionally speaking, some things have just to be readjusted.

There would certainly be much to say about the Court of Justice. My thinking on the matter is however still ongoing. I would like to draw your attention to the fact that the Court of Justice becomes increasingly more powerful because the texts produced by the European legislator are of increasingly bad quality. As compromises are necessary, texts produced are vague and unclear. This in turn gives the Court leverage for interpretation. For the citizens, that is a good thing - they almost always win their case against national governments. For us, politicians, it is a real nuisance, because we run into trouble when having to implement these court decisions. But that is yet another story.

Let me now turn to one of my favourite subjects, which is closer co-operation, "coopération renforcée" in French. You probably know that the Benelux

countries are very much insisting on this to be included in the agenda of the IGC. Why is that so? Well, because we consider that it is THE answer to the consequences of enlargement.

I clearly see the risk of Europe being watered down by successive enlargements. But a looser Europe is not what we need. A free trade area is too simplistic a concept to apply to a complicated continent. And, do not expect that the story will be over with the current 13 candidates. What about Ukraine, Moldova and the Balkans - there can be no peace one day in this region of the world as long as they do not have got a perspective to join the community of stability and prosperity that we know - under clear pre-conditions obviously. Serbia too, belongs to the European family. What about the Caucasus? One day, the EU will seriously have to address the question of its geographic boundaries and of the eligibility of certain countries.

But let us go back to the short and medium term. We have given ourselves very precise criteria - the famous Copenhagen criteria - to check whether a country is ready for entry or not. And I would wish that we have the courage to stick fast to these objective criteria even if it means that some countries will not enter as early as they hope.

Being a politician, I know that things could be different. I still believe that what we have decided in Helsinki on enlargement was the only viable political alternative, especially after the Kosovo crisis. But sometimes I wonder whether we have engaged into a 'fuite en avant'. For how long will we politicians be able to resist to the clamour of candidates for a quicker entry? Will we not sooner or later consider that the corollaries of frustration and disillusionment of candidates bear greater risk than allowing them in a little bit earlier and granting them long transition periods and some temporary exemptions? I do not know how we could possibly explain this to our public opinion, but that is another issue again.

But we must not plant the seeds of future disruption and let the EU die from asphyxia. We will have to resort to closer co-operation.

You should thus see the flexibility clause as a sort of safety net. It safeguards the EU from a situation

where a hard core of European countries is unable to progress further up the road of integration because others are unable to follow - or unwilling. Closer co-operation is an instrument to manage diversity and to reconcile enlargement with deepening of the Union.

It is thus not a diabolic device to keep some countries away from the hard core. On the contrary, we might find out that some of the newcomers embrace our integrationist ideas more than older member states - I say this very consciously even though being in the UK. It is not going to be a Europe à la carte either. No, it is just that an avant-garde of countries can show the direction - a sort of locomotive of Europe. There would be no opt-outs - only opt-ins. Some advocate flexibility outside the EU framework, but I strongly warn against it.

I agree that we have to be cautious not to kill the patient with the medicine. We must preserve our community; we must preserve solidarity. The Amsterdam Treaty already clearly states the conditions for closer co-operation: it must be aimed at furthering the objectives of the Union and at protecting and serving its interests; it must respect the principles of the treaties as well as the single institutional framework; it must not affect the 'acquis communautaire'; it must not affect the competence, rights, obligations and interests of those member states which do not participate; it is open to all member states and allows them to become parties to the co-operation at any time.

The Benelux countries do not want to touch these preconditions for closer co-operation. What we have suggested is 1. to fix the minimum number of member states that can enter into closer co-operation; 2. to abolish the possibility for a member state to veto a closer co-operation and 3. to introduce closer co-operation into the second pillar.

If I would stop with closer co-operation here, I am pretty sure that you would ask me later on, in which fields a closer co-operation could be implemented. We will work on this question within Benelux, but I would intuitively list the following areas: environment; free movement of persons (a sort of Schengen plus); the economic dimension of EMU; foreign, security and defence policy.

As far as the famous Charta of fundamental rights of

the EU is concerned, I must say that I am somewhat uneasy about the direction the work on the Charta is taking. It will be up to governments to decide on the fate of the text which is being produced by the Convention: integration into the treaty or political declaration. I would prefer to cling to the initial idea of a document of political nature. In the longer run, Europe should have its own Constitution. But right now, minds are not yet ripe for changing the treaties into a Constitution and this particular and decisive debate will take longer than just a few months.

What is more acute than the Charta, is common security and defence policy. I am somewhat cautious when taking the floor on defence issues, because demography and military might are not on my side. But let me just say that what we are currently doing in that field is long overdue. We should be quite ashamed that it took the dramatic events in Kosovo - after we already witnessed the same in Bosnia - to pull ourselves together and take decisive steps towards a common security and defence policy. Because it is a question of political will, more than of anything else. The EU's mission here is war prevention and peace keeping. We should concentrate on prevention and proactive engagement and not just resign ourselves to react after having been overrun by events.

So the present IGC - and the Nice Treaty - or should I say nice treaty - will it be of some help to the EU in the decades to come? Yes I think it will. It will enable the EU to cope with forthcoming enlargements. If closer co-operation is seriously handled, it will enable an avant-garde of countries to play the role of locomotive and bring Europe forward.

For decades many architects have been designing a European House, but nobody has ever seen a final drawing of this home. My friend Jacques Delors is suggesting to create a federation of nation states. Why not? I have an open mind on this.

This kind of question is a matter of political will and of leadership - responsible leadership. Because we politicians have to address on a day-to-day basis the issues that are of concern to our citizens - that's the essence of subsidiarity. The EU as such can only help by creating the framework, the house.

Speaking about leadership and political will: I would

like to express my appreciation of what my colleague Tony Blair has been doing for Britain in Europe since he took office. There is no contradiction in being pro-British and pro-European at the same time. Britain's

natural place is not only in Europe, but it is in the heart of Europe. Constructive engagement - that is indeed what we expect from the UK. Britain and Europe are belonging together.

" Du droit aux soins palliatifs "

Discours de Monsieur Carlo WAGNER, ministre de la Santé et de la Sécurité sociale,
à l'occasion du Congrès International de Soins Palliatifs
Centre de Conférences, Kirchberg, 9 mars 2000

Mesdames , Messieurs,

Je voudrais tout d'abord féliciter les organisateurs de ce congrès international placé sous le titre "du droit aux soins palliatifs", dont je suis convaincu qu'il contribuera à tonifier le développement de ces soins au Grand-Duché.

En effet, l'offre de soins palliatifs structurés reste insuffisante dans notre pays et ce malgré l'engagement exemplaire de quelques protagonistes issus presque tous de OMEGA 90 et de nombreux bénévoles et professionnels de santé qui ont été spécifiquement formés à cet effet. Je voudrais leur rendre hommage pour leur engagement et, à cette occasion, les encourager à persévérer dans leurs efforts.

Le gouvernement est d'ailleurs conscient de la situation et déterminé à combler les déficits existants comme proposé dans sa déclaration du 12 août de l'année passé, je cite:

"L'offre de médecine palliative sera largement étendue et cela tant en milieu hospitalier qu'en milieu ambulatoire. Les modalités précises, notamment en ce qui concerne l'organisation dans les hôpitaux seront à fixer par le ministre de la Santé. L'euthanasie active ne sera pas autorisée. Il faudra toutefois veiller à ce que le cadre légal précise que l'acharnement thérapeutique ne constitue pas une obligation pour un médecin traitant un malade en phase terminale." (fin de citation)

De même, comme il ressort de plusieurs enquêtes auprès de la population sur la fin de vie en dignité, nos compatriotes regrettent le manque de structures de soins palliatifs et souhaitent leur développement.

Il est vrai que la Chambre des députés a voté plusieurs motions; des stratégies et des projets ont été largement débattus sous mes prédécesseurs.

Malheureusement, les réalisations concrètes de struc-

tures adéquates sur le terrain se sont avérées plus difficiles et ce ne n'est pas forcément par manque de volonté politique.

Pour atteindre les objectifs voulus, il me semble dès lors qu'il faut mettre en place une stratégie et des structures cohérentes qui devront nécessairement comporter les facettes suivantes:

- 1) répondre aux attentes de la population pour humaniser davantage nos structures de soins et pour améliorer l'encadrement en fin de vie dans le respect de la dignité et des valeurs et convictions de tout un chacun;
- 2) combattre efficacement la douleur et la souffrance tant physique que psychique, et de façon plus générale;
- 3) propager les soins palliatifs.

En ce qui concerne plus particulièrement le développement des soins palliatifs dans les hôpitaux, je me propose de prévoir les mesures nécessaires au nouveau plan hospitalier qui est actuellement en élaboration, sans préjudice de la mise en place d'une stratégie nationale qui aura un degré de priorité approprié dans notre politique de santé et qui visera à se donner les moyens les plus pertinents pour garantir l'accès à des soins palliatifs de qualité pour tous ceux qui en ont besoin.

Des discussions, fort consensuelles, ont déjà été menées en ce sens au niveau des différents organes consultatifs, dont notamment la Commission permanente pour le secteur hospitalier, et ont conduit aux propositions suivantes:

Au niveau des hôpitaux principaux:

- 1) prévoir des équipes mobiles pluridisciplinaires, et ayant une formation spécifique, qui, en plus de

l'intervention sur ces lieux, fonctionneront en réseaux dans un rôle de conseiller pour les autres hôpitaux, les services de soins à domicile et les institutions de long séjour de la région hospitalière;

- 2) prévoir des unités de soins palliatifs pour les hôpitaux de plus de 175 lits qui ont pour objet de prendre en charge prioritairement et, de préférence, de façon transitoire les patients qui ne bénéficieraient pas d'une prise en charge similaire ailleurs. A ces unités, qui pourraient assumer une fonction de "garde", voire de référence ainsi que subsidiairement de formation, seraient rattachées les équipes mobiles;
- 3) désigner par hôpital un soignant et/ou un médecin coordinateur responsable pour les soins palliatifs;
- 4) intégrer explicitement la prise en charge des soins palliatifs dans les projets d'établissement;
- 5) mettre en place des structures locales de suivi pour les soins palliatifs y compris l'accompagnement des familles ainsi que la facilitation du deuil et ayant pour mission de faire, à la direction ou à l'organisme gestionnaire, les propositions d'amélioration notamment en matière d'humanisation de l'hôpital.

Au niveau de l'ensemble des hôpitaux, je considère qu'il importe:

- 1) de poursuivre la sensibilisation des organismes gestionnaires et des prestataires, notamment des médecins;
- 2) de proposer, dans le cadre des incitants qualité EHL-UCM, un programme spécifique de "soins palliatifs et questions en rapport avec l'humanisation des hôpitaux" et de prévoir l'intégration des médecins hospitaliers dans ce programme;
- 3) de soutenir l'élaboration d'une stratégie pour la formation continue des professionnels de santé, ciblée sur ces thèmes.

Au niveau national, en collaboration avec les acteurs et les représentants concernés, nous entendons

mettre en place, puisqu'il s'agit aussi d'un problème de société, un groupe multidisciplinaire de pilotage réunissant tous les acteurs pour traiter cette question de société et faire des propositions nécessaires pour l'amélioration de la prise en charge en fin de vie et notamment celle des soins palliatifs dans les différentes structures (institutions et domicile) en identifiant les obstacles qui se posent aux différents niveaux et en proposant des mesures notamment pour:

- soutenir et coordonner les initiatives émergentes;
- sensibiliser adéquatement à la problématique de fin de vie et "détabouiser" la mort tant dans la société qu'auprès des professionnels de la santé;
- favoriser une offre adéquate, notamment des réseaux intégrés de soins palliatifs, et prévenir ainsi la confusion des discours;
- prévoir des programmes ciblés de formation continue;
- créer des structures de prise en charge complémentaires;
- et, finalement, développer des idées innovatrices ou encore des initiatives qui ont déjà fait leurs preuves dans d'autres pays, telles que par exemple le "congé d'accompagnement fin de vie".

Mesdames, Messieurs,

Je suis certain que le présent congrès, en témoignant des expériences de nos pays voisins, nous enrichira dans nos réflexions et nous permettra de progresser et d'éviter maints écueils que le développement des soins palliatifs a forcément aussi connu ailleurs.

Je vous souhaite un excellent congrès et je suivrai attentivement les résultats, développements et conseils que ce panel d'illustres spécialistes, que vous avez réussi à inviter à cette occasion, nous apportera certainement.

Je vous remercie.

Déclaration de politique étrangère devant la Chambre des députés

Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur

Luxembourg, 14 mars 2000

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Soumettre à la réflexion de la Chambre des députés les orientations de politique étrangère du gouvernement est un privilège en toutes circonstances. Le faire à l'aube du troisième millénaire, du nouveau siècle, à l'aube d'une nouvelle décennie, ou plus modestement au début d'une nouvelle législature est un défi que je relève avec détermination et enthousiasme.

Avec détermination, car le Luxembourg a besoin plus que jamais d'une politique étrangère faite de continuité et d'engagement, de solidarité et de responsabilité.

Avec enthousiasme, car je suis consciente que dans notre pays, la politique étrangère tire sa force d'un large consensus national, que j'entends approfondir à travers un dialogue suivi avec la Chambre, avec les forces vives du pays et avec nos concitoyens.

Aujourd'hui, tirant bénéfice de la globalisation des connaissances, les Luxembourgeois entendent participer de façon de plus en plus active à la formulation et à la mise en oeuvre de notre politique étrangère. Ils le font par leur contribution au débat public ainsi que par le biais du volontariat en faveur du développement des pays les plus démunis, des opérations de maintien de la paix ou encore de la consolidation des démocraties émergentes. Je me félicite qu'à travers cette participation, souvent des plus jeunes, le consensus national ait pris une dimension plus profonde et plus active.

Notre société prend de plus en plus conscience que l'étroite interrelation entre le devenir de notre pays et les évolutions au-delà de nos frontières affectent désormais directement notre vie quotidienne, et que chacun a un rôle à y jouer. Il s'agit d'un phénomène nouveau que les pouvoirs publics devront accompagner.

Cette année, le Luxembourg atteindra l'objectif qu'il s'était fixé de consacrer 0,7% de son PNB à l'aide publique au développement. Il s'agit là d'un effort considérable qui a été voulu par nos concitoyens, et démontre notre souci de solidarité avec les plus défavorisés, qui ouvre à notre pays la porte du cénacle restreint des cinq pays ayant atteint cet objectif central recommandé par les Nations unies.

Cette volonté de participer à l'effort international de solidarité se manifeste également dans les actions individuelles des Luxembourgeois:

- quand, en quelques semaines, l'appel public de six ONG en faveur des réfugiés de la crise du Kosovo suscite la plus importante collecte de fonds privés dans l'histoire de notre pays,
- quand, par roulement, 75% des effectifs de l'armée luxembourgeoise ont servi dans les opérations de maintien de la paix dans les Balkans,
- quand, stimulés par le cadre offert par notre politique d'aide humanitaire et de coopération au développement, les ONG et les bénévoles font preuve d'un engagement toujours croissant dans notre politique d'appui aux populations les plus démunies,
- quand, lors d'une récente mission d'observation électorale, le Luxembourg a fourni, en chiffres absolus, le 4e contingent d'observateurs volontaires parmi les pays de l'OSCE,

La participation de ces hommes et de ces femmes rend possible et crédible notre politique d'engagement en faveur des libertés fondamentales et de la démocratie. Souvent, nos concitoyens - qu'il soient Luxembourgeois ou non - excellent dans cet engagement international, car ils sont bien servis par le multilinguisme, l'ouverture d'esprit et l'appréhension d'une société multiculturelle qui caractérisent notre pays.

Cette participation directe des Luxembourgeois en appui de la politique étrangère du pays est très encourageante. Elle constituera un complément appréciable à l'appui que cette Chambre voudra apporter à l'action du gouvernement. Celui-ci a d'ores et déjà démontré sa disponibilité d'apporter à la Chambre, à ses commissions et à ses membres une information qui soit systématique, régulière et substantielle. Je me félicite de l'accueil que vous avez bien voulu réserver à ce souci de transparence et de dialogue.

A un moment où notre environnement international connaît les évolutions les plus profondes qu'il ait subies depuis la fin de la 2e Guerre mondiale, nous sommes placés devant la responsabilité de définir quelle est la place que notre pays entendra occuper sur la scène internationale en début du 21e siècle. Les objectifs de la politique étrangère que nous entendons mener s'inscrivent dans la continuité:

- il s'agira de garantir la pérennité des engagements qui, durant les décennies passées, nous ont permis d'assurer notre place en tant qu'Etat souverain qui joue son rôle en Europe et dans le monde. Notre action extérieure visera donc à:
- préserver notre souveraineté et notre indépendance à travers notre intégration dans l'Union européenne,
- garantir notre sécurité extérieure et contribuer à la construction d'un monde en paix,
- défendre et propager nos valeurs fondamentales,
- contribuer au développement économique du pays.

Notre pays a toujours été ouvert sur le monde extérieur: ouverture d'esprit lorsqu'il s'agissait d'inclure des apports extérieurs dans notre réflexion et dans notre politique, ouverture d'action quand il s'agissait de défendre nos intérêts politiques et économiques au-dehors de nos frontières.

Nous devons cependant prendre conscience que dans un monde en voie de globalisation, l'avantage comparatif de notre ouverture sur le monde ira en s'amoinsant. Une politique étrangère qui se contenterait de vouloir préserver les acquis ne saurait répondre à

l'attente du pays. Nous serons appelés à concevoir une politique étrangère plus affirmée que par le passé, une politique d'engagement sur la scène internationale.

Le Luxembourg aura la chance d'aborder les défis de demain de concert avec des pays amis alliés et partenaires. Nous attacherons un soin tout particulier au développement de nos relations internationales, en tout premier lieu avec nos voisins immédiats, auxquels nous lient des liens intenses et confiants.

En second lieu nous veillerons à maintenir nos liens privilégiés avec nos amis européens et transatlantiques avec lesquels nous partageons des valeurs fondamentales.

Ces relations privilégiées ne se concevront jamais au détriment d'un approfondissement de nos relations avec les autres nations du monde qui nous honorent de leur amitié, et avec lesquelles nous entretenons des relations empreintes de cordialité et de respect mutuels.

Le gouvernement est pleinement conscient de l'importance d'assurer la cohésion de son action à l'extérieur. La création d'un ministère qui intègre les Affaires étrangères, le Commerce extérieur, la Coopération au développement, l'Action humanitaire et la Défense illustre la façon coopérative et cohérente dont nous entendons mettre en œuvre la politique extérieure de notre pays.

Faire l'usage le plus efficace des ressources limitées qui sont à notre disposition, est une des priorités que nous nous sommes fixées dans la gestion de l'action diplomatique du pays. L'accord de coalition du présent gouvernement souligne à juste titre la nécessité d'une politique d'adéquation des moyens de notre politique extérieure. Lors des discussions budgétaires, je ne manquerai pas de soumettre à la Chambre des propositions visant à mettre en œuvre la politique d'engagement sur la scène internationale que le gouvernement entend mener.

> Notre engagement en faveur de l'Europe.

L'engagement premier du Luxembourg est, a été et sera en Europe. Au cours des années à venir nous

entendons continuer à être des partenaires actifs et déterminés dans le processus d'approfondissement et d'élargissement de l'Union européenne qui est en cours.

Le Grand-Duché de Luxembourg a progressivement développé son identité au cours du dernier millénaire. Son caractère spécifique en Europe découle de son expérience multi-séculaire du pluri-culturalisme ainsi que de sa situation géographique à cheval sur les civilisations française et germanique. Il y a dix siècles le Luxembourg fut érigé en tant qu'entité politique autonome. La période qui suivit ne s'avéra pas forcément facile pour le territoire qui avait ainsi été constitué.

Toujours est-il qu'il y a cinq siècles, en l'an 1500, naissait à Gand le Prince sur l'empire duquel le soleil ne devait jamais se coucher, Charles Quint, qui reçut à sa naissance le titre de Duc de Luxembourg. L'époque d'occupation étrangère ne fut pas favorable à la constitution d'une identité propre. Il y a deux siècles encore, personne au Luxembourg ne songeait à une existence souveraine et indépendante. L'Autriche venait d'être relayée par la France de Napoléon, en attendant... le Congrès de Vienne.

Et pourtant, un siècle plus tard, notre pays figurait parmi les Etats participant aux Conférences de La Haye, qui ont posé les fondements du droit international public moderne.

Ce sont là des réalités contrastées, observées à l'échelle des siècles. On hésite dès lors à projeter le regard vers le prochain siècle, l'avenir lointain. Il reste qu'en cette année charnière entre deux siècles, nous savons que nous avons voix au chapitre au sein de l'Europe.

Il nous appartient de dire en premier lieu qui nous sommes, et que nous entendons rester les maîtres de notre propre sort. C'est à nous, à tous ceux qui vivons au Luxembourg, qui y travaillons, et dont les familles se retrouvent dans une communauté de destin, qu'il appartient d'explorer, de consolider et de développer cette détermination. Ce que nous voulions au 19e et 20e siècles, nous le voulons encore au 21e: nous voulons rester ce que nous sommes. Nous voulons rester Luxembourgeois au sein d'une Europe démocratique, pacifique et pros-

père. Partenaire à l'histoire et à la personnalité complexe, partenaire confiant dans son héritage et dans son présent multiculturel, le Luxembourg a gagné le droit de formuler ce qu'il pense, souhaite et propose pour construire l'avenir dans un contexte européen qui ne sera pas immobile.

Pareille affirmation représente tout le contraire d'un repli frileux sur les acquis du passé. Au contraire, elle est à nos yeux une condition essentielle pour assurer la paix en Europe. Souvenons-nous en effet que le respect de l'égalité du plus petit Etat fut l'un des fondements de l'Europe unie et qu'il contribua grandement à la stabilité du nouvel ensemble. Parce que nous sommes déterminés à assurer la pérennité de l'identité luxembourgeoise dans une Europe en paix avec elle-même, nous sommes prêts à accepter le mouvement, et à procéder aux évolutions et aux adaptations nécessaires.

Le Luxembourg du 21e siècle trouve également ses racines le 9 mai 1950, lorsque Robert Schuman développa la vision qui allait donner naissance à l'Union européenne. L'Europe fut, est et demeurera le garant de notre souveraineté, de notre liberté de choix, de notre prospérité et, en fin de compte, de la défense des valeurs fondamentales qui font partie de notre identité.

Dans deux mois, nous aurons l'occasion de commémorer le 50e anniversaire de ce véritable tournant dans l'histoire de notre nation et de notre continent que représente l'unification européenne. Le hasard du calendrier fait que cette date coïncidera avec le 60e anniversaire du 10 mai 1940, qui fut l'un des moments les plus douloureux de notre histoire. Coïncidence opportune, dirais-je, car quelle meilleure leçon que celle donnée par les générations de nos parents et de nos grands-parents, qui nous ont appris que l'union doit prévaloir sur l'exclusion et que l'avenir ne peut se construire que sur une coopération confiante avec nos voisins.

Le processus d'unification européenne a connu le succès que l'on sait, et a été accepté par les populations de l'Europe, parce qu'il se fondait sur la participation de tous les Etats, y compris du plus petit d'entre eux, au processus de décision. L'Europe élargie aux limites géographiques du continent qui est en train de prendre forme fera bien de se souvenir de ce

principe. A l'heure actuelle il n'existe, en effet, pas de base en Europe sur laquelle on pourrait remplacer la majorité des Etats par la majorité des citoyens. En fait, un tel saut qualitatif reste impensable dans une Europe dont l'histoire enseigne qu'une telle évolution ne saurait recueillir l'assentiment et la confiance des Etats. La présence de chacun des Etats membres dans les mécanismes de décision garantit la stabilité et le dynamisme de l'ensemble, ce qui bénéficie aux membres d'aujourd'hui ainsi qu'à ceux de demain.

L'Union européenne ne saurait fonctionner de façon adéquate sans qu'un juste équilibre soit trouvé entre ces divers éléments, dans le respect de l'équilibre entre les nations européennes, et avec le bénéfice de l'adhésion de ses citoyens. Sur ces bases, le Luxembourg, qui fut l'un des pays fondateurs de l'Europe au départ se doit également d'être l'un de ses fondateurs à l'avenir.

La réussite du processus d'élargissement de l'Union européenne qui est en cours représente l'un des défis majeurs pour son devenir. Il est indissociablement lié à l'éclatement des carcans imposés aux peuples de l'Europe depuis la dernière guerre et reflète l'impatience de ces millions d'Européens pressés de rejoindre au plus vite cette autre Europe libre, démocratique et prospère.

L'élargissement ouvre aux peuples de l'Europe la perspective d'une identité forte, ayant atteint ses frontières géographiques nouvelles, maîtresse de sa monnaie et de son économie.

En contrepoint, l'élargissement fait également surgir devant nous le spectre d'une construction assemblée à la hâte, qui ne serait pas en mesure de fonctionner, parce que ses gouvernements et citoyens ne seraient plus en mesure de prendre des décisions en commun faute de se connaître et de s'intéresser suffisamment les uns aux autres. Trop souvent encore l'Europe est celle des ignorances; or, l'on ne peut aimer et comprendre que ce que l'on connaît.

C'est pourquoi je souhaite lancer un appel pour faire de nécessité vertu, par initiative individuelle et par devoir moral: ce serait, ce sera tellement vitalisant de voir nos concitoyens aller les uns vers les autres, chez les autres, pour découvrir des diversités insoupçonnées et saisir des complexités qui ouvriront la voie à

une compréhension et à une coopération, enfin, solidement ancrées.

Les gouvernements ont également leur contribution à faire: il convient de soutenir les candidats dans leurs efforts de préparation en leur transmettant le savoir-faire qui facilitera leur insertion dans l'Union. Je me réjouis de pouvoir dire que le Luxembourg s'est engagé résolument sur cette voie en lançant des programmes de coopération en matière de formation institutionnelle et bancaire.

Les décisions prises en décembre dernier à Helsinki s'inscrivent dans la logique ouverte par le Conseil européen de Luxembourg en décembre 1997. Cette logique regroupe désormais les candidats dans un cadre unique au sein duquel ils s'attacheront à partager les valeurs et les objectifs de l'Union européenne. Dans ce contexte, nous saluons la détermination de la Turquie à poursuivre des réformes internes en vue de satisfaire aux critères de Copenhague et de transformer son système politique et économique, de sorte à faciliter sa future intégration dans l'ensemble européen.

Dans le processus d'élargissement, les aspirations sont immenses tout comme les enjeux pour la préservation de la stabilité et de la démocratie sur le continent. L'Europe élargie sera plus diverse et éprouvera de ce fait davantage de difficultés à dégager, formuler et mettre en œuvre un programme d'intérêt général. La réussite de l'entreprise dépendra de notre capacité à préserver la cohésion et la dynamique de l'Union.

Jusqu'à présent, les Européens se sont abstenus de définir la finalité de leur projet, ce qui présentait l'avantage de conserver à la construction européenne le caractère d'un processus dynamique et en devenir. Mais la question de la finalité du projet européen ne saurait être éludée indéfiniment. C'est à la Conférence intergouvernementale qu'il appartiendra de donner à l'Union élargie une perspective d'identité et de cohésion.

La CIG, appelée à concilier élargissement et approfondissement, ne pourra se passer d'une réflexion sur le fonctionnement et l'organisation futurs d'une Europe élargie. Les contacts réguliers que le gouvernement entretient avec la Chambre et sa Commission

des Affaires étrangères m'ont déjà offert maintes occasions de vous exposer nos vues sur les questions qui sont pour nous d'un intérêt particulier: l'équilibre institutionnel au sein de l'Union, la représentation dans la Commission et dans les autres institutions européennes, la pondération des votes ainsi que les domaines du vote à majorité qualifiée.

Une idée-force plus fondamentale que nous partageons avec nos partenaires du Benelux, et à laquelle le gouvernement attache beaucoup d'importance, est la coopération renforcée qui permet de gérer la diversité et d'éviter l'enlissement. Nos idées en la matière ont d'ailleurs été largement reprises par la Commission et nous nous en réjouissons.

L'Europe n'est pas seulement une grande vision, et elle ne saurait se limiter au grand chantier que je viens d'esquisser. Notre politique européenne c'est aussi, évidemment, la défense de nos intérêts nationaux. Cette défense nous l'assumons avec détermination. Mais elle ne saurait suffire à elle seule. Si nous voulons être perçus en tant que partenaires constructifs et fiables, nous devons inscrire la défense de nos intérêts dans une politique de responsabilité et de participation constructive à la construction européenne. Les intérêts nationaux du Luxembourg et ceux de l'Europe sont inextricablement liés, ce sont les deux faces d'une même médaille.

C'est pourquoi, dès la prise de fonction, j'ai initié la mise en place de procédures destinées à assurer une transposition plus rapide de la législation communautaire en droit luxembourgeois. Le retard que nous avons connu au cours de ces dernières années ne sied ni à nos convictions européennes ni à nos intérêts nationaux. Je ne saurais m'en satisfaire.

Depuis les premiers jours de la construction européenne, le Luxembourg est siège d'institutions européennes. Cette tâche nous honore. Nous continuerons à l'assumer dans un esprit d'hospitalité, de responsabilité et de respect des Traités. L'Union européenne, élargie et intégrée, trouvera à Luxembourg des conditions de travail qui sont à l'image de notre ambition commune.

C'est également notre attachement à l'Europe qui nous guide dans le domaine de la fiscalité, où les malentendus et les procès d'intention à notre égard sont

légion. En matière de fiscalité de l'épargne, nous continuerons de préconiser le modèle de coexistence qui a été défini par le Conseil Ecofin en décembre 1997. Le lien entre la fiscalité de l'épargne et le code de conduite en matière d'impôts sur les sociétés garde toute sa valeur, dans la mesure où il s'agit d'éviter des distorsions de concurrence. Dans ce débat, il importe de garder à l'esprit l'intérêt financier de l'Europe qui, au moment de son élargissement et de l'accueil en son sein de nouvelles économies, ne saurait s'accommoder d'un risque de fuites de capitaux. Aussi est-il indispensable de s'assurer que toute solution dans ce dossier soit assortie d'un accord négocié avec des pays tiers. De même, l'équité exige que toute solution s'applique à l'ensemble du territoire de l'Union européenne et de ses territoires dépendants.

> **Notre engagement en vue de préserver notre sécurité extérieure.**

Les événements de la dernière décennie ont clairement montré que la paix relative que l'Europe avait connue durant le demi-siècle écoulé, avait été construite sur des bases illusoire. Une fois levé le couvercle de la dissuasion réciproque, il est très rapidement apparu que les anciennes lignes de fracture étaient encore vivaces sur notre continent, et que les plaies héritées de l'histoire pouvaient se rouvrir à tout moment. La crise des Balkans a servi à cet égard de révélateur. La paix, la sécurité et la stabilité en Europe doivent être obtenues au prix d'efforts constants et ne pourront être préservées qu'au prix d'une extrême vigilance.

L'engagement du Luxembourg en faveur du maintien de la sécurité en Europe et dans le monde constitue, à côté de l'engagement européen, un pilier essentiel de notre action internationale. Il se traduit par le choix fort que nous avons fait de participer dès le début, et en tant que membre à part entière, à l'Alliance atlantique et à l'OTAN.

L'Alliance est désormais appelée à s'adapter aux mutations de l'environnement international en Europe. Outre sa fonction originelle d'autodéfense collective contre une éventuelle agression extérieure, elle est désormais prête à assumer des missions de gestion de crises et de maintien de la paix sur le territoire de l'Alliance et de son voisinage immédiat.

Le sommet de Washington a clairement défini quelles étaient ces nouvelles missions. "Cette nouvelle Alliance sera plus large, plus performante et plus souple, déterminée à assurer la défense collective et capable d'entreprendre de nouvelles missions, notamment en contribuant à la prévention efficace des conflits et en s'engageant activement dans la gestion des crises."

Mais l'OTAN n'est désormais plus la seule organisation à œuvrer en faveur de la sécurité et de la stabilité en Europe: l'OSCE et le Conseil de l'Europe ont renforcé leur action en matière de prévention des crises et de réhabilitation de la société civile ainsi que du fonctionnement démocratique de l'Etat après conflit.

Les événements de ces dernières années en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo ont montré combien était complexe et hasardeuse la tâche de restauration de la paix entreprise par la communauté internationale. Il s'agit non seulement de mettre fin à des conflits souvent sauvages, mais d'offrir à ces populations déchirées par des haines ataviques et le rejet de l'autre un cadre nouveau dans lequel elles puissent coexister.

Pareil objectif ne pourra être atteint que si les différentes parties et organisations internationales engagées dans la reconstruction coopèrent de manière cohérente et complémentaire sous l'égide du Conseil de sécurité des Nations unies, qui a une responsabilité globale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationale:

- ONU et OTAN pour la restauration de la paix et de la stabilité;
- OSCE et Conseil de l'Europe pour l'instauration de l'état de droit et la réhabilitation d'une société fonctionnant selon des règles démocratiques;
- Union européenne, organisations humanitaires et ONG pour la reconstruction économique et sociale, ainsi que pour le pansement des plaies psychologiques.

Le Luxembourg n'a pas ménagé ses efforts dans l'action concertée des organisations internationales et des pays européens en faveur de la stabilisation des Balkans puisqu'en 1999 il a déboursé la somme de

quelque 600 millions de flux pour la restauration de la paix dans de cette région.

La lenteur des progrès accomplis reflète combien est difficile et complexe la tâche dans laquelle nous sommes engagés. Il est cependant clair que la voie choisie est la seule possible, si nous voulons éviter que les crises ne se reproduisent indéfiniment. Notre objectif est de créer des conditions pour une coexistence dans la prospérité retrouvée, au sein de sociétés multiethniques et multiculturelles, démocratiques et respectueuses des droits des minorités, qui soient solidement ancrées dans des solidarités paneuropéennes vigoureuses. Ainsi les Balkans pourront retrouver la perspective d'un avenir viable et porteur d'espoir pour sa population.

L'Union européenne s'efforce pour sa part de tirer les leçons des difficultés rencontrées notamment durant les événements du Kosovo, qui ont révélé ses lacunes dans le domaine de la gestion militaire des crises, ainsi que les insuffisances dans la conduite de sa politique étrangère.

Les Conseils européens de Cologne et de Helsinki ont pris à ce sujet des décisions importantes qui visent à renforcer la politique étrangère de l'Union. L'Union s'est ainsi dotée des instruments nécessaires pour mieux gérer la définition au jour le jour de sa politique étrangère et de sécurité commune. Cette politique a acquis une plus grande visibilité depuis la désignation de M. Javier Solana en tant que Haut Représentant pour la Politique étrangère de l'Union, fonction qu'il cumule d'ailleurs avec celle de secrétaire général de l'UEO. Le tandem formé par M. Solana et la présidence devrait permettre à l'Union de faire valoir ses vues avec davantage de force vers l'extérieur.

Par ailleurs, les chefs d'Etat et de gouvernement ont reconnu qu'il était désormais indispensable d'ajouter aux politiques existantes de l'Union européenne une dimension de sécurité et de défense en tant qu'instrument et prolongation indispensables de la politique étrangère commune.

Aussi l'Union européenne a-t-elle pris la décision de se doter d'ici l'an 2003 d'une force militaire d'intervention rapide qui la mettra en mesure d'apporter une réponse aux crises en Europe avec la célérité et l'autorité requises.

Si le Luxembourg veut continuer de s'acquitter de ses responsabilités dans ce domaine et rester un acteur de la politique étrangère et de sécurité de l'Union, il ne pourra pas se soustraire à l'obligation de procéder à une adaptation de son outil militaire pour ces nouvelles tâches de maintien de la paix. Nous devons prendre conscience que la participation de notre pays aux opérations de gestion de crises en Europe ne pourra pas se faire sans que nous procédions à un accroissement significatif des ressources budgétaires que nous consacrons à notre effort de défense, qui devra, à l'avenir, se situer à un niveau qui reflète nos ambitions et nos responsabilités.

Pour préserver la stabilité et la sécurité du continent européen, nous avons besoin d'une interaction concertée et solide entre l'Amérique du Nord, la Russie et l'Europe. Si le lien transatlantique reste d'une importance existentielle pour le Luxembourg et l'Europe, il est essentiel d'établir par ailleurs un partenariat solide avec la Russie. Sans un tel partenariat, basé sur des valeurs partagées entre les deux pôles stratégiques que constituent l'Europe occidentale et atlantique et la Russie, il n'y aura en Europe ni paix, ni stabilité, ni prospérité garanties.

Les adversaires de jadis coopèrent désormais dans de nombreux domaines, politique, économique et militaire. En dépit du dialogue engagé sur une large échelle et l'indéniable rapprochement des valeurs qui s'en est suivi, la voie choisie reste pavée d'obstacles. Un tel obstacle sont les événements en Tchétchénie. Les informations de plus en plus précises que nous recevons sur les massacres et atrocités qui auraient été perpétrés dans cette région ne sauraient nous laisser indifférents. Quelle que soit la complexité de la situation, nous ne pouvons admettre que, sous prétexte de rétablissement de l'ordre et de lutte contre le terrorisme, des forces militaires s'en prennent de manière massive et systématique à des populations civiles, en contrevenant gravement aux règles du droit humanitaire international.

Aussi en appelons-nous à la coopération des autorités russes:

- pour qu'elles établissent la transparence en autorisant la présence sur place d'observateurs internationaux et des médias;

- pour qu'elles offrent aux organisations humanitaires internationales les conditions qui leur permettent de subvenir aux besoins immédiats de la population tchétchène, des réfugiés et des personnes déplacées, et de rétablir en leur faveur les conditions de vie décentes sur les territoires dont ils sont originaires;
- pour qu'elles identifient les responsables de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et qu'elles veillent à ce que ceux-ci soient jugés pour leurs crimes.

> Notre engagement pour la défense et la promotion de nos valeurs

Nous l'avons indiqué dans la Déclaration gouvernementale: le respect et la promotion des droits de l'homme représentent un élément essentiel de la politique du gouvernement luxembourgeois. A ce titre, la dimension des droits de l'homme sous-tend l'ensemble de nos relations extérieures.

A l'heure actuelle, nul gouvernement ne saurait plus se prévaloir du respect du principe de souveraineté ou de la non-ingérence dans les affaires intérieures pour prétendre violer impunément les droits de l'homme à l'intérieur de ses frontières. Les différents pactes et conventions internationales en matière des droits de l'homme le proclament, les mécanismes intergouvernementaux de contrôle de la mise en œuvre de ces conventions le confirment: les droits de l'homme ont valeur universelle et les Etats sont solidairement et collectivement responsables de leur mise en œuvre partout dans le monde.

A la tribune de l'Assemblée générale des Nations unies, M. Kofi Annan a plaidé en faveur de la reconnaissance internationale d'un droit voire d'un devoir d'intervention humanitaire par la communauté internationale aux fins de faire cesser la perpétration de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité dans un pays donné. En restant passifs devant de telles situations, les Etats se rendraient coupables de non-assistance à peuple en danger.

L'institution, par le Conseil de sécurité des Nations unies, des tribunaux pénaux internationaux pour l'Ex-Yougoslavie et pour le Rwanda, l'adoption du statut

de la Cour criminelle internationale, les discussions autour de l'ex-dictateur chilien Pinochet démontrent clairement que l'opinion publique internationale n'est plus disposée à permettre que les personnes responsables d'atteintes graves aux droits de l'homme invoquent le respect de la souveraineté pour assurer leur propre impunité.

La promotion des droits de l'homme représente un facteur important dans nos relations avec les autres pays: ainsi, il arrive que nous limitions ou que nous suspendions nos relations d'Etat à Etat dans le domaine politique, le domaine économique et dans le domaine de la coopération au développement en cas de violation grave et répétée des droits de l'homme par un gouvernement donné. Ceci ne signifie pas que nous nous arrogions le droit de nous ériger en juges des actions de gouvernements dans d'autres parties du monde: sauf dans des cas exceptionnellement graves qui appellent à la condamnation, voire à des sanctions, nous avons choisi de pratiquer un dialogue constructif avec les pays concernés. Par l'institution d'un tel dialogue, qui peut être complété le cas échéant par une assistance technique et financière, nous favorisons la compréhension mutuelle et nous nous efforçons d'accompagner les pays concernés dans la mise en pratique des engagements auxquels ils ont souscrit en matière de promotion des droits de l'homme. Tel est p.ex. le cas avec la République Populaire de Chine et la République Islamique d'Iran.

Notre engagement en faveur des droits de l'homme se manifeste également dans les organisations internationales dont le Luxembourg est membre, en particulier à l'ONU et, en ce moment, à la Commission des Droits de l'homme, où nous achevons un mandat de trois années. Le Luxembourg y promeut activement des initiatives de lutte contre le travail forcé des enfants, en matière des droits de la femme et en faveur de l'abolition de la peine de mort. En coopération avec des organisations internationales ou avec des ONG, nous finançons par ailleurs des projets concrets favorisant la liberté d'expression, la protection des droits des femmes et la formation d'une presse indépendante en Afrique, en Europe orientale et en Amérique latine.

Depuis 1992, les crises successives en Ex-Yougoslavie ont confronté le Luxembourg au problème des réfugiés en provenance des Balkans. Le printemps 1999 a

donné lieu à un afflux d'une envergure sans précédent. Notre pays se trouve dans une situation particulière par rapport à tous nos partenaires européens du fait que la très grande majorité de ces réfugiés sont originaires de la République yougoslave du Monténégro. Aujourd'hui, nous comptons sur cent habitants un réfugié yougoslave arrivé au Luxembourg au cours des 26 derniers mois.

La politique que nous menons à l'égard des réfugiés est et restera une politique de générosité et de responsabilité. Notre pays sera une terre d'asile pour ceux dont les droits de l'homme ne peuvent plus être garantis dans un avenir prévisible dans leur pays d'origine. Il sera une terre d'accueil pour ceux qui cherchent un refuge momentané pour échapper aux affres d'une crise. Nous aidons financièrement et matériellement les réfugiés à retourner et à se réinstaller dans leur pays d'origine. Ces aides individuelles sont assorties d'une aide humanitaire collective aux communes et pays d'origine, ainsi qu'aux autres pays de la région qui accueillent des réfugiés. Par ailleurs, nous apportons une contribution substantielle aux programmes de stabilité de l'Union européenne, de l'ONU et d'autres organisations internationales. Sur les 14 derniers mois, le total de ces aides publiques en faveur des réfugiés - qui ne comprennent pas les programmes d'accueil, d'hébergement et de scolarisation au Luxembourg - s'élèvent à 425 millions de francs luxembourgeois. A ce montant, il convient d'ajouter des fonds privés de 127 millions de francs qui résultent de la collecte lors de la crise du Kosovo.

Depuis octobre 1999, le ministère des Affaires étrangères a établi un bureau luxembourgeois au Kosovo, qui prépare le retour des réfugiés et gère les divers programmes luxembourgeois d'aide humanitaire dans cette province.

Aider à retourner dans leurs foyers ceux qui ne bénéficieront pas du statut d'asile à Luxembourg est pour le gouvernement une responsabilité grave:

- responsabilité vis-à-vis des réfugiés à rapatrier, à qui il faut expliquer l'intérêt d'une réinsertion assistée et rapide dans leur région d'origine, ce qui évitera un déracinement de longue durée;
- responsabilité vis-à-vis de ceux qui bénéficient de

l'asile, dont la situation mérite tout notre appui matériel et psychologique;

- responsabilité vis-à-vis des réfugiés de demain et d'après-demain à qui nous devons assurer notre disponibilité d'accueil.

Au-delà de la responsabilité politique du gouvernement, il s'agit aussi d'une responsabilité partagée qui fait appel à la conscience de toute la société. Pour nous tous, cette responsabilité est douloureuse à assumer. Ne pas l'assumer et faire croire que nos disponibilités sont illimitées serait irresponsable. Evitons d'étouffer par nos bonnes intentions d'aujourd'hui la générosité dont auront besoin les persécutés de demain.

Les valeurs que nous défendons incluent la responsabilité et la solidarité à l'égard des plus démunis. A l'ère de l'interdépendance chaque jour plus grande entre les économies, les sociétés et les cultures, la solidarité reste plus que jamais une partie intégrante de notre politique étrangère. Le Luxembourg ne saurait se désintéresser des pays en développement ni du sort des populations les plus démunies de la planète. La mondialisation rapproche les peuples en même temps qu'elle les confronte aux immenses inégalités qui existent entre elles. Pour que la globalisation bénéficie à tous les pays et à tous les êtres humains, le fossé qui sépare riches et pauvres doit être réduit. Personne ne gagne à laisser s'aggraver les tensions entre le Nord et le Sud, à laisser se multiplier les conflits ethniques et augmenter les flux migratoires. C'est dans cet esprit que nous intervenons dans les organisations inter-gouvernementales.

Notre aide publique au développement s'élève cette année à 5,1 milliards de francs, ce qui correspond à 0,7% de notre produit national brut. Nous nous proposons de dépasser ce pourcentage et de porter notre aide au développement à 1% en termes de PNB d'ici l'année 2005. Ces chiffres quelque peu abstraits traduisent le fait que nous nous efforçons d'aider les plus déshérités à prendre eux-mêmes leur avenir en main. La grande priorité de notre politique de coopération reste la lutte contre la pauvreté. Pour cette raison, nous avons concentré notre action dans le secteur de l'éducation, de la santé de base, de l'eau et du développement rural intégré. Nous attachons une attention accrue à la protection de l'environnement

et au rôle économique et social crucial que jouent les femmes dans les sociétés en développement.

Chaque année, de trop nombreux conflits armés, des catastrophes naturelles d'une grande ampleur, font des milliers de victimes. Face à cette immense détresse, l'aide humanitaire est un devoir de solidarité humaine, qui fait appel à chaque homme et à chaque femme. Les Luxembourgeois qui ont su se montrer généreux dans le passé, continueront, j'en suis convaincue, d'agir avec désintéressement et humanité à l'avenir.

La déclaration de M. le ministre de la Coopération et de l'Aide humanitaire offrira l'occasion d'aller plus au fond de nos initiatives et d'exposer en détail la politique du gouvernement en la matière.

J'aimerais à ce stade partager avec vous un certain nombre de réflexions au sujet de la résurgence de tendances xénophobes et racistes en Europe.

Ensemble avec l'immense majorité de mes compatriotes, je considère que la banalisation des opinions de nature raciste et xénophobe et leur acception dans le discours politique constitue une immense menace pour la cohésion sociale de notre continent. Ce danger, qui a gravement affecté le destin de l'Europe dans le passé, ne devrait laisser indifférent aucun d'entre nous. Même des pays comme le Luxembourg, où de pareilles idées n'ont heureusement jamais trouvé de terrain fertile, ont vis-à-vis des générations futures un devoir de mémoire devant les grands échecs passés de l'Europe: la montée des nationalismes, les horreurs des deux guerres mondiales, les désordres économiques et sociaux, le fascisme et les dérives du communisme, le racisme institutionnalisé et l'holocauste. La liste est longue des erreurs commises par les Européens, et c'est aussi sur cette part de l'héritage que s'est construite l'Union européenne.

Omettre d'apprendre et de comprendre serait ouvrir la voie au retour de la division et de la destruction, comme le montrent les événements récents en ex-Yougoslavie. Le phénomène de l'immigration en Europe suscite des craintes parfois irrationnelles. Ces réactions sont exploitées à leur profit par des hommes politiques ou par des partis qui font carrière sur l'exaspération des antagonismes sociaux. Il est de notre devoir à toutes et à tous, de demeurer vigilants

et de dénoncer et de combattre dès les débuts toute résurgence de ces concepts nauséabonds. Le racisme et la xénophobie n'ont plus droit de cité dans l'Europe à laquelle nous oeuvrons. Ce souci est au cœur de notre avenir européen, avenir dont nous devons bien nous rendre compte qu'il sera fait de migrations et d'immigrations.

> **Notre engagement à l'appui du développement économique du pays**

Les relations économiques internationales jouent un rôle clé dans nos contacts avec le reste du monde. Dans le contexte de la mondialisation, elles prennent chaque jour un peu plus d'importance. La promotion de nos exportations et de notre pays en tant que terre d'investissements étrangers constitue dès lors un volet naturel et important de notre action sur la scène internationale. Dès ma prise de fonction, j'ai décidé de consacrer une part importante de mon emploi du temps aux questions du commerce extérieur.

1 2 2

Il est vrai que notre balance commerciale a enregistré un déficit record en 1999; ceci n'est certes pas une évolution souhaitable, mais si l'on veut se faire une idée concrète de l'état de nos échanges avec l'extérieur, il faut situer ces chiffres dans leur contexte. La progression de notre déficit de 81 milliards, en 1998, à 121 milliards de francs, en 1999, s'explique en effet en grande partie par une augmentation exceptionnelle de l'importation de biens d'équipement ainsi que par la flambée des prix du pétrole. D'un point de vue plus positif, il importe de souligner qu'une part importante de notre déficit commercial est en fait le fruit de la vitalité et de l'expansion de notre économie, et en particulier du secteur des services. Ainsi, grâce à l'extraordinaire dynamisme des services financiers, la balance courante qui tient compte de la balance commerciale, renseigne un excédent de 58 milliards sur les neuf premiers mois de 1999.

Pour l'avenir, il faut bien se rendre compte que, sous l'effet de la globalisation, la concurrence se fait chaque jour un peu plus âpre. Le Luxembourg devra nécessairement s'adapter à cette évolution. L'effort principal devra venir des forces vives de la nation et il appartiendra au gouvernement d'accompagner et d'encadrer cet effort. Dans le domaine du commerce extérieur et de la présentation du Luxembourg à

l'étranger, ceci comportera d'abord un effort renforcé de coordination et d'organisation. A cette fin, nous avons procédé à une réorganisation en profondeur du Comité consultatif du commerce extérieur. Cet organe constitue dorénavant un forum unique de dialogue où sont représentés tous les secteurs voués à l'exportation. Il fournit un cadre privilégié pour arrêter notre stratégie, définir notre message, réfléchir sur notre image de marque et coordonner nos actions concrètes.

Une des conclusions que nous avons pu tirer des discussions au sein de ce comité est que dans notre démarche extérieure nous devons procéder de façon plus ciblée et plus systématique.

Au niveau de nos missions de promotion, cela signifie que, pour le moins, les missions officielles doivent se concentrer essentiellement sur les pays où la participation du secteur public peut apporter une véritable valeur ajoutée. De même, il est important de privilégier les destinations qui offrent le potentiel le plus intéressant et nos actions doivent s'inscrire dans une approche à long terme, où seul le suivi systématique peut garantir des résultats. Inutile d'ajouter que les destinations qui correspondent à ces critères sont arrêtées en étroite concertation avec nos entreprises, car c'est dans leur intérêt que nous organisons ces missions. Il n'y a pas de doute, pour citer un exemple concret, que les nouveaux partenaires de l'UE, à savoir les pays d'Europe centrale et orientale, correspondent à ce profil.

Au sein du ministère, nous avons également entamé un effort de réflexion sur les autres instruments de promotion. Il apparaît en effet que les instruments financiers de promotion du commerce extérieur sont en grande partie dépassés. Ceci est dû en large partie à l'évolution des taux d'intérêt au cours des dernières années, mais aussi à un cadre réglementaire international qui n'arrête pas de se resserrer.

Les relations économiques multilatérales constituent une autre dimension importante du commerce extérieur. C'est pour cette raison que nous attachons une importance considérable à l'OMC et nous regrettons que le nouveau round n'ait pas été lancé à Seattle. L'approche globale, telle que préconisée par l'Union européenne et qui, au-delà de la libéralisation des échanges, insiste sur le développement durable, une

meilleure intégration des pays en voie de développement, les normes sociales etc. nous paraît être le meilleur moyen de gagner une certaine emprise sur la globalisation.

> Conclusion

Assurer notre place en Europe, participer à la construction d'un monde en paix, défendre nos valeurs fondamentales, contribuer au bien-être économique, tels sont les principaux objectifs de notre politique étrangère. Ces objectifs sont parfaitement complémentaires avec notre mission d'assurer la défense de nos intérêts nationaux. Cette complémentarité des objectifs se voit doublée d'une complémentarité croissante des moyens d'action. Ainsi, nos efforts en faveur de la paix et de la stabilité ne se limitent plus à l'action politique et militaire voire économique. Elle englobe la promotion de la démocratie et des droits de l'homme. Elle est également sous-tendue par un effort de solidarité avec les pays les plus pauvres.

En nous donnant les moyens et les instruments de conduire une politique extérieure cohérente et inclu-

sive, nous offrons à notre pays et à nos concitoyens la possibilité de mieux répondre aux nouvelles données du jeu économique et politique. Le monde du 21^e siècle qui s'ouvre devant nous, la révolution technologique sans pareille dont nous sommes les témoins, nous ouvrent d'immenses opportunités, mais ils comportent aussi des dangers qu'il nous faudra prévenir. Pour y faire face, nous devons impérativement faire preuve à la fois d'imagination et de prudence, afin de développer ensemble, avec tous les pays concernés, les mécanismes nécessaires pour canaliser et contrôler les évolutions en cours au bénéfice du plus grand nombre.

Le Luxembourg a la chance d'aborder les défis de demain de concert avec des pays amis, alliés et partenaires. Il se montrera dans cette aventure un partenaire ouvert et solidaire, et également un partenaire exigeant, dans une Europe dont les frontières doivent être dessinées dans nos esprits et nos cœurs avant de se dessiner sur les cartes géographiques. Je ne pense pas me tromper lorsque je dis que le Luxembourg entend figurer sur cette carte et, qu'en toute modestie, il s'estime en mesure de contribuer à sa configuration, en partenaire égal.

56ème Session de la Commission des Droits de l'Homme

Discours de Madame Lydie Polfer

Genève, 22 mars 2000

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous féliciter à mon tour pour votre élection à la présidence de la Commission des droits de l'homme. Je tiens à vous assurer la confiance et le soutien de mon pays dans l'exercice de vos importantes responsabilités.

Le Luxembourg appuie les positions que le Portugal a défendues à cette tribune au nom de l'Union européenne. Mon pays achève cette année son premier mandat en tant que membre de la Commission des droits de l'homme. Cette participation souligne combien il nous importe de maintenir et de promouvoir le caractère universel de l'action internationale pour les droits de l'homme.

La défense des droits de l'homme n'est pas le monopole des Etats. Le fait de voir à chaque session s'élargir le cercle des ONG qui participent à nos débats confirme l'intérêt croissant de la société civile à participer activement à la promotion et à la protection des droits de la personne humaine. Cette sensibilisation assure la vitalité de notre engagement en faveur des droits de l'homme, parfois au prix de la vie de celles et de ceux qui s'engagent dans cette voie. La protection des défenseurs des droits de l'homme est un sujet dont cette Commission doit rester saisie, car il est important d'assurer - par la mise en place d'un mécanisme approprié - le suivi de la déclaration adoptée ici-même il y a deux ans. Les responsables des Etats doivent à ceux qui s'engagent sur le terrain une protection effective.

La responsabilité des Etats dans le respect et la promotion des droits de l'homme est cardinale. C'est à l'Etat qu'il appartient de garantir le droit, et c'est le respect et la pratique du droit qui fondent la légitimité des Etats. Cette responsabilité s'étend également au niveau international, où les Etats agissent collectivement à l'intérieur du système des Nations-unies ou dans d'autres organisations intergouvernementales.

Les différents pactes et conventions le proclament, les mécanismes intergouvernementaux de contrôle de la mise en œuvre de ces engagements le confirment: les droits de l'homme ont valeur universelle, et les Etats sont solidairement et collectivement responsables de leur mise en œuvre partout dans le monde.

Monsieur le Président,

Les nouvelles qui se précisent au sujet des souffrances endurées par les populations de la Tchétchénie et des violations graves de leurs droits, sont alarmantes. Je salue le fait que les autorités russes aient consenti à inviter le Haut commissaire aux droits de l'homme à se rendre désormais dans la région. Il est important que le Haut commissaire nous fasse profiter de ses conclusions à cette 56e session.

Dans cette enceinte, la situation en Tchétchénie demande à être abordée de la même manière que l'ont été les allégations de violations graves des droits de l'homme dans d'autres régions du monde. En effet, dans cette région de la Russie, quelles que soient les complexités de la situation sur le terrain, nous ne pouvons admettre que, sous prétexte de rétablissement de l'ordre ou de lutte contre le terrorisme, des forces militaires s'en prennent de manière répétées aux populations civiles.

Aussi je lance un appel à la coopération des autorités de la Fédération de Russie,

- pour qu'elles établissent la transparence en autorisant la présence sur place d'observateurs internationaux et des médias;
- pour qu'elles offrent aux organisations humanitaires internationales les conditions qui leur permettent de subvenir aux besoins immédiats de la population tchétchène, des réfugiés et des personnes déplacées et de rétablir des conditions de

vie décentes sur les territoires dont ces personnes sont originaires;

- pour qu'elles identifient les responsables de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et qu'elles veillent à ce que ceux-ci soient jugés pour leurs crimes.

Les conventions de Genève ont le mérite d'imposer les limites du droit à la conduite de guerre. Ce serait un mauvais calcul que de tolérer le développement de zones de non-droit, qui ne feraient qu'approfondir ces conflits. Il ne saurait y avoir d'avenir aux délais du respect du droit.

La décision la plus difficile n'est-elle pas de renoncer à s'installer durablement dans la haine. Le travail accompli par les tribunaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie confirme que pour substituer la justice à la vengeance, il faut la coopération des Etats et celle des individus.

L'expérience montre aussi que l'œuvre de justice est une partie indispensable du travail de deuil, dont une société éprouvée par un traumatisme grave doit s'acquitter pour s'habituer à vivre en paix. A défaut, tout effort de reconstruction serait vain. J'ose espérer qu'au Kosovo, où je tiens à saluer l'engagement de Bernard KOUCHNER, l'évolution des mentalités finira par se faire et justifiera les efforts importants de rétablissement de la paix et de reconstruction consentis par la communauté internationale.

Monsieur le Président,

Les droits de l'homme ne sont pas des concepts figés, leur universalité s'inscrit dans un processus historique. Le dialogue entre les civilisations que nombre d'entre nous appellent de leurs vœux met en évidence les frontières culturelles qui nous traversent sans forcément nous séparer; il ouvre également la perspective d'une humanité plurielle, qui cherche à se défaire de l'emprise réductrice de l'intolérance, de la xénophobie et du racisme.

L'agenda de ce début de siècle intègre les préoccupations que regroupe la notion positive de culture de la paix. Le dialogue est une composante essentielle de cette culture, il demande un effort de compréhension

réciproque dans un esprit de critique constructive, car mieux comprendre l'autre implique qu'il faut accepter de se remettre en question soi-même.

Le Luxembourg continue d'attacher la plus haute importance au dialogue critique que l'Union européenne entretient depuis 1997 avec la Chine et, je l'espère, prochainement avec l'Iran. Ce dialogue n'est pas une fin en soi, il comporte un élément de plus en plus important d'assistance technique et fait l'objet d'une évaluation régulière. Je dois cependant constater que sur des points essentiels, comme la liberté de pensée, nous restons dans l'expectative.

Les différences d'appréciation qui existent au sein de cette Commission quant à la mise en œuvre des droits de l'homme ne justifient pas que les sujets qui nous divisent soient refoulés par le biais d'un recours parfois excessif aux règles de procédure.

Les membres de cette Commission ont vu se retourner des situations qui paraissaient désespérées: la victoire sur l'apartheid en constitue le plus bel exemple. J'ai la ferme conviction qu'avec le temps, l'abolition de la peine de mort connaîtra une évolution semblable. Le Luxembourg soutient activement l'initiative de l'Union européenne sur l'abolition de la peine de mort: cette initiative est un élément important de la campagne mondiale lancée il y a un an par l'Union européenne.

Cette année, le groupe de travail chargé d'élaborer un protocole additionnel sur les enfants dans les conflits armés a pu conclure ses travaux après des années de blocages. Mon espoir est de voir désormais ce projet passer les instances onusiennes, afin qu'il puisse être ouvert le plus rapidement possible à la ratification par les Etats.

De même, nous devons nous fixer l'objectif de conclure dans les meilleurs délais les négociations relatives au protocole sur la vente, la prostitution et la pornographie impliquant des enfants. De l'indignation à l'action, le chemin est parfois plus ardu qu'on ne le pense, mais il ne devrait pas y avoir d'hésitation là où l'intérêt supérieur de l'enfant est en jeu.

Monsieur le Président,

Les droits de l'homme ne sont jamais acquis, et aucun

pays ne peut se prévaloir d'une supériorité quelconque en la matière. A tout moment, et dans toutes les régions, la vigilance est de mise.

Dans mon pays, l'afflux soudain et massif de réfugiés en provenance des Balkans a suscité un débat national sur notre capacité d'accueil et nos engagements internationaux en matière d'asile.

Ce débat a contribué à la mise en œuvre d'une réforme législative portant sur l'allègement des procédures de demande d'asile; il a également mis en évidence le besoin d'une instance consultative chargée de veiller à la promotion et à la protection des droits de l'homme.

Nous prévoyons de mettre en place une commission consultative indépendante, qui vérifiera que les droits de l'homme de tous les citoyens sont effectivement

respectés par l'ensemble des organes de la puissance publique.

Dans le même esprit, les attributions du ministre en charge de la coopération au développement ont été étendues à l'action humanitaire. L'accent est mis sur l'épanouissement de l'individu dans une communauté de droit. L'effort luxembourgeois dans le partenariat au développement atteint cette année 0,7% du PIB, notre objectif étant d'atteindre le seuil de 1% d'ici la fin de la législature.

Ma satisfaction est de voir que l'acceptation de cet effort national par l'opinion publique de mon pays se situe dans la continuité d'une politique extérieure centrée sur le respect de la personne humaine.

Je vous remercie.

Déclaration sur la politique de coopération et d'action humanitaire devant la Chambre des députés

Discours de M. Charles Goerens, ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense
Luxembourg, 23 mars 2000

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Pourrons-nous nourrir 8 milliards de personnes en l'an 2030? Il appartiendra aux nouvelles générations d'y répondre. Ce défi, il faut le reconnaître, est de taille.

Un demi-siècle plus tôt il s'agissait de se préparer à nourrir 6 milliards d'êtres humains en l'an 2000. Nous devons constater, hélas, que le pari sur l'avenir des années cinquante n'a pas été gagné.

Le 12 octobre dernier, date fixée quelque peu arbitrairement par les Nations unies, la population mondiale a franchi le cap des 6 milliards.

Non seulement le défi n'a pas été gagné mais les écarts se creusent, les déséquilibres s'accroissent, bref le monde solidaire, équitable, source de bien-être et du droit à l'épanouissement de tous est encore à inventer.

Les déséquilibres s'accroissent, d'abord, en matière de revenus, ensuite, dans le domaine de la santé, entre le Nord et le Sud, entre les villes et les campagnes, à l'intérieur des villes, dans les campagnes, entre hommes et femmes, entre lettrés et illettrés, entre ceux qui ont accès à INTERNET et ceux qui en sont privés.

Une approche plus nuancée ou plus différenciée fait apparaître des ombres et des lumières. L'Afrique reste le continent à problèmes par excellence. N'oublions pas le génocide au Rwanda. Par contre, il faut se féliciter des progrès réalisés au Cap Vert. Mentionnons la désertification, préoccupante d'un côté et la fin de l'apartheid de l'autre. Bref, à tout échec l'on peut opposer un succès.

Faut-il dès lors renoncer à viser des objectifs ambitieux et globaux pour échapper au piège inéluctable

de l'échec global et privilégier des pistes plus sectorielles susceptibles de dégager quelques résultats positifs? La tentation peut paraître forte de relever le défi de l'APD en ces termes. En effet, tabler sur l'échec global peut paraître réaliste, mais c'est se faire complice de la fatalité.

Tabler sur le succès revient à s'exposer dans la pire des hypothèses aux reproches d'incarner le rôle de Don Quichotte et au mieux de passer pour un Don Quichotte qui s'ignore. Votre serviteur n'entend pas tabler sur la fatalité, d'ailleurs mes prédécesseurs immédiats, Mme Lydie Err et M. Georges Wohlfart ne l'ont pas fait non plus. Je tiens d'ailleurs à leur rendre hommage tout comme à l'équipe qui les a entourés et avec qui j'ai le privilège de pouvoir travailler aujourd'hui.

La tâche qui m'a été confiée lors de la formation gouvernementale, on ne peut la faire sans passion, malgré la zone à risques dans laquelle se déploie l'action humanitaire et l'aide au développement. J'ai le privilège de pouvoir partager cette passion avec tous les acteurs du développement, à commencer par la direction de la Coopération au ministère des Affaires étrangères, les agents de la coopération, les coopérants, les ONG, notre agence de développement, nos agents diplomatiques, vous-même M. le Président, ainsi que vos collègues de la Chambre des députés et bien entendu les représentants de la presse, à qui l'occasion est donnée de faire état de temps à autre des réalisations de la coopération sur le terrain.

Les visites au Vietnam, et plus récemment au Laos, n'ont pas manqué de mettre en exergue l'aspect mobilisateur de la coopération au développement.

Il est réconfortant en effet de constater à quel point des populations éprouvées et appauvries par des décennies de guerre qu'elles n'ont pas cherchées elles-mêmes, témoignent d'une foi en l'avenir.

Ajoutons aussi que l'espoir, voire la joie de vivre véhiculée par le regard de milliers de personnes pourtant privées de l'essentiel, nous interpelle au premier chef. On peut être critique, voire sceptique, à l'égard de l'un ou de l'autre aspect de la coopération au développement, mais il faut être actif quand même.

C'est cet état d'esprit qui est à l'origine de nos multiples projets dont j'ai eu l'occasion d'apprécier la qualité et la pertinence. Les réalisations sur le terrain témoignent de la solidarité active et concrète exemplaire dont sont capables des Luxembourgeois oeuvrant dans les pays en développement. Permettez-moi d'exprimer ma gratitude, à tous les acteurs et en premier lieu à la presse, d'avoir réussi à mieux ancrer l'acceptation de notre politique de coopération dans l'opinion publique. Une information soucieuse d'assurer toute la transparence requise dans un domaine aussi sensible que celui du développement revêt une importance particulière.

C'est pour cela qu'une délégation de journalistes a été associée à la visite officielle au Vietnam pour que, par ce biais aussi, compte soit rendu sur le travail qui est réalisé dans un de nos pays cibles.

Le rapport annuel sur la coopération élaboré par le ministère répond au même souci. J'ai pris soin que vous soient remis dès aujourd'hui les éléments essentiels sur les résultats de notre coopération de l'année passée. Le rapport définitif sera rendu disponible dans les semaines à venir à tous les intéressés.

Dans le même esprit, mon ministère prépare activement, et en concertation avec les ONG, une stratégie en réponse à la motion adoptée par la Chambre l'année passée, invitant le gouvernement à mener une campagne de sensibilisation pour expliquer mieux encore à notre opinion publique l'effort déployé dans ce domaine. Une des initiatives à développer à cet égard vise à mieux associer nos communes et à travers elles tous nos citoyens à l'action de coopération. Les responsables du Syvicol ont d'ores et déjà inscrit la coopération à mener entre le ministère des Affaires étrangères et les communes dans le domaine de la coopération au développement à l'ordre du jour de leur prochaine réunion publique.

Rares sont les phénomènes de notre temps autant discutés que celui de la mondialisation. Le Rapport

Mondial sur le Développement Humain 1999 consacré à ce thème nous rappelle que la mondialisation n'est certes pas une nouveauté de l'histoire, mais que l'époque de la mondialisation que nous vivons se distingue clairement des époques précédentes. Les distances se rétrécissent, les délais se raccourcissent et les frontières disparaissent, ce qui intensifie et rend plus immédiates les relations entre êtres humains. Qui ne saurait en reconnaître et en apprécier les bienfaits et les opportunités? Mais comment ne pas s'interroger en même temps sur les conséquences négatives graves et préoccupantes au Nord et surtout au Sud que met en lumière ce rapport?

La mondialisation conduit, en effet, à une marginalisation sans cesse croissante de la plupart des pays en développement. Les inégalités entre le Nord et le Sud continuent de croître de manière préoccupante. Avec comme résultat qu'aujourd'hui, 20% de la population vivant dans les pays riches se partagent 86% du PIB mondial, contre à peine 1% pour les plus pauvres. Les trois plus grosses fortunes du monde prises dans leur ensemble dépassent le PNB total du groupe des pays les moins avancés, disponible pour 600 millions d'êtres humains.

L'écart, à l'échelle planétaire, entre les nantis et les démunis, entre les détenteurs du savoir et ceux qui n'y ont pas accès, se creuse. 80% de la population planétaire - soit plus de 4 milliards et demi d'individus - n'ont pas accès aux moyens de télécommunication de base.

Comme le constate une étude du BIT, la mondialisation a accéléré un processus d'industrialisation des cultures, étroitement lié aux technologies et à la constitution de conglomerats planétaires impliqués dans les médias, le spectacle et parfois dans d'autres secteurs. Elle souligne le danger de l'absorption des plus petits acteurs, l'affaiblissement des entreprises et des cultures nationales et locales, la réduction de l'influence des syndicats, une plus grande intégration verticale, et une standardisation croissante des produits de médias et de spectacles vendus dans le monde.

Face à ces constats, l'Union européenne et ses Etats membres ont une responsabilité considérable à assumer.

Il n'y a sans doute pas de solutions faciles. Mais nous

devons oeuvrer à assurer une dimension humaine, sociale et éthique à la mondialisation, nous entendre sur de nouvelles règles de gouvernance mondiale, placer la lutte contre la pauvreté au centre de notre action, sauvegarder l'environnement, pour ne mentionner que les objectifs prioritaires à atteindre.

Le premier grand défi que nous avons à relever est d'assurer la paix, qui constitue le préalable à tout développement durable.

Notre planète, hélas, est encore ravagée par trop de guerres, par trop de conflits ethniques, du Kosovo à la région des Grands Lacs, du Caucase à la Colombie, de l'Angola au Sri Lanka. La réponse à tous ces conflits n'est assurément pas militaire, à long terme elle ne peut être que politique.

Plus de dix ans après la fin de la guerre froide, les dépenses militaires représentent encore 700 à 800 milliards de dollars. Dans les pays en développement, ces dépenses représentent six fois le montant de l'Aide Publique au Développement.

Que de progrès pourraient être réalisés en utilisant ne fût-ce qu'une partie de ces dépenses à des fins éducatives et sociales!

Le deuxième défi auquel nous sommes confrontés est celui de la pauvreté.

Comment arriver à éradiquer la pauvreté? Entre 1980 et la crise de 1997/98, une quinzaine de pays ont connu une croissance économique forte qui a suscité une hausse moyenne des revenus, certes encore très inégalement répartie, d'une grande partie du milliard et demi d'habitants qui y vivent, soit un quart environ de l'humanité.

Dans le même laps de temps, une centaine de pays ont subi un déclin ou une stagnation économique et par voie de conséquence une baisse du revenu moyen pour un milliard six cents millions de personnes, soit également plus d'un quart de la population mondiale. En Asie, mais aussi en Russie, en Amérique latine et dans nombre d'autres pays, un enchaînement de crises financières a déclenché des récessions aux conséquences dramatiques même si, aujourd'hui, certains de ces pays sont parvenus à renouer avec la croissance.

A l'orée du XXI^e siècle, plus d'un milliard trois cents millions d'individus vivent dans la pauvreté absolue, avec moins d'un dollar par jour, et leur nombre ne cesse d'augmenter. Certains experts réputés vont même jusqu'à estimer ce chiffre à 2 milliards. Plus de trois milliards de personnes, c'est-à-dire plus de la moitié de l'humanité, vivent dans la pauvreté, avec moins de 2 dollars par jour. En Amérique Latine, 2 êtres humains sur 5 vivent dans la pauvreté. La situation en Afrique est encore plus dramatique. S'y ajoute le fléau du SIDA qui tue chaque année 2,3 millions de personnes.

Il est donc plus important que jamais d'appliquer les décisions prises à Rio, à Kyoto, à Vienne, au Caire à Istanbul ou à Beijing. Respectons, en particulier, les engagements pris il y a cinq ans à Copenhague pour éradiquer la pauvreté.

Dans son livre "Un Monde Nouveau", Federico Mayor, ancien directeur exécutif de l'UNESCO, affirme qu'il n'existe pas de solution viable aux problèmes de population et de développement si la croissance économique, comme cela est le cas actuellement, continue de creuser des inégalités tant entre les nations qu'au sein de celles-ci. Une croissance aussi peu harmonieuse est lourde de conflits potentiels et porte la violence comme la nuée porte l'orage. Il va falloir définir les voies d'un nouveau partage et d'un développement qui conjugue croissance, justice et équité.

Monsieur le Président,

En août dernier, le nouveau gouvernement a mis au point son programme, qui comprend bien entendu une section réservée à la coopération et à l'action humanitaire. Il me tient à cœur de réaliser ce programme avec détermination.

Le gouvernement s'est tout d'abord engagé à atteindre l'objectif des 0,7% de notre Revenu National Brut (RNB) réservé à l'Aide Publique au Développement (APD): les dispositions budgétaires approuvées par votre Chambre pour l'année en cours visent à réaliser cet objectif dès cette année.

Le Luxembourg

- respecte ainsi les engagements pris au niveau international,

- fait preuve d'une solidarité chaque année plus forte à l'égard des plus démunis,
- contribue à réduire le fossé qui ne cesse de se creuser entre pays industrialisés et pays en développement.

Le Luxembourg se place d'ores et déjà au cinquième rang des pays membres du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE. Mais nous avons l'intention de ne pas en rester là. Nous continuerons à augmenter régulièrement notre APD au cours des prochaines années, de sorte à atteindre pour ce qui est de la contribution relative à l'aide au développement 1% de notre RNB en 2005.

Fidèle à sa culture sociale sur le plan national et européen, le Luxembourg doit nourrir l'ambition de devenir un des tous premiers au classement de la solidarité au niveau mondial. Tout en étant un motif de fierté légitime, cette ambition devrait inciter d'autres pays à en faire de même.

130

Cette politique, j'en suis sûr, ne manquera pas de renforcer notre crédibilité sur le plan international et d'améliorer l'image du Luxembourg à l'extérieur.

Notre APD qui est de l'ordre de 5,1 milliards de francs cette année, dépasse de 13% le montant de 1999. Cette augmentation très importante est due à deux facteurs: la croissance forte de notre économie, ensuite la décision de réaliser cette année l'objectif du 0,7%. Environ 80%, soit 4,1 milliards Flux de cette enveloppe, sont gérés par le ministère des Affaires étrangères. Les 20 autres % sont confiés à d'autres ministères, et en particulier au ministère des Finances. Aussi sommes-nous en train de renforcer notre coopération avec les ministères concernés, et ce dans le souci d'assurer à notre politique de coopération un haut degré d'efficacité et de cohérence.

A l'instar d'autres pays, la Belgique et les Pays-Bas notamment, nous allons, comme par le passé, concentrer notre coopération sur un nombre limité de pays cibles. Cette liste comprend 10 pays, dont six en Afrique - le Cap Vert, la Namibie, le Sénégal, le Burkina Faso, le Mali et le Niger, deux en Asie - le Vietnam et le Laos, et deux en Amérique Centrale - le Nicaragua et le Salvador. Ces pays comptent parmi les plus pauvres de la planète. Cette politique des

pays cibles renforce l'efficacité, l'impact de notre politique et, en même temps, en facilite la gestion.

72% des moyens engagés dans notre coopération bilatérale sont investis dans nos 10 pays cibles. Les 28% restants se répartissent sur une quinzaine d'autres pays, avant tout africains. C'est le Cap Vert qui reste notre partenaire le plus important avec un budget annuel de l'ordre de 300 millions, alors que celui réservé cette année au Mali atteint 50 millions. Sachez aussi que la population de nos pays cibles varie entre un demi million et 10 millions d'habitants, à l'exception du Vietnam, qui compte 80 millions de ressortissants. Nos dix pays cibles comptent, au total, une population de quelque 150 millions, représentant ainsi quelque 3,5% des 4,5 milliards d'habitants des pays en développement.

La lutte contre la pauvreté et le développement durable constituent les objectifs majeurs de la politique de coopération. Celle-ci sera menée dans un esprit de partenariat et de développement participatif. Elle concentrera son action dans les secteurs sociaux, notamment l'éducation et la santé de base. Plus de 60% du budget de la Coopération sont consacrés à ces secteurs. Nous respectons ainsi très largement un des engagements majeurs pris à Copenhague au Sommet social il y a cinq ans, qui consistait à réserver au moins 20% de nos moyens à des fins sociales. La réalisation en outre de l'objectif du 0,7% et le caractère largement délié de notre aide nous permettent d'aborder sereinement les sujets mis à l'ordre du jour de la session spéciale de l'Assemblée générale de l'ONU, qui se tiendra en juin à Genève et qui sera consacrée au thème de Copenhague +5.

Nous mettons un accent particulier sur le transfert du savoir, sur la formation et le développement des capacités professionnelles et de gestion dans les pays en développement. La durabilité de nos projets est à ce prix, de même que leur appropriation par les pays et les gouvernements partenaires. Nous ne pouvons que nous joindre à la déclaration d'Amartya Sen, Prix Nobel d'économie, selon lequel le développement au XXIème siècle sera fondé moins sur la matière que sur l'intelligence, l'éducation et la connaissance.

Plus de 1,4 milliards d'êtres humains n'ont pas d'accès direct à l'eau potable. Au 2ème Forum Mondial sur l'eau qui s'est tenu ces derniers jours à La Haye,

le ministre Wolter a pu réaffirmer la nécessité d'une vision globale de l'eau qui pourra servir de base d'analyses et de propositions au développement d'une politique mondiale de l'eau. L'adoption d'un contrat mondial visant la création d'un nouveau service public de l'eau sera dans l'intérêt de l'humanité tout entière. Le rôle accru des collectivités publiques, tant dans l'orientation des politiques que dans le contrôle de la gestion des services de l'eau, a été mis en évidence une fois de plus.

L'eau occupe d'ores et déjà une place de choix dans notre coopération. Au Sénégal, Lux-Development construit des châteaux d'eau et des canalisations pour des dizaines de milliers de personnes. Au Mali, nous réalisons des forages d'eau pour les Touaregs dans le cadre d'un projet de coopération décentralisée. Au Salvador, nous sommes engagés dans la réalisation d'un vaste programme de projets d'approvisionnement en eau potable. Au Maroc, nous mettons en place un projet semblable, tandis qu'au Nicaragua, nous réalisons d'importants travaux pour l'assainissement des eaux usées des villes de Leon et de Chinandega.

Accélérer l'éducation des femmes, leur permettre de prendre en main leur propre destin, telle est une des priorités de notre politique de coopération, étant donné le rôle crucial que joue la femme dans la société. Notre politique de coopération vise donc à favoriser la participation de la femme dans la vie politique, civile, économique et culturelle dans les pays en développement. Les orientations claires élaborées sur l'initiative de mon prédécesseur ne resteront pas lettre morte. Aussi entendons-nous poursuivre activement notre politique dans le domaine des micro-finances, qui permettra avant tout à des femmes d'avoir accès au crédit, instrument souvent indispensable au lancement des activités génératrices de revenus.

En juin prochain, une Assemblée générale spéciale de l'ONU nous donnera l'occasion de dresser un bilan des efforts menés au sujet du rôle de la femme dans la société cinq ans après la tenue du Sommet de Beijing. La tenue à Luxembourg de la Conférence des femmes de la Francophonie, début février, a permis de préparer cette réunion. Non seulement elle a abouti à l'adoption d'un important programme d'action, mais elle a également permis d'exposer deux de nos projets en cours de réalisation au Mali et au

Niger, qui visent à renforcer le rôle de la femme dans la société. Soucieux de renforcer l'efficacité et la visibilité de notre coopération, nous envisageons l'ouverture prochaine d'une mission de coopération à Dakar. Cela nous permettra d'intensifier les contacts

- avec les gouvernements de nos pays-partenaires,
- avec les autorités régionales et locales dans le cadre d'une politique de décentralisation,
- avec les autres acteurs de la coopération, bilatéraux et multilatéraux,
- avec les acteurs de la société civile.

Nous serons ainsi en mesure, mieux encore que par le passé, d'assurer la coordination, la transparence et la complémentarité de notre action.

Aussi me semble-t-il judicieux de procéder à ce qu'il est convenu d'appeler l'évaluation de notre politique d'aide au développement. Une telle stratégie d'évaluation devrait nous conduire à faire apprécier par des évaluateurs externes les résultats de nos projets et de nos actions, afin de vérifier si et dans quelle mesure les objectifs de nos projets ont été atteints. Elle devrait nous permettre d'intégrer les leçons à tirer du passé dans nos actions futures. Mener cet exercice en partenariat avec le gouvernement du pays concerné est un autre grand principe qui doit régir cette stratégie. En même temps, nous continuerons à procéder à des opérations d'évaluation de nos projets bilatéraux et multilatéraux ainsi que des projets cofinancés avec des ONG.

Notre politique de coopération est fondée sur le respect des principes démocratiques, des droits de l'homme, de l'Etat de droit et de la bonne gestion des affaires publiques, communément appelée "bonne gouvernance". Ces aspects ont pu être abordés avec mes interlocuteurs politiques au Vietnam et au Laos, avec les ministres des Affaires étrangères du Nicaragua, du Salvador et du Cap Vert, avec les ambassadeurs de nos pays-partenaires et ce dans le cadre d'un dialogue politique régulier susceptible d'influer sur les orientations de notre coopération. Ce dialogue donne à notre coopération une dimension plus globale et plus politique. C'est dans ce contexte également qu'il importe d'examiner régulièrement la

stratégie de notre politique de coopération et de lutte contre la pauvreté.

C'est du reste en application de ces principes que le gouvernement a décidé, il y a un mois, de réactiver et de reprendre nos relations de coopération avec le Niger, compte tenu des élections qui ont été organisées dans ce pays. Le coup d'Etat militaire qui avait eu lieu au début de l'année passée avait été à l'origine de la suspension du statut de pays cible du Niger.

La coopération avec les Organisations non gouvernementales atteint un niveau inégalé: en 1999, l'effort global du ministère dans ce domaine a atteint quelque 537 millions de francs, ce qui a représenté une augmentation de 16% par rapport à 1998.

Des efforts nouveaux ont été entrepris pour augmenter la qualité des interventions des ONG, avec lesquelles nous poursuivons d'ailleurs un dialogue permanent. Depuis janvier dernier, un nouvel instrument de coopération, l'accord-cadre, est à la disposition de celles-ci. Cet instrument permet d'inscrire les projets des ONG dans une approche pluri-annuelle et d'augmenter ainsi l'impact de leur action. Basé sur une gestion administrative simplifiée, l'accord-cadre témoigne de la confiance et de l'esprit de partenariat du gouvernement à l'égard des ONG qui ont acquis une expérience et une compétence incontestables.

Dans le même ordre d'idées, nous avons mis à la disposition de toutes les ONG les conclusions et recommandations des cinq premières opérations d'évaluation, en les encourageant à réfléchir aux stratégies et démarches appropriées.

Nous avons ensuite commencé à organiser des cours de formation pour les membres des ONG, permanents ou bénévoles, afin de les familiariser avec la gestion du cycle de projet. L'outil central de cette méthode de travail est le cadre logique, une sorte de tableau de bord qui reprend la logique d'intervention du projet et qui permet d'accompagner au mieux un projet tout au long de sa durée de vie. Je me réjouis de l'intérêt que ces cours ont jusqu'à présent trouvé auprès des intéressés.

Puis-je ajouter qu'afin de faciliter les tâches administratives des ONG et de leur permettre ainsi de consacrer davantage de temps à l'essentiel, j'ai proposé au

Cercle des ONG la création d'une structure d'appui et de consultation de nature à aider en particulier les ONG qui s'appuient sur le concours de bénévoles.

La promotion d'une politique de sensibilisation de l'opinion publique et d'éducation aux droits de l'homme et au développement, en particulier à destination des jeunes, revêt une grande importance. A cet effet, nous avons doublé la ligne budgétaire réservée au soutien de projets de sensibilisation mis en œuvre par des ONG. Le Forum sur l'holocauste à Stockholm, en janvier dernier, a mis en exergue la nécessité d'assurer à tous nos jeunes une éducation aux droits de l'homme. Un effort similaire devrait être fait dans le domaine du développement. Il me semble indiqué de prendre des initiatives à cet effet, en coopération étroite avec le ministre de l'Education nationale, en vue de mieux intégrer ces matières dans nos programmes scolaires.

Un tiers de notre budget est réservé à la coopération multilatérale. La moitié de cette somme est destinée à régler notre contribution annuelle au Fonds Européen de Développement (FED) ainsi qu'aux autres actions menées par l'UE dans le domaine de la coopération et de l'action humanitaire. L'autre moitié est utilisée pour appuyer, soit des programmes des agences ou institutions des Nations unies, soit des projets de celles-ci, appelés multi-bi, qui très souvent complètent utilement nos interventions bilatérales dans nos pays cibles. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) dont nous sommes le 14ième contributeur en chiffres absolus, le Fonds des Nations unies pour les activités en matière de Population (FNUAP) ainsi que l'Agence des Nations unies pour les réfugiés palestiniens (UNWRA) sont nos principaux partenaires à cet égard.

Nous devons, en effet, continuer à contribuer aux efforts de la communauté internationale visant à mieux contrôler le développement démographique sur une planète qui compte désormais plus de 6 milliards d'habitants. Cette population a doublé depuis 1960. Certes, cette croissance commence à ralentir, et c'est une bonne nouvelle. Mais 78 millions d'êtres humains s'ajoutent toujours chaque année, dont 95% dans les pays en développement. La signature récente d'un accord de coopération avec le FNUAP témoigne de notre volonté de participer davantage encore à ses programmes.

L'action humanitaire prend, chaque année, une importance plus grande. Le Luxembourg est très sensible face à la détresse humaine engendrée par les catastrophes naturelles et les guerres ethniques qui, hélas, ont tendance à se multiplier. Nous avons dû redoubler d'efforts l'an dernier pour aider les victimes de l'ouragan Mitch, des inondations en Inde et au Vietnam, du tremblement de terre en Turquie et plus récemment de la catastrophe naturelle qui ravage le Mozambique. Le budget réservé à cet effet a donc été substantiellement augmenté cette année pour atteindre 450 millions de francs, soit près de 10% de notre APD.

Madame le ministre des Affaires étrangères vous a fait état, la semaine dernière, de l'effort tout à fait exceptionnel qui a été consenti en 1999 pour porter secours aux réfugiés du Kosovo. Je me suis engagé, dans le cadre de la politique gouvernementale en la matière, à poursuivre l'action visant à faciliter le retour de nos réfugiés et à l'élargir, au-delà du Kosovo, à d'autres régions des Balkans. La semaine prochaine, lors d'une Conférence sur le pacte de stabilité organisée à Bruxelles par la Commission européenne et la Banque Mondiale, j'aurai l'occasion de faire état de notre action. A la mi-avril, une délégation du ministère se rendra au Kosovo pour rencontrer les Luxembourgeois engagés sur le terrain, avant d'inspecter des projets dont ceux portant sur la reconstruction de maisons. J'aurai en particulier l'occasion de m'entretenir avec le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU au Kosovo, M. Bernard Kouchner, sur la situation toujours tendue qui prévaut dans cette région.

Nous avons mené une réflexion approfondie sur l'expérience acquise dans le domaine humanitaire ces dernières années. L'intérêt que manifestent nombre de nos concitoyens pour l'action humanitaire devrait permettre une plus grande participation de nos citoyens aux actions sur le terrain. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a décidé de créer un corps civil de volontaires pouvant être engagés dans différentes opérations humanitaires et civiles. Un expert international a été chargé de mener une étude sur cette question. Il présentera son rapport dans les semaines qui suivent et l'occasion vous sera donnée de vous exprimer à ce propos lors du débat sur l'état de la Nation.

Quant à l'impact de la coopération sur les pays en

développement, il y a lieu de rappeler qu'il est très largement tributaire du degré de cohérence des autres politiques. En d'autres termes, il faut que les politiques commerciales, agricoles, environnementales et financières, notamment, viennent renforcer les efforts que nous déployons à travers la coopération. Cela n'est, hélas, souvent pas le cas.

Les décisions prises par la communauté internationale pour réduire le poids de la dette, en particulier dans le chef des pays les moins avancés, dans le cadre d'une stratégie de lutte contre la pauvreté devraient être mises en œuvre rapidement. Il faut souhaiter, par ailleurs, que prêteurs et emprunteurs soient plus conscients de leurs responsabilités dès lors qu'il s'agit d'accorder de nouveaux crédits.

Notre politique de coopération est essentiellement une politique de dons. Il en résulte que nous n'avons pas de créances à l'égard de nos partenaires de la coopération et que, par conséquent, ces partenaires n'ont pas de dettes auxquelles nous pourrions renoncer.

Mais l'éradication de la pauvreté demande, au-delà des mesures sur la dette, que tous les pays industrialisés arrivent à donner suite à leurs engagements quant à l'Aide Publique au Développement. Celle-ci a malheureusement connu une tendance à la baisse ces dernières années au point de tomber à un niveau inférieur à 0,3% du PNB. Il faut se réjouir de ce que, après cinq années de baisse continue, l'APD "internationale" ait connu à nouveau une augmentation de 10% en 1998.

Les négociations multilatérales en cours au sein de l'OMC doivent être saisies, y compris par les pays en développement, pour introduire dans les relations internationales de nouvelles règles qui soient de nature à faire bénéficier tous les pays des dividendes de la globalisation.

Pour mieux tenir compte des intérêts et des préoccupations des pays en développement, la Commission européenne aurait pu donner une voix supplémentaire à ces pays en se faisant représenter également par le Commissaire en charge du développement à la Conférence de Seattle. Le Luxembourg a activement soutenu tous les efforts visant à aider les pays en développement, et surtout les moins avancés d'entre eux, à mieux participer à ces négociations, notam-

ment en leur offrant une assistance technique et un appui juridique. C'est la position que nous avons encore récemment défendue lors de l'Assemblée générale de la CNUCED à Bangkok. Il convient de nous donner des règles pour mener un dialogue régulier avec la société civile et notamment avec les ONG.

L'ouverture des marchés des pays industrialisés aux produits des pays les moins avancés est une idée qui gagne du terrain. Il faut s'en féliciter.

Nous connaissons tous l'enjeu et la sensibilité du secteur agricole. La position des Européens est connue. Il s'agira de concilier nos intérêts avec ceux des pays en développement, qui consistent à développer une agriculture vivrière et à promouvoir la sécurité alimentaire.

C'est dans cet ordre d'idées que le Luxembourg s'est refusé à approuver la nouvelle directive sur le chocolat que l'UE vient d'adopter à la majorité qualifiée et qui autorise, comme matières premières pour la fabrication du chocolat, des matières grasses végétales autres que le beurre de cacao. Cette directive va décéder dans la mauvaise direction. Elle cause un préjudice immense aux producteurs africains de fèves de cacao, dont les pertes de recettes sont estimées par d'aucuns à 167 millions de dollars, soit 6,7 milliards de nos francs, une somme qui dépasserait notre APD de cette année. Une table ronde regroupant des représentants de l'ONG Transfair Minka, des représentants du commerce et de la fabrication de chocolat a eu lieu vendredi dernier au ministère des Affaires étrangères. Tous les participants ont été unanimes sur la nécessité de tout faire pour atténuer l'impact de la mise en vigueur de ladite directive sur la situation des pays en développement. Aussi me semble-t-il indispensable d'organiser une "semaine du chocolat" lors de laquelle tous les acteurs concernés pourraient s'accorder sur une stratégie susceptible de privilégier la consommation de chocolat pur.

Un autre défi majeur auquel nous avons à faire face est celui du développement durable et de la saine gestion de l'environnement à l'échelle planétaire. Selon une étude canadienne, trois planètes-terres seraient nécessaires si toute la population du monde accédait au mode de développement et de consommation qui prévaut actuellement en Amérique du Nord. Nos modes de développement, qui reposent

très largement sur le recours sans cesse croissant aux ressources non renouvelables, ne compromettent-ils pas par avance, peut-être même irrémédiablement, le développement des générations futures?

Mettre en œuvre concrètement les engagements pris à Rio lors du Sommet de la Terre et à Kyoto, à l'occasion du Sommet sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, nous attaquer avec plus de vigueur aux problèmes de la désertification et de l'érosion des terres, voilà autant d'impératifs auxquels nous ne saurions nous dérober.

Dans le cadre du protocole de Kyoto, le Luxembourg s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 28% pendant la période d'engagement 2008 - 2012, par rapport à leur niveau de 1990. Ceci est l'objectif de réduction le plus ambitieux de tous les pays industrialisés. Pour notre pays, avec une économie tournée vers l'exportation et dominée par des "global players", où le transit et le trafic frontaliers influent fortement sur la consommation de carburants et où le taux de croissance de la population est le plus élevé dans toute l'Union Européenne, cet objectif ne pourra être atteint sans la mise en œuvre de politiques et de mesures ambitieuses. Nos stratégies de réduction de CO2 sont d'ailleurs en voie d'élaboration.

Je suis également d'avis que les changements climatiques demandent une action globale à laquelle doit prendre part à plus long terme l'ensemble des pays de la planète. C'est dans ce contexte que le CDM (clean development mechanism), l'un des mécanismes mis en place par le protocole de Kyoto, pourrait jouer un rôle complémentaire, notamment dans le transfert supplémentaire de technologies et dans le développement durable des pays en développement. Ce mécanisme fait partie du paquet de mesures actuellement examinées au niveau de l'Union européenne, où le Luxembourg entend contribuer activement aux travaux préparatoires en cours, en vue de la prochaine conférence sur le climat qui aura lieu en novembre prochain à La Haye. Au mois de mai, je compte vous présenter un premier programme national de lutte contre les changements climatiques.

J'aimerais évoquer, pour terminer, le récent aboutissement des négociations pour un accord de partenariat post-Lomé qui lie les quinze pays de l'UE et plus

de 70 pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Cet accord pose les jalons d'un partenariat politique et économique d'une nouvelle génération. Dans le domaine politique, cet accord établit un certain nombre de valeurs communes, dont la bonne gestion des affaires publiques et le respect des droits de l'homme. Pour la première fois, nous abordons ensemble le problème de la corruption. Dans le domaine économique, la voie est ouverte pour conclure des accords de libre échange qui devraient, après une phase de transition appropriée, intensifier les relations commerciales avec l'UE mais aussi stimuler la coopération entre pays ACP. Le montant du 9ème Fonds Européen de Développement sera de 13,5 milliards d'euros pour une durée de 5 ans. Le Luxembourg contribue pour 0,29% de cette enveloppe, soit environ 40 millions d'euros.

Monsieur le Président,

Notre politique de coopération et d'action humanitaire est dynamique. Elle a ouvert des chantiers multiples. Seule une politique engagée, cohérente, basée sur des principes clairs, est de nature à lutter effica-

cement contre la pauvreté. La politique des pays cibles, la priorité aux secteurs sociaux, le rôle de la femme, le partenariat, le développement participatif, le respect des droits de l'homme et de la bonne gouvernance, l'évaluation comptent parmi les éléments les plus importants. La cohérence des politiques, bien entendu, est un autre aspect fondamental de notre démarche. Il conditionne largement une répartition plus juste des fruits de la mondialisation sur une planète dont l'organisation reste largement incomplète. Plus que jamais, il est impératif de placer la personne humaine au centre de nos préoccupations.

Puis-je en terminant, rendre un hommage appuyé à tous nos acteurs de la coopération et de l'action humanitaire. L'on ne peut que rester admiratif devant la compétence et le dévouement de tous, qu'il s'agisse des permanents et des bénévoles des ONG, des coopérants et des agents de la coopération actifs sur le terrain, des agents et fonctionnaires, enfin, de Lux-Development et du ministère des Affaires étrangères. Que tous connaissent la fierté et le plaisir que j'éprouve de pouvoir travailler avec eux.

Je vous remercie de votre attention.

Conférence de Financement Régional pour l'Europe du Sud-Est

Discours de M. Charles Goerens, ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense

Bruxelles, 30 mars 2000

Merci à la Banque mondiale, à la Commission européenne ainsi qu'au bureau du Coordinateur pour l'organisation de cette conférence, qui nous permettra, je l'espère, de mieux cibler notre soutien aux pays de l'Europe du Sud-Est.

Les pays du Sud-Est restent une région à problèmes. Raison de plus pour viser un meilleur ciblage ainsi qu'une plus grande coordination des efforts de tous les acteurs impliqués.

J'aimerais vous faire part de quelques aspects du Pacte de Stabilité qui me paraissent essentiels.

1) La collecte de fonds ne peut déboucher sur des résultats satisfaisants que dans la mesure où les projets sont identifiés, formulés et exécutés dans des délais raisonnables.

Profitons de l'élan de la présente conférence pour donner suite aux promesses que nous venons de faire dans ce sens.

2) S'y ajoute l'impérieuse nécessité d'intervenir dans la région de manière coordonnée selon le principe: "Le premier argent gagné est celui qui n'est pas dépensé inutilement".

3) L'effort de la Communauté internationale est vain si les pays partenaires ne s'engagent pas à faire décoller les réformes économiques, démocratiques et à considérer le respect des droits de l'homme et des minorités comme une priorité absolue.

Aussi me semble-t-il indispensable d'attirer l'attention de la présente conférence sur le cas particulier du Monténégro à qui nous avons promis, il y a un an, de le faire bénéficier des actions du Pacte.

Le Luxembourg ne manquera d'ailleurs pas de réserver

au Monténégro une partie non négligeable de son aide destinée à la Région. Notre effort, bien entendu, restera fonction des efforts consentis par le Monténégro lui-même.

L'année 1999 a été exceptionnelle du point de vue des montants alloués aux fins de stabilisation des Balkans occidentaux.

Rien que pour le Luxembourg, l'ensemble des fonds engagés pour la Région en 1999 a été de l'ordre de 670 millions de LUF soit 16,6 millions d'euros dont 12,7 millions furent consacrés à l'aide humanitaire suite à la crise du Kosovo.

Nous avons l'intention de persévérer dans cette voie en nous engageant d'ores et déjà à prévoir un montant de l'ordre de 15,3 millions d'euros pour les années 2000 et 2001.

Un montant important de cette enveloppe sera consacré exclusivement à des projets du Pacte de stabilité.

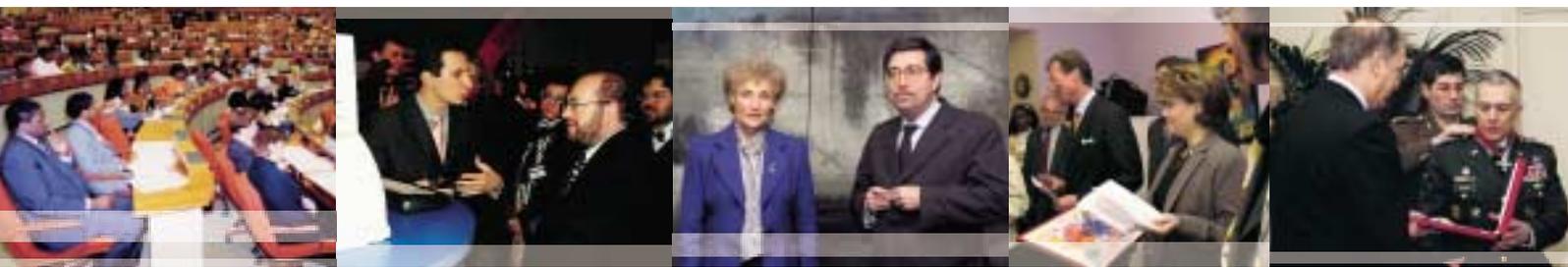
Avant de conclure, j'aimerais rappeler que le Luxembourg souhaite consacrer son aide prioritairement aux domaines suivants:

- la réintégration des réfugiés dans leur pays d'origine,
- la promotion de la liberté d'expression,
- le développement des institutions et par voie de conséquence le renforcement de la capacité administrative et judiciaire.

J'espère ne pas trop manquer de modestie en affirmant que, de ce fait, nous nourrissons l'ambition de faire partie de la solution plutôt que du problème.

SERVICE INFORMATION ET PRESSE >>>>

3, rue du Saint Esprit
L-1475 Luxembourg
Tél.: (+352) 478 21 81
Fax: (+352) 47 02 85
E-mail: sip@sip.etat.lu



BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION
GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

NUMÉRO 1/2000 JANVIER > MARS



LE GOUVERNEMENT
du Grand-Duché de Luxembourg